livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page1

Dans un monde en bouleversement, construisons un nouveau contrat social

Étude rédigée sous la direction du Groupe Prospective CFTC

Maquette : Joël Couturier
Couverture : © Getty Images

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page2

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
128, avenue Jean Jaurès
93697 Pantin Cedex
Tél. : 01 73 30 49 00
www.cftc.fr

Toute reproduction, même partielle,
est interdite sauf mention de l'origine.
© CFTC

Octobre 2015

ISBN 978-2-917686-21-8

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page3

« Cette collection, conçue pour les acteurs de terrain, syndicalistes ou non, propose des analyses et réflexions sur les grands défis économiques et sociaux d'aujourd'hui. S'inspirant des principes sociaux chrétiens, cette série d'ouvrages esquisse les contours d'une société où l'homme aurait prééminence sur la logique économique. »

Cette étude a été réalisée pour la Confédération CFTC, dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (Ires).

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page4

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page5

SOMMAIRE

Avant-propos **9**

Introduction **13**

Chapitre 1

COMMENT LE SYNDICALISME DE TERRAIN EST-IL CONCERNÉ PAR LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ? **19**

1) Agir localement : l'impact de la troisième révolution industrielle (TRI) et du changement climatique sur le syndicalisme de terrain 25
A) Les transitions écologique et énergétique 25
B) La généralisation du numérique et l'émergence de la robotique 28
2) Penser globalement : anticiper et orienter les politiques économiques, sociales, environnementales et numériques 33

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page6

Chapitre 2

EXEMPLES D'INNOVATIONS URGENTES ET CONCRÈTES QUE PEUT PROPOSER LA CFTC AUX NIVEAUX RÉGIONAL, NATIONAL ET EUROPÉEN **41**

1) Stopper la double dette entre générations : contrat social de la solidarité 43
2) Dynamisation numérique et contrat social de l'aide à la personne . 45
3) Tout travail doit créer du droit social 47
A) Quelle doit être la protection sociale dans ce monde en bouleversement ? 48
B) Le compte personnel d'activité, un outil pour assurer la fluidité du parcours professionnel et la continuité des droits sociaux 49
4) L'entreprise doit être la résultante d'un nouveau contrat social . . 51

Chapitre 3

OPPORTUNITÉ NOUVELLE D'UN CONTRAT SOCIAL – NOS VALEURS SOCIALES SONT DÉSORMAIS À L'AVANT-GARDE **57**

1) Sauvegarde de la planète pour sauver l'humanité : la culture CFTC du bien commun 59
2) Sauvegarde de la dignité de la personne humaine 63
3) Qui dit contrat social, dit dialogue social 68
A) Pour une extension de la négociation collective dans le respect d'un cadre du bien commun 69
B) Des acteurs forts dans un cadre stable et sécurisant 73

Annexes

. . . . . **79**

• Annexe 1 : « Travail, la stratégie du temps retrouvé », Juliette Schor, in *Projet*, n°336-337, novembre 2013 81
• Annexe 2 : « Numérique : on a encore plus besoin du professeur », entretien avec Michel Serres, in *Projet*, n°345, mars 2015 91
• Annexe 3 : « L'industrie européenne à l'heure des choix », Pierre Defraigne, in *Projet*, n°339, avril 2014 99

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page7

• Annexe 4 : « L'entreprise est un projet collectif compatible avec l'intérêt général », entretien avec Cécile Renouard et Geoffroy de Vienne, in *La Vie à défendre*, n°189, avril mai 2015 106
• Annexe 5 : « La transition énergétique comme solution », Emmanuel Combet, in *Projet*, n°334, mai 2013 112
• Annexe 6 : « Le robot, nouvel allié du travailleur », Marie-Béatrice Rochard 121
• Annexe 7 : « L'écotaxe, un combat désespéré ? », Jean-Charles Hourcade, in *Projet*, n°341, juin 2014 127
• Annexe 8 : L'Agence Nationale de Solidarité Intergénérationnelle. Bernard Ibal 134
• Annexe 9 : « La mobilité du capital : un péché », Gaël Giraud, in *Projet*, n°334, juin 2013 137

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page8

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page9

Avant-propos

Le syndicalisme, dans ses logiques et formes actuelles, peut aujourd'hui paraître insuffisamment armé pour affronter les bouleversements en cours. Parmi ceux-ci, le défi énergétique lié au changement climatique, l'émergence de la robotique ou encore la généralisation du numérique. Force est de constater, pourtant, que ces phénomènes ne manqueront pas d'avoir un impact important sur le monde du travail, qu'il s'agisse de l'emploi, des revenus, de la protection sociale, des conditions de travail... Si les organisations syndicales n'intègrent pas ces évolutions dans leurs réflexions, leurs prises de position et leurs modalités d'actions, elles risquent d'être rapidement dépassées, et les premiers à leur en faire le grief seront les salariés eux-mêmes. Ne devient-il pas urgent, dès lors, de construire un nouveau contrat social ? Telle est la problématique de la présente étude rédigée par le groupe « Prospective » confédéral créé et constitué au lendemain du congrès de Poitiers en 2011.

Le texte principal[1], qui plante le décor et donne son titre à cette étude, s'appuie sur l'expérience et l'expertise de militants CFTC, notamment de celles et ceux qui siègent dans différentes instances comme le Conseil économique, social et environnemental (CESE), ses déclinaisons régionales (CESER) ou encore le Conseil national de la transition écologique...

(1) Adopté par le conseil confédéral de juin 2015.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page10

Nous avons également voulu confronter notre perception de l'avenir avec le travail de chercheurs issus de différentes disciplines ; la CFTC a ainsi souhaité conforter ses analyses sur la base de travaux d'économistes, d'ingénieurs, de sociologues, de philosophes, d'historiens, ou encore de praticiens... dont les recherches ou les domaines d'intervention tournent autour de ces trois thématiques. Les échanges et débats que nous avons pu avoir avec eux ont été fructueux. Nous reproduisons, en annexe, certaines de leurs productions. Il convient cependant de préciser que nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'ensemble de leurs analyses, mais de la confrontation de nos idées ont germé des pistes de réflexion et d'action. Il nous appartiendra, au cours des années à venir, de leur donner corps. Si nous tirons de ces travaux des réponses possibles à nos questionnements, nous ne prétendons pas avoir fait le tour de ces questions complexes, pas plus que nous ne pensons avoir apporté des solutions définitives.

La présente étude, comme le statut du travailleur en son temps, a alimenté nos revendications et nos positionnements dans les négociations auxquelles nous prenons part dans les entreprises, les branches ou à l'échelon interprofessionnel. Le compte personnel d'activité qui fait l'actualité en cette fin d'année 2015 en est une parfaite illustration. Il nous appartenait de donner une suite à ce statut du travailleur. Lui donner un prolongement, un nouvel élan en réponse aux nouveaux défis qui s'imposent à nous tout en restant dans sa vocation première : permettre à chaque travailleur d'être maître de son destin.

Philippe Louis
Président confédéral

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page11

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page12

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page13



INTRODUCTION

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page14

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page15

Introduction

Les équipes syndicales CFTC de terrain sont déjà aux prises avec la Troisième Révolution industrielle (TRI). La CFTC ne prétend pas vouloir changer la vie, c'est la vie qui change à grande vitesse. Comment adapter le monde du travail à ces changements lourds de menaces mais aussi d'espoir ? La transition énergétique (construction d'habitations à énergie positive…), l'accélération des progrès du numérique (imprimantes 3D…) et la révolution robotique sont en train de bouleverser le terrain du travail, la vie quotidienne, les services publics, et les structures économiques.

N'exagérons rien. La transition énergétique est une urgence incontournable face au réchauffement climatique dangereux, mais « l'écologisme » est une idéologie dont la CFTC conteste les excès. Et même s'il y a une grande part d'inconnu, la CFTC ne confond pas les rapides avancées du numérique et de la robotique avec le journalisme et la littérature de science-fiction et leur « catastrophisme ».

Le pire peut arriver, mais il n'arrivera pas si les humanistes se mobilisent. Le pire serait de subir aujourd'hui ces changements en laissant tout pouvoir à quelques décideurs financiers et à des experts coupés du terrain, ou pire encore, en s'abandonnant au matérialisme de la seule logique des progrès scientifiques. L'être humain doit être à la manœuvre par une démocratie qui part d'en bas et tenir le cap, dans toutes les activités professionnelles et citoyennes, de l'épanouissement de tout l'homme et de tous les hommes et femmes.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page16

Ainsi l'humanisme CFTC met l'homme au-dessus de tout, au-dessus de l'économisme et des technosciences numériques et robotiques. Il s'enracine solidement dans l'inspiration sociale chrétienne : *« Son principe de base est que les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujets (acteurs, initiateurs) de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale. Ce principe de base protège la dignité sacrée de la personne »*[1].

Dès lors, comment imposer cet humanisme au centre de ces bouleversements qui semblent nous dépasser ? Par un nouveau contrat social.

En fait, dans l'histoire, il n'y a jamais eu de contrat social, si ce n'est en un certain sens les États Généraux de 1789 ou le CNR de 1944. Il n'y a jamais eu vraiment de négociation (entre qui ?) pour définir un modèle d'entreprise, un modèle de vie, un modèle de société, un modèle de relation entre les êtres humains. Personne n'a signé de tels contrats un peu détaillés. Les révolutions industrielles se sont imposées *de facto*, souvent dans le sang et les larmes. C'est après coup que l'action syndicale est venue réformer ces structures économiques imposées.

Afin que l'histoire ne se répète pas, que les transformations en cours et à venir ne s'imposent pas une fois encore par le sang et les larmes, la CFTC appelle l'ensemble des partenaires sociaux à anticiper par la construction d'un nouveau contrat social.

Aujourd'hui, la transition énergétique ne va pas se faire toute seule. Il faut une volonté partagée, un consensus dans l'entreprise, dans la France, dans l'Europe, dans le monde. La révolution numérique et robotique, elle, peut hélas se faire d'elle-même, mais tout le monde sent bien qu'elle va dans ce cas exclure l'homme des processus de décisions et des nouvelles structures de production, de consommation et d'échanges. Ne pas canaliser le progrès conduirait à une déshumanisation. Alors il faut en discuter dans l'entreprise tant qu'il en est encore temps. En discuter dans les collectivités territoriales. Que vont devenir les entreprises, l'emploi, les rémunérations ? Le capitalisme lui-même est menacé dans son existence. Qui va produire ? Qui va vendre ? Qui va acheter ? Dans quelles conditions ? Que devient l'être humain ? Quelle solidarité ? Quelle liberté ?

Le bien commun (autre valeur sociale chrétienne) est du ressort de l'État mais aussi du dialogue des corps intermédiaires. Face aux mutations radicales, nous devons partout voir comment construire une société

(1) Jean XXIII, *Mater et Magistra*.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page17

collaborative en réseaux énergétiques, numériques et robotiques. Pour la première fois pouvoirs publics et corps intermédiaires (concept social-chrétien) vont devoir négocier pas à pas et signer peu à peu un contrat social explicite. En tous cas, la CFTC va s'y employer dans l'entreprise, dans les branches et dans l'interprofessionnel avec ses partenaires qui, espérons-le, auront la même prise de conscience.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page18

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page19



CHAPITRE 1

COMMENT LE SYNDICALISME DE TERRAIN EST-IL CONCERNÉ PAR LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ?

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page20

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page21

Comment le syndicalisme de terrain est-il concerné par la troisième révolution industrielle ?

Pour la première fois de son histoire, l'humanité est confrontée à un triple défi qu'elle doit impérativement relever : la généralisation du numérique, l'émergence de la robotique et le changement climatique ; chacun en perçoit chaque jour davantage l'impact qu'ils exercent sur son quotidien. Si elle ne parvient pas à maîtriser les deux premiers et à en anticiper les conséquences, elle pourrait être rapidement dépassée par la technologie et laisser émerger une élite qui s'arrogerait le pouvoir de régenter la vie personnelle et professionnelle de tous et de chacun ; si elle est incapable de contenir le réchauffement climatique dans les limites de deux degrés centigrade, elle risque, sinon de disparaître (en tout cas à brève échéance), du moins de voir ses conditions de vie se dégrader rapidement.

S'appuyant sur les progrès considérables réalisés dans le domaine du numérique et de la robotique au cours des dernières décennies, certains auteurs, parmi lesquels Jeremy Rifkin[2], n'hésitent pas à parler de troisième révolution industrielle (TRI) au motif que des changements profonds et irréversibles se produisent simultanément dans l'énergie, la communication

(2) Audition de Sylvain Lavelle (19 mars 2015). Cf. également l'article de Sylvain Lavelle "La transition écologique : révolution industrielle ou révolution sociale ?", dans *Projet* n° 349.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page22

et les réseaux. Ainsi, la première révolution industrielle (XVIII[e] et XIX[e] siècles selon les pays) est-elle liée à l'apparition et à l'utilisation de plus en plus intense de la machine à vapeur, du chemin de fer et de l'imprimerie. La deuxième (XX[e] siècle) repose sur l'exploitation intensive du pétrole et la généralisation de l'électricité, l'invention de la radio, de la télévision et du téléphone, les réseaux hertzien et téléphonique, l'automobile et la route. La troisième – qui débute dans les années 1970 et qui va en s'accélérant depuis l'an 2000 – s'appuie sur le passage progressif des énergies fossiles aux énergies renouvelables, une communication décentralisée (de type internet) via le numérique, l'émergence de la robotique et les autoroutes de l'information[3].

Ces révolutions s'accompagnent, de manière différente selon les pays, leur histoire, leur culture et leur niveau de développement, de changements politiques, économiques et sociologiques, ainsi que de nouveaux comportements, une nouvelle approche de l'habitat et des transports, un rapport différent à la propriété, au travail[4], à la famille, à l'environnement… bref, à tout ce qui constitue notre cadre de vie individuel et collectif. Si les pays et les catégories sociales ont été impactés de manière différente par les deux premières révolutions industrielles, la révolution actuelle, via la mondialisation, concerne l'ensemble de la planète. Un intervenant au dernier forum économique de Davos soulignait que, *« en Afrique 11 % des gens ont un compte en banque, mais 75 % ont un mobile »*[5] ; un autre, présenté comme l'un des meilleurs spécialistes mondiaux des robots, expliquait *« nous avons développé un robot qui trie le linge sale, le met dans la machine, trouve le bon programme, sort le linge, le plie… »*[6].

Le numérique permet le développement de l'économie collaborative *« qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail. Elle s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en "réseau" ou en communautés et généralement l'intermédiation par des plateformes internet »*[7]. Outre Blablacar, Airbnb, Uber… les références le

(3) Pour avoir une idée précise de ce que sont les bouleversements liés au numérique et à la robotique, on peut se reporter à l'interview de Bernard Stiegler paru dans le n° 190 de *La Vie à défendre*.
(4) Cf. l'article de Juliette Schor « Travail, la stratégie du temps retrouvé », paru dans le n° 336-337 de *Projet*, et repris en annexe de la présente étude.
(5) In *Les Échos* du 26 janvier 2015.
(6) *Ibid.*
(7) Wikipedia.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page23

plus souvent citées lorsqu'on parle de l'économie collaborative et qui sont devenues de véritables entreprises multinationales, tous les secteurs traditionnels de l'économie sont ainsi touchés : la production (Fab Labs, notamment), la consommation (via les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou le covoiturage), la finance (le financement participatif et les monnaies complémentaires en sont les exemples les plus visibles), l'éducation[8]... On constate que ce type de pratique imprègne de plus en plus nos sociétés (une étude du cabinet d'audit et de conseil PWC révèle qu'en 2014, 48 % de nos concitoyens se livrait régulièrement une consommation collaborative) du fait, notamment, qu'elles peuvent constituer une réponse à la crise économique et un moyen de lutter contre le changement climatique. Le management s'en trouve également percuté et une nouvelle forme de gouvernance serait souhaitable pour associer les utilisateurs aux orientations stratégiques de ces services, voire leur distribuer une rémunération[9].

De nombreux observateurs – parmi lesquels Philippe Bihouix[10], François Jarrige et Jean Gadrey – ne partagent cependant pas cet optimisme. D'abord, parce que Jeremy Rifkin néglige, dans son analyse, le caractère limité des ressources en métaux et en terre rares qui concourent à la construction des ordinateurs ou des smartphones. Ensuite, parce qu'il ne prend pas en compte la colossale quantité d'énergie nécessaire à tous les terminaux et à l'ensemble du système, équipements, transmission et centres de données qui, selon certaines sources, nécessiteraient jusqu'à 10 % de l'électricité mondiale. Enfin, ces auteurs reprochent à Jeremy Rifkin l'incapacité de notre industrie à recycler l'ensemble des déchets produits par le numérique et la robotique. Quant à l'avènement d'une société moins hiérarchisée et plus horizontale, décentralisée et coopérative, il serait battu en brèche par l'émergence de *« forces hautement capitalistiques »*. Quoiqu'il en soit, *« les discours actuels sur la nouvelle révolution industrielle ont l'intérêt,* reconnaît François Jarrige, *de révéler qu'une transformation décisive est en cours »*.

Dans le même temps, nous sommes confrontés au changement climatique. Les derniers travaux du GIEC, publiés en 2013 et 2014, confirment que le climat se transforme à un rythme jamais constaté dans

(8) Cf. l'entretien de Michel Serres sur la révolution numérique paru dans le n° 345 de *Projet* et repris en annexe de la présente étude.
(9) Anne-Sophie Novel, auteur de *La vie share, mode d'emploi* (éditions Alternatives, 2013).
(10) Cf. l'article de Philippe Bihouix, "Non, la troisième révolution industrielle n'aura pas lieu", dans *Projet* n° 349.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page24

l'histoire, notamment du fait d'une importante concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, liée à l'usage d'énergies fossiles. Il pourrait en résulter, si l'activité humaine se poursuit sur une même trajectoire, une augmentation des températures, une montée du niveau des océans, des inondations, des sécheresses, des famines, une émigration climatique, un appauvrissement de la biodiversité... Chacun peut d'ores et déjà en percevoir les conséquences sur son quotidien.

Les experts du GIEC estiment qu'il est encore possible de limiter à deux degrés centigrade la hausse des températures ; les conséquences du réchauffement climatique seraient, alors, circonscrites. Pour y parvenir, ils préconisent de réduire les émissions de GES de 40 à 70 % entre 2010 et 2050, ce qui nécessite de moins recourir aux énergies fossiles et de se tourner vers les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique, de limiter la déforestation... et d'investir des centaines de milliards de dollars dans la transition écologique d'ici à 2030.

De son côté, la France, s'inscrivant dans une dynamique européenne, s'est fixé pour objectif de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de réaliser 30 % d'économie d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité, de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012, de diminuer de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, à diversifier la production d'électricité et à baisser la part du nucléaire à 50 %.

À ces trois bouleversements s'en ajoute un quatrième qu'il faudra également relever : celui de la démographie. La population mondiale s'élève aujourd'hui à un peu plus de sept milliards et devrait approcher les dix milliards en 2050.

Dans ce contexte, le syndicalisme est contraint d'évoluer sous peine d'être en décalage avec les réalités vécues par le monde du travail. À quoi bon, en effet, défendre un emploi décent, un salaire de dignité, une solide protection sociale et de bonnes conditions de travail si le salariat tend, sinon à disparaître, du moins à se marginaliser sur une planète menacée dans son existence même ?[11]

Trois attitudes se présentent au syndicalisme : les subir, chercher à les contrarier, ou les anticiper. Fidèle à sa tradition et à ses valeurs, la CFTC a

(11) Sur les relations entre le syndicalisme et l'écologie, cf. l'entretien de Fabrice Flipo parue dans le n° 349 de la revue *Projet*.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page25

décidé d'opter pour l'anticipation afin d'accompagner les salariés tout au long de leur parcours de vie et d'interpeler les pouvoirs publics sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour réguler ces évolutions sans les empêcher ou les freiner, mais dans le souci d'éviter les dérives, les injustices et les exclusions, car les progrès du numérique et de la robotique peuvent apporter le meilleur (aider les personnes âgées) et le pire (développer la « e-criminalité »). L'homme doit donc en conserver la maîtrise et l'État, garant du bien commun, sera contraint d'intervenir pour assurer la paix et la justice sociales.

1) Agir localement : l'impact de la troisième révolution industrielle (TRI) et du changement climatique sur le syndicalisme de terrain

A) Les transitions écologique et énergétique

C'est désormais une cause entendue, les mesures prises pour lutter contre le changement climatique auront des répercussions sur l'emploi et les conditions de travail.

La CFTC, l'ensemble de ses structures et tous ses militants auront donc un rôle à jouer dans les entreprises en faveur de l'accompagnement des salariés qui verront leur métier évoluer, voire carrément disparaitre, pour favoriser les adaptations, notamment via la formation professionnelle. Elles devront également être capables de peser sur les orientations stratégiques des entreprises pour anticiper ces changements.

Lors de la dernière conférence environnementale, la CFTC a plaidé pour la prise *« en compte, au travers du dialogue social dans les entreprises et fédérations professionnelles, [des] enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles »* et l'extension *« aux enjeux environnementaux et climatiques [du] périmètre des instances représentatives des personnels »*[12], reprenant ainsi une revendication déjà inscrite dans le rapport programme adopté par le congrès confédéral de Dijon en 1999[13].

(12) Cf. la Feuille de route de la Conférence environnementale de 2014.
(13) Voir *Notre projet pour l'action : au cœur de l'entreprise, acteurs et partenaires*, adopté au congrès confédéral de novembre 1999.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page26

Concrètement, cela peut aller d'une transformation profonde des modes de production et de consommation à la mise en place d'une politique de tri des déchets, en passant par la promotion de l'isolation thermique des locaux...

La lutte contre le changement climatique peut être riche en emplois. Selon une étude du Commissariat général au développement durable rendue publique en avril 2015[14], la valeur ajoutée de ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'économie verte s'élevait à 31,5 milliards en 2013, soit une augmentation de 1,8 % en un an, contre 1 % pour le reste de l'économie. Entre 2004 et 2013, la valeur ajoutée par l'économie verte a progressé de plus de 50 %, contre à peine plus de 20 % pour l'ensemble de l'économie. En termes d'emplois, l'économie verte est tout aussi prometteuse : 442.400 personnes en équivalent temps plein (ETP) exerçaient une activité liée à l'environnement en 2013, en progression de 30 % depuis 2004, alors que, sur la même période, on constate une stagnation de l'emploi pour l'ensemble de l'économie. Les secteurs les plus porteurs sont les énergies renouvelables (quoiqu'en légère diminution ces deux dernières années), le traitement des sols et des eaux, ainsi que l'agriculture biologique et le BTP.

Quant aux années à venir, un consensus semble se dégager pour reconnaître que l'économie verte permettra de créer de l'ordre de 600.000 emplois à l'horizon 2030 (un peu plus de 200.000 en 2020), soit entre 35 et 40.000 par an : insuffisant au regard des plus de trois millions de demandeurs d'emploi. Les experts affirment, également, que la transition écologique ne devrait pas faire émerger de nombreux nouveaux métiers, mais plus probablement permettre l'évolution des métiers existants et des métiers traditionnels.

Cependant, ces chiffrages ne nous disent rien sur la qualité de l'emploi, le type de contrat, le niveau des salaires... L'étude de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte publiée par le Commissariat général au développement durable en août 2014 révèle, en revanche, que le marché de l'emploi de l'économie verte comprend une majorité de CDD, de forts taux de rotations, des emplois peu qualifiés et à faible valeur ajoutée.

La CFTC considère que le passage à une économie moins avide en carbone doit offrir l'occasion de réfléchir non seulement aux perspectives d'emplois, mais aussi à la place du travail dans notre société, à l'évolution des rapports

(14) « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 », in CGDD, *Chiffres et statistiques* n° 632 d'avril 2015.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page27

sociaux et à une nouvelle approche de la croissance. L'économie circulaire, qui repose sur quatre piliers (une conception durable, une autre manière de consommer, davantage tournée vers l'achat d'un service et d'une fonction que vers l'achat d'un produit, la réparation et le recyclage), constitue une piste à creuser, notamment parce qu'elle est source de créations d'emplois.

Pour la CFTC, contrairement à ce qu'affirment certains discours, l'industrie ne tend pas à disparaître : l'industrie manufacturière et les services hautement qualifiés sont intrinsèquement liés. Ces mêmes services à forte valeur ajoutée créent d'autres services, nécessaires à la cohésion sociale. La CFTC revendique une nouvelle ambition européenne pour l'industrie basée sur un budget européen. L'Union européenne, malgré ses déclarations, ne se donne pas les moyens d'une politique industrielle ambitieuse tournée vers l'économie du bas carbone, l'économie circulaire, la robotique et le numérique[15].

En revanche, si le verdissement de l'économie doit conduire comme dans certains secteurs, en Allemagne, à une régression sociale, nous aurons raté le coche. Outre-Rhin, en effet, le secteur de la construction d'éoliennes est dépourvu de convention collective et de représentation syndicale. La transition écologique doit nous permettre de passer à une économie au service de l'homme.

Pour la CFTC, la dimension environnementale, au même titre que la dimension sociale, fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). La CFTC défend une conception de la RSE qui va au-delà de la seule philanthropie ou de l'affichage. Les entreprises ont le devoir de respecter non seulement l'homme et l'environnement dans leur sphère d'activité, mais aussi les législations financières et fiscales ; leur responsabilité est, certes, engagée dans leur cœur de métier, mais également dans les impacts liés à son activité. Les considérations économiques ne sauraient aller à l'encontre du respect de la dignité de la personne humaine. Dans le groupe de travail de la plateforme sur la RSE, les participants ont constamment buté sur la nécessité de démontrer que les mesures prises dans le cadre de la RSE n'étaient pas contraires à la compétitivité des entreprises. Pour la CFTC, la première question à se poser ne concerne pas la compatibilité d'une mesure favorable à la RSE avec la compétitivité des entreprises, mais ce qui, dans l'activité économique, est

(15) Cf. l'article de Pierre Defraigne, « L'industrie européenne à l'heure des choix », dans *Projet* n° 339, repris en annexe de la présente étude. L'auteur montre qu'un appui massif à l'innovation et à l'économie circulaire, à l'échelon européen peut permettre d'endiguer l'industrialisation et de relancer la prospérité européenne.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page28

contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique[16].

Par ailleurs, 5,1 millions de ménages, soient 11,5 millions de personnes (un Français sur cinq) étaient en situation de précarité énergétique. Selon la loi du 12 juillet 2010, *« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »*[17]. Une précarité souvent associée à une précarité de l'emploi. Si des initiatives de grande ampleur sont nécessaires, comme les conférences de l'ONU sur le climat, les conférences environnementales, la loi sur la transition énergétique, il faut savoir que, partout déjà, des initiatives individuelles ou collectives émergent que l'on doit à des collectivités territoriales ou des structures professionnelles, à des associations ou des syndicats, à des entreprises privées ou des services publics, mais aussi à de simples citoyens...

Les structures locales de la CFTC et leurs militants doivent être porteurs d'initiatives en la matière, participer à des partenariats, être à l'écoute de ce qui se fait, mettre en relation et faire dialoguer des acteurs cloisonnés.

Les instances représentatives du personnel, de par leurs missions, seraient l'instrument adéquat de cette transition écologique et technologique.

Si certains secteurs d'activité sont directement concernés par la transition énergétique et écologique – on pense évidemment à l'énergie, aux transports, au bâtiment et travaux publics – l'impact ne sera pas négligeable sur l'ensemble de l'économie : l'agriculture, le commerce, la métallurgie, la banque, l'enseignement, le traitement des déchets, sans oublier les fonctions publiques ou encore la recherche.

B) La généralisation du numérique et l'émergence de la robotique

En 2015, la vigilance des syndicats doit s'exercer sur les changements produits par la robotisation et le numérique. Ces progrès sont des chances pour multiplier les potentialités des hommes dans tous les domaines. Mais le

(16) Cf. l'interview de Cécile Renouard et Geoffroy de Vienne parue dans le n° 189 de *La Vie à défendre* et reprise en annexe de la présente étude.

(17) Sur la précarité énergétique, on peut se reporter au n° 344 de la revue *Projet*, « Aura-t-on l'énergie d'une transition juste ? » et à l'article d'Emmanuel Combet, « La transition énergétique comme solution », paru dans *Projet* n° 334 et repris en annexe de la présente étude.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page29

problème est dans la transition. La question se pose d'abord pour l'emploi.

D'une expertise à l'autre, on va de l'enfer au paradis sans qu'on puisse bien discerner le vrai du faux car le progrès va vite et ne laisse pas le temps d'études d'impact social[18].

Le Cabinet Roland Berger, en décembre 2014, conclut qu'en dix ans, le « numérique/robotique » détruira 3 millions d'emplois pour n'en créer que 500.000. À l'inverse, la Fédération Internationale de la Robotique répète que ces technologies sont essentiellement créatrices d'emplois. Entre ces deux extrêmes, Jérémy Rifkin envisage un effondrement du temps de travail qui sera comblé par des activités diverses non-marchandes et sans baisse du « niveau de vie », même s'il s'agit d'une autre façon de vivre. Par ailleurs, France Stratégie a publié le 29 avril 2015 son étude : *Les métiers en 2022*. Cette prospective prédit 735.000 à 850.000 postes à pourvoir chaque année jusqu'en 2022. Mais ouvriers, employés et hôtesses de caisses de grandes surfaces risquent d'être de plus en plus impactés par l'évolution à la baisse des différents types d'emploi ; les postes à pourvoir en masse sont ceux d'agents d'entretien, de personnel de l'aide à domicile, d'enseignants, de cadres de la fonction publique et du tertiaire, d'aides-soignants... Viennent loin derrière les personnels d'études et de recherche, les techniciens de maintenance et les ingénieurs de l'informatique. Bref, le « numérique/robotique » vide les usines, les services et les administrations de leurs emplois moyens ou peu qualifiés.

La CFTC pense qu'il y a un gros risque d'aggravation du chômage et qu'il appartient aux partenaires sociaux et à l'État, dans le cadre d'un dialogue renforcé, de transformer ce risque en opportunité.

L'État, garant du bien commun (mais aussi l'Union européenne), a d'abord un rôle d'alerte. Les corps intermédiaires aussi. Attention, la CFTC n'est pas contre le progrès. Les technosciences vont faire des merveilles pour augmenter les capacités de l'homme, pour alléger sa peine au travail, pour soigner et guérir.

À cet égard, un chrétien très engagé et expert en ce domaine, Pierre Giorgini[19], est favorable, avec quelques réserves, à ce qu'il appelle la « transition fulgurante ».

(18) Pour se faire une idée exhaustive de des innovations qui transformeront significativement la forme de l'emploi dans la décennie à venir, cf. l'interview de Gilles Babinet, responsable des enjeux de l'économie numérique pour la France auprès de la Commission européenne, parue dans *Projet* n° 349.

(19) Recteur de l'Institut catholique de Lille, capitale de la région Nord Pas de Calais Picardie, plutôt en avance dans le « numérique/robotique ». Il n'est pas spécialiste de l'emploi.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page30

Un rapport et avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE), très favorable aux technosciences, de mars 2015, énonce : *« dans ce contexte nouveau, il faut bien souligner que l'impact global sur le volume de l'emploi demeure encore très incertain »*.

L'État doit convoquer un Grenelle de la robotique et du numérique, pour générer, dans le dialogue, un nouveau contrat social entre les employeurs et les salariés, entre la société civile et les citoyens, entre les « scientistes » et les humanistes, pour canaliser démocratiquement la transition des technosciences.

L'emploi n'est pas le seul problème sociétal[20]. Les technosciences développent beaucoup l'autonomie du travailleur et la personnalisation des produits et services. L'usine du futur sera sans doute éparpillée en très petites unités et constamment à géométrie variable[21].

C'est, par exemple, ce qui arrive déjà avec l'imprimante 3D (ou trois dimensions)[22]. Celle-ci est comme une imprimante sur papier (deux dimensions) connectée à des logiciels et à internet. Mais en plus, *« elle fabrique des objets par dépôt de couches successives extrêmement fines de matières, lesquelles sont solidifiées au fur et à mesure par laser »* (Rapport-avis du CESE de mars 2015). L'imprimante 3D produit des objets avec des formes très précises et très complexes, modifiables à l'infini, directement utilisables par des particuliers. Elle utilise aujourd'hui des matières plastiques, certains alliages de métaux, des céramiques et même des matières organiques (avec possibilités d'applications médicales à distance). L'imprimante 3D est d'ores et déjà très employée dans la fabrication de vrais prototypes de plusieurs mètres avec la précision du micron. Elle est utilisée tout autant dans l'aéronautique que dans la joaillerie. Elle s'étend à la fabrication sur place, de façon rapide, de pièces détachées et de leur adaptation minutieuse, en utilisant des matériaux recyclés. L'imprimante 3D fabrique de la même façon, par logiciel et par internet, des prothèses et implants.

Tout ceci change le monde du travail et l'usage qu'en font les salariés comme les citoyens. L'imprimante 3D peut être utilisée par les particuliers. Ceux-ci ont de plus en plus la faculté d'utiliser (y compris en France) de petits ateliers de fabrication robotisés (avec des objets connectés) à leur disposition sur

(20) Cf. en annexe de la présente étude le texte de Marie-Béatrice Rochard « Le robot, nouvel allié du travailleur ».

(21) L'idée CFTC formulée très récemment d'un « CDI partagé » a dans cette perspective encore plus d'intérêt (auditions relatives à l'emploi dans les PME/TPE). Le gouvernement a raison de se préoccuper dès 2015 des bonnes relations entre grandes entreprises et *start up*.

(22) Pour une analyse critique de l'imprimante 3D, on pourra se reporter à l'article de Philippe Bihouix paru dans *Projet* n°349, déjà cité.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page31

l'ensemble d'un territoire (les Fab Labs), où ils peuvent s'entraider sur place ou par internet. On parle ainsi d'économie collaborative. Dès lors la frontière est de plus en plus poreuse entre l'activité personnelle du bricolage et la création de petites entreprises potentiellement ouvertes au marché mondial.

Magnifique perspective, mais réservée à des personnes hautement qualifiées. L'imprimante 3D n'est qu'un exemple. Plus généralement, la robotique et le numérique entrent en force dans l'industrie, les services, les commerces, l'administration, la santé et même l'enseignement, voire dans la sélection au recrutement de personnel.

Tous les syndicats CFTC doivent se mobiliser dans leur établissement, privé ou public, avec d'autant plus d'acuité, que les technosciences arrivent presque incognito.

Il convient alors d'anticiper dans chaque lieu de travail, des réductions progressives mais importantes de volume de travail en fonction de l'arrivée des robots et du numérique qui fonctionnent et s'adaptent sans intervention humaine ou très peu.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la GPEC-Territoriale (GPECT) s'inquiétaient jusqu'ici d'abord du partage mondial du travail (délocalisation) et de la compétitivité des rapports qualité/prix. C'est toujours d'actualité. Mais surgit aussi le partage du travail avec les robots et le numérique.

Se pose plus que jamais des problèmes de reconversion interne, mais aussi de reconversion plus difficile vers l'économie sociale et solidaire et l'aide à la personne (cf. II[e] Partie, chapitre 2). Où en est la formation professionnelle ?

Heureusement, le contrat social, prôné par la CFTC à travers le statut du travailleur, et ce depuis plus de 10 ans, prend forme aujourd'hui avec le « compte personnel d'activité » annoncé par le Premier ministre. Un compte qui regroupera dès 2017 en un seul document informatisé le compte personnel de formation, la compte pénibilité ou encore le compte-épargne temps afin d'assurer une continuité de droit et de sécurité malgré les discontinuités de l'emploi. Mais c'est très insuffisant. Il faudra peut-être penser, comme certains économistes, à la création d'un revenu d'existence universel puisque chacun est cohéritier de notre civilisation. Mais c'est l'affaire du contrat social que doivent initier l'État et l'UE comme on l'a dit plus haut.

En revanche, cette diminution incontournable du volume de travail doit permettre, par la négociation sur le terrain, d'améliorer considérablement un nouveau contrat social d'équilibres des temps de vie professionnels, privés et associatifs.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page32

La CFTC est convaincue que ce partage du temps de travail avec les robots et le numérique peut se faire sans diminution du pouvoir d'achat (au contraire) puisque le but de la robotisation est d'améliorer fortement la rentabilité des administrations et des entreprises privées et publiques. Le patronat national et international acceptera cette idée sous peine de produire sans trouver de consommateurs, faute de masses salariales suffisantes.

Nous avons approuvé le projet gouvernemental de « Compte personnel d'activité » (voir sur ce point la partie 3 du chapitre 2 de la présente étude). Pour la CFTC, l'activité regroupe plusieurs formes, elle ne se réduira pas à l'emploi salarié. Dans le cadre de la nouvelle économie (par exemple, les conséquences de l'imprimante 3D ci-dessus), cette activité peut, de temps à autres, dans une carrière, être celle d'un travailleur indépendant. Dans ce cas, la CFTC exigera le maintien d'une protection sociale semblable à celle des salariés. « Activité » peut vouloir dire « formation permanente sur toute une vie » avec des phases d'emplois salariés, mais c'est aux entreprises robotisées de financer à bonne hauteur cette formation continue[23]. « Activité » peut signifier encore engagement dans un mouvement associatif, mais ça ne peut pas être que du bénévolat.

Le chantier social et sociétal ouvert par la robotisation et la numérisation massives est immense. La CFTC s'y engage avec ses valeurs et s'interroge quant à l'interface des hommes et des robots. La logique des ordinateurs autorégulés ne va-t-elle pas l'emporter d'ici peu sur la logique humaniste, sans que l'homme puisse facilement reprendre la main. On peut se rassurer en se disant que ce sont les hommes qui inventent les robots et les programmes. C'est de moins en moins vrai, les immenses capacités de l'intelligence artificielle « conçoivent » elles-mêmes les nouvelles générations de robots. Il n'y aura pas de guerre entre les hommes et les robots (façon science-fiction) mais nous risquons de nous laisser enfermer dans la logique anonyme et technocratique du numérique. À la CFTC et à tous les humanistes de veiller à rester les maîtres de notre destin, à la base comme au sommet de l'activité économique et sociale[24].

(23) Dans cette perspective, qui est déjà un peu celle des « contrats de sécurisation professionnelle » inspirés du « statut du travailleur » de la CFTC, il pourrait idéalement ne plus y avoir de chômeurs. La formation professionnelle continue et la recherche d'emploi sont de vrais travaux rémunérables dont la rentabilité économique est différée (à l'instar de la recherche scientifique) – cf. le rapport-programme de la CFTC adopté par le congrès de Poitiers en 2011, « Contre vents et marées, prendre nos vies en main ».

(24) Pour une mise en œuvre concrète de la TRI, on peut se reporter à l'entretien accordé à *Projet* (cf. n° 349) par Philippe Vasseur, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas de Calais.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page33

2) Penser globalement : anticiper et orienter les politiques économiques, sociales, environnementales et numériques

En même temps que la crise écologique, le monde est confronté à une crise protéiforme :

• économique, monétaire et financière, mise en évidence par la crise des subprimes en 2008, aggravée par celle de l'euro dès 2010 et la déflation consécutive aux politiques d'austérité,

• sociale, qui se traduit par l'augmentation du chômage, la baisse relative des salaires dans le partage de la valeur ajoutée, la dégradation des conditions de travail, la destruction du pacte social, les déficits de la protection sociale, l'écrasement des classes moyennes…

• politique, liée à l'hypertrophie de la sphère économique, à la démission des États et à l'incapacité de penser et concevoir un projet alternatif à l'ultralibéralisme.

Dès la fin des années 1960, certains avaient déjà pris conscience de la crise écologique en cours[25]. En 1972, l'ONU organise à Stockholm la première conférence environnementale. La déclaration finale signée par l'ensemble des pays participants met alors l'accent sur l'homme, *« à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel »* ; elle affirme que *« la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier ; elle (…) constitue un devoir pour tous les gouvernements »*. Elle reconnaît, ensuite, que *« la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier »* et que le *« pouvoir qu'a l'homme de transformer le milieu dans lequel il vit, s'il est utilisé avec discernement, peut apporter à tous les peuples les bienfaits du développement et la possibilité d'améliorer la qualité de la vie. Utilisé abusivement ou inconsidérément, ce même pouvoir peut causer un mal incalculable aux êtres humains et à l'environnement »*. Viennent, enfin, vingt-six recommandations qui visent à lutter contre *« des niveaux*

(25) Cf. le rapport commandé par le club de Rome aux Massachussetts Institute of Technology (MIT) en 1970 et publié deux ans plus tard sous le titre « Les limites de la croissance ».

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page34

dangereux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants ; des perturbations profondes et regrettables de l'équilibre écologique de la biosphère ; la destruction et l'épuisement de ressources irremplaçables ; enfin de graves déficiences qui sont dangereuses pour la santé physique, mentale et sociale de l'homme, dans l'environnement qu'il crée, et en particulier dans son milieu de vie et de travail ». On ne parlait pas encore de changement climatique, mais on en décrivait les causes et les conséquences pour l'homme et l'économie, ainsi que des actions à entreprendre par les États pour les contrecarrer.

En 1992, au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, on assiste à un changement de perspective : l'ONU proclame les vingt-sept principes du développement durable (défini en 1987 par le rapport Brundtland). L'homme, en tant qu'acteur n'est plus une priorité ; le social, l'économie et l'environnement sont mis sur un pied d'égalité. Les conférences climat suivantes, notamment celle de Johannesburg en 2002, consacrent la prééminence de la dimension économique sur les autres et ouvrent leurs portes aux groupes de pression patronaux, territoriaux et environnementaux. Ce changement de perspective est entériné par le changement de nom de ces rencontres au sommet qui deviennent des Conférences des parties (COP).

Toujours en 1992, une Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est adoptée par les 154 États présents à Rio (auxquels il convient d'ajouter les États membres de l'Union européenne) et entre en vigueur en 1994. 195 pays l'ont aujourd'hui ratifiée. Avec cette convention, l'ONU tente pour la première fois de cerner les contours du changement climatique et propose des pistes pour en endiguer les conséquences. Faute de consensus, cette CCNUCC n'a pas de caractère contraignant et aucune des conférences qui suivra ne parviendra à en imposer un. En 1997, à Kyoto, les États y adjoignent un protocole qui vise à réduire de 5 % en cinq ans (entre 2008 et 2012) les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Tous les pays n'étant pas assujettis aux mêmes contraintes ou incitations, un bilan publié pour les dix ans du protocole établit que les GES ont globalement diminué de 4 %. Les COP organisées durant les années 2000 n'ont pas rencontré le succès escompté du fait que les États et les différentes parties se souciaient davantage de leur propre intérêt que du bien commun. Et les attentes pour la COP de Paris à la fin de l'année 2015 sont bien trop grandes pour ne pas être déçues malgré la volonté affichée par le gouvernement.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page35

La CFTC considère que le concept de développement durable a été dévoyé sous la pression des instances économiques mondiales ; FMI, OMC et Commission européenne ont en effet contribué à réduire ce concept à celui de « croissance industrielle » ; d'où les difficultés des politiques qui ont tenté en vain de rendre compatibles deux aspirations contradictoires : poursuivre le développement, autrement dit la croissance de l'économie planétaire dans son acception ultralibérale, tout en maintenant sa durabilité, donc le respect et la protection de l'environnement. Une analyse que la CFTC porte à l'échelon international, que ce soit au sein de la CES, de la CSI ou de l'OIT.

Pour la CFTC, plusieurs orientations doivent guider la mise en œuvre d'une politique écologique :

• la priorité à donner à l'homme,

• le poids de l'humanité qui doit nous amener à revoir nos comportements en matière d'alimentation, d'accès à l'eau et à l'énergie, d'urbanisme, de logement, de mobilité, ...

• la dimension sociale,

• le maintien d'un écosystème viable.

La CFTC estime qu'il n'y a pas de fatalité économique, sociale ou environnementale ; elle invite à sortir du faux dilemme « croissance immédiate ou développement durable ». Respect et protection de l'environnement et développement économique sont indissociables et indispensables au maintien d'une société humaine viable. Une des manières de concilier ces deux exigences réside dans l'évolution de notre système industriel vers l'écologie industrielle qui *« s'inspire,* selon l'association Orée (entreprise, territoire et environnement), *du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer, à l'échelle du système industriel, une organisation caractérisée par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie* ». Et Orée de poursuivre : *« par rapport aux nombreuses approches de la gestion de l'environnement, l'écologie industrielle présente trois spécificités :*

• le recours à un cadre conceptuel faisant référence à l'écologie scientifique

• une stratégie opérationnelle, économiquement réaliste et socialement responsable

• une approche coopérative : l'écologie industrielle nécessite la coopération de nombreux agents économiques qui d'habitude s'ignorent ou sont en compétition. »

La France étant confrontée à l'urgence de la situation et à l'ardente obligation de réussir la transition écologique, ne conviendrait-il pas de

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page36

recourir à une certaine forme de « planification » écologique ? Cette instance n'aurait pas *« pour objectif de remplacer le marché, mais de l'encadrer là où il se révèle inefficace »*[26]. Il s'agirait *« de prendre les décisions permettant de retrouver les marges de manœuvre pour réorienter l'activité économique »*. À l'échelon européen, la Confédération européenne des syndicats propose depuis de nombreuses années de lancer un « New deal » européen écologique et social auquel la CFTC souscrit pleinement.

Pour parvenir à ce modèle d'organisation de l'activité humaine, Suren Erkman[27] propose de réformer le système productif à travers la valorisation systématique des déchets, la minimisation du recours aux pesticides ou aux engrais, la dématérialisation de l'économie et la décarbonation de l'énergie. Pour la CFTC, cette approche – qui est une composante de l'économie circulaire – présente l'avantage de préserver l'emploi et de construire des passerelles entre les trois bouleversements qu'elle a identifiés.

Pour lutter contre les effets de la crise financière de 2008 sur l'activité économique et éviter la crise systémique, les États et les banques centrales ont, dans un premier temps, injecté des liquidités dans l'économie, lesquelles ont permis aux banques de redresser leurs comptes. Les États ont également adopté des plans de relance en faveur des entreprises. La crise et les mesures prises ont eu pour effet de creuser les déficits budgétaires et sociaux. Ce qui a amené les États, dans un second temps, à mettre en œuvre des politiques d'austérité pour les uns, de rigueur pour les autres afin de réduire leurs déficits. La croissance du PIB a, alors, considérablement fléchi, l'inflation est tombée à 0, le chômage a augmenté, et la protection sociale s'est dégradée…

Afin de doper l'activité économique qui sombrait dans une spirale déflationniste fin 2014, le président de la Banque centrale européenne (BCE) a eu recours au système d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*, en anglais). Il s'agit pour l'institut d'émission européen d'abreuver le système bancaire en liquidités afin de maintenir les taux d'intérêt à un niveau très faible, de manière à consolider le système financier et de favoriser le crédit aux entreprises et aux ménages. L'option retenue par Mario Draghi, président de la BCE, consiste à racheter aux banques pour 1.140 milliards d'euros de titres de dette publique qu'elles détiennent à raison de 60 milliards par mois sur une période de dix-neuf mois (mars 2015 à septembre 2016).

(26) Aurore Lalucq, « La planification écologique, une ardente obligation », in *Alternatives économiques*, hors-série n° 41, mars 2013.
(27) *Vers une écologie industrielle*, Éditions Charles-Léopold Mayer, 1998.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page37

Le recours par la BCE à l'assouplissement quantitatif rompt avec la doctrine traditionnelle de l'institution. L'expérience, tentée au Japon dans les années 1990, aux États-Unis et au Royaume-Uni à partir de 2008[28], montre cependant que ce dispositif a permis aux banques de se renflouer sans pour autant relancer la croissance et l'emploi, les liquidités dégagées n'ont pas augmenté l'investissement ou la consommation, mais ont alimenté une bulle spéculative qui menace à nouveau d'exploser. Par ailleurs, cette mesure ne visant pas à financer les déficits publics, les États sont contraints de continuer à recourir aux marchés, donc à s'endetter.

Cette situation met en évidence la crise que traversent les États européens. Ils ne semblent plus avoir les moyens de peser sur l'activité économique ou seulement de façon marginale. Ils ne disposent plus, ni du levier monétaire, qui est entre les mains d'une BCE indépendante, ni de la possibilité d'agir sur les taux de change, la puissance du dollar et des marchés faisant la pluie et le beau temps sur le marché des changes ; il ne reste plus que la politique budgétaire, donc le déficit.

Ne serait-il pas judicieux, dans ce contexte, de mener une politique budgétaire économique contracyclique : expansionniste – c'est-à-dire financée par le déficit budgétaire – quand l'activité est faible et restrictive – de manière à tendre vers l'équilibre budgétaire – quand l'activité est forte ?

La définition d'un nouveau contrat social dans ce monde en bouleversement pose inévitablement la question cruciale de la redistribution. *« Si la part de richesse qui va au travail continue fortement à régresser par rapport à celle qui va au capital – c'est-à-dire aux propriétaires des machines et des systèmes logiciels –, cette richesse ne profitera qu'à une petite élite mondiale, au détriment des citoyens ordinaires. Cela conduit à l'effondrement du modèle macroéconomique fondé sur la redistribution par les salaires »*[29]. La solution pourrait consister dans une réforme globale de la fiscalité qui devrait également intégrer la question de la contribution carbone qui, à condition qu'elle réponde à des critères d'acceptabilité sociale, serait entièrement allouée au financement de la transition écologique et non pas servir à d'autres fins[30].

(28) http://www.huffingtonpost.fr/2015/01/22/quantitative-easing-bce-mario-draghi_n_6514008.html, *Le quantitative easing de la BCE, de quoi s'agit-il exactement ? Explication d'un tour de magie digne du « prestige »*.

(29) Bernard Stiegler (face à Robin Rivaton), « Vers l'apocalypse robotique ? », in *L'Obs* du 9 avril 2015.

(30) Cf. l'article de Jean-Charles Hourcade, « Un combat désespéré ? » in *Projet* n° 341, ainsi qu'Emmanuel Combet, déjà cité, tous deux repris en annexe de la présente étude.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page38

La redistribution pourrait également passer par un plus juste partage de la valeur créée. Gaël Giraud et Cécile Renouard[31] proposent de limiter les écarts de rémunération dans une fourchette allant de 1 à 12. Une telle mesure viserait à augmenter les bas salaires et à plafonner les hautes rémunérations à 12 fois la plus basse. Actuellement, les *minima* sociaux sont loin des critères d'une vie décente. Un rapport de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES) daté de 2014-2015[32] révèle, en effet, que le budget décent pour un couple avec deux enfants se situe entre 3.284 et 3.515 euros selon qu'il habite dans du logement social ou non (il est entre 2.599 et 2.830 euros, pour une famille monoparentale et 1.569 et 1.816 euros pour une personne seule retraitée).

La construction d'un nouveau contrat social pourrait également être l'occasion de se poser la question de la rémunération en fonction de l'utilité sociale du travail réalisé. On s'apercevrait, ainsi, que la rémunération d'un *trader*, d'une puéricultrice ou d'un salarié qui travaille pour une entreprise de recyclage est inversement proportionnelle à leur utilité sociale...

Ne faut-il pas, dès lors, poser la question du rétablissement de l'État dans son rôle de garant du bien commun, dans ses missions d'allocation, de redistribution et de stabilisation. Au lendemain de la Seconde-guerre mondiale, sur les bases du programme du Conseil national de la Résistance, intitulé « Les jours heureux », s'est institué ce que, par la suite, des auteurs ultra-libéraux ont appelé « l'État providence » pour mieux le dénigrer.

Dans un livre paru en 2014, Eloi Laurent, économiste à l'Observatoire français des études économiques (OFCE), avance des pistes pour défendre l'État providence qui a fait ses preuves en matière sociale, et pour le réinventer, *« car l'assurance sociale qu'il nous offre constitue un atout majeur pour affronter les crises écologiques du siècle qui s'ouvre »*. Il propose, ainsi, de le prendre comme modèle pour *« bâtir les institutions [nationales et territoriales] de la transition sociale-écologique »*[33]. Pour la CFTC, c'est sur ces bases que pourrait reposer la construction du nouveau contrat social qu'elle revendique.

(31) Gaël Giraud et Cécile Renouard, *Facteur 12, pourquoi il faut plafonner les revenus*, Carnets Nord-Montparnasse éditions, 2012.
(32) « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », in *Rapport ONPES 2014-2015*.
(33) Eloi Laurent, *Le bel avenir de l'État providence*, Les Liens qui libèrent, Paris 2014.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page39

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page40

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page41



CHAPITRE 2

EXEMPLES D'INNOVATIONS URGENTES ET CONCRÈTES QUE PEUT PROPOSER LA CFTC AUX NIVEAUX RÉGIONAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page42

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page43

Exemples d'innovations urgentes et concrètes que peut proposer la CFTC aux niveaux régional, national et européen

1) Stopper la double dette entre générations : contrat social de la solidarité

Avec bien d'autres corps intermédiaires, la CFTC dénonce le plus grand scandale national et européen de ce début de siècle : la double dette de la génération actuellement « aux manettes » envers la jeunesse. D'une part, nous sommes en train de poursuivre la destruction de la planète par les émissions de gaz à effets de serre et par le pillage des ressources naturelles ; les générations futures vont payer « la note ». D'autre part, nous semblons incapables d'assurer un avenir professionnel aux 25 % de jeunes français sans emplois, souvent abandonnés à la pauvreté et au désœuvrement. C'est une honte pour « l'humanisme » contemporain.

La CFTC n'entend pas cultiver inutilement un sentiment de culpabilité. Elle veut promouvoir une volonté politique de corriger ces deux tragédies dont la jeunesse est victime. Face à cette double dette, nous devons prendre des mesures exceptionnelles. Le contrat social d'avenir doit être celui de la solidarité intergénérationnelle.

Par bonheur, la dette environnementale et la dette sociale du chômage

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page44

massif des jeunes peuvent se « combler » l'une par l'autre. En effet, la transition énergétique et la protection de la nature exigent une main d'œuvre nouvelle que la jeunesse, et notamment celle sans emploi, peut pourvoir en partie.

Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique. La transition énergétique exige des capitaux importants, et des recherches scientifiques prudentes pour éviter de s'orienter vers de mauvaises pistes. Les jeunes sans emploi et sans formation ont besoin d'acquérir des compétences et d'être bien orientés vers des métiers qui recrutent et non poussés dans des filières sans issue sous le générique vague de « développement durable ».

Dans un premier temps, celui de l'urgence, c'est à l'État et à l'Union européenne d'initier et de coordonner les stratégies, les recherches, les investissements et les formations. Les pouvoirs publics doivent s'assurer de l'engagement des entreprises, des collectivités territoriales et de toute la société civile.

C'est pourquoi la CFTC propose, dans le cadre de la planification évoquée plus haut, la création d'une « Agence Nationale de la Solidarité Intergénérationnelle » (ANSI) dont les missions seraient les suivantes :

• Définir des orientations stratégiques en partenariat avec toutes les parties prenantes de la transition énergétique, de la veille écologique, des innovations technologiques et de la formation des nouveaux métiers, en discernant des priorités.

• Gérer les fonds publics qui lui sont attribués et investir en collaboration avec le secteur privé, en attirant l'épargne privée.

• Favoriser la mise en place d'établissements adéquats de formations en lien étroit avec les réalités. Et d'abord former les formateurs.

• Évaluer les diverses politiques mises en œuvre dans ce sens.

• Valoriser l'Agence auprès des établissements d'enseignement et les branches professionnelles.

• Travailler en synergie avec l'Union européenne et les collectivités territoriales.

En elle-même, l'Agence est un contrat social spécifique au sein de la société. Faute d'une « demande » affirmée et d'une « offre » globalement réfléchie, le marché ne peut pas être le principal moteur de la transition énergétique, et encore moins, de toute évidence, du plein emploi des jeunes[34].

(34) Le lecteur qui souhaite en savoir plus sur l'Agence Nationale de la Solidarité Intergénérationnelle peut se reporter à l'analyse qu'en fait Bernard Ibal en annexe de la présente étude.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page45

2) Dynamisation numérique et contrat social de l'aide à la personne

S'il y a bien aujourd'hui un immense secteur qui nécessite que ses acteurs « passent un contrat social », c'est bien celui de l'aide à la personne et de l'emploi à domicile. C'est le règne actuel des « petits boulots », du travail au noir et du non-droit du travail. L'ACOSS constate un certain décrochage de l'emploi à domicile à cause de « la crise » entre 2012 et 2013, mais le volume d'heures déclarées tourne autour de 130 millions. En soi, ce secteur est porteur, compte-tenu par exemple du vieillissement démographique. Il emploie souvent une population peu qualifiée (ce sera de moins en moins vrai) la plus frappée par le chômage et une population peu robotisable car la demande dans ce secteur exige de « l'humanité », cet humanisme si important pour la CFTC. L'aide à la personne n'est pas non plus délocalisable. Les organisations syndicales y sont très peu implantées, mais sont très actives dans les 4 ou 5 conventions collectives qui couvrent ce secteur. La loi Borloo de 2005 a tenté de dynamiser ce gros réservoir d'emplois en favorisant déjà le recours au web pour améliorer l'intermédiation entre l'offre et la demande des services à la personne. Jusque-là quelques entreprises, beaucoup d'associations de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le « portage » salarial assuraient tant bien que mal cette intermédiation.

Pour la CFTC, il s'agit d'aller plus loin en entrant franchement dans l'ère numérique de l'économie collaborative, c'est-à-dire dans la civilisation de la rencontre directe, massive, personnalisée, détaillée, rapide, simple et organisée entre l'offre et la demande de l'aide à la personne.

On commence déjà à prendre l'habitude du covoiturage, de la location d'appartements ou de voitures entre particuliers, de plate-formes comme le « Bon Coin », d'échanges d'habitations pour les vacances, etc. Mais il y a aussi les charges domestiques, le soutien scolaire, le bricolage, le jardinage, la décoration intérieure, etc. N'oublions pas les intervenants socio-médicaux à domicile. L'accélération d'une telle dynamique peut créer des centaines de milliers d'emplois. Le numérique peut créer de l'emploi.

Le CESU créé en 2006 est un grand progrès pour faciliter le respect des salaires *minima*, des cotisations sociales, des droits à la formation, du droit aux congés et de la fiscalité.

Cependant, ce nouveau contrat social (de l'aide à la personne) va changer peu à peu de nature. En effet, la distinction employeurs/employés va

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page46

dans ce secteur, progressivement s'estomper. Dans cette économie numérique et collaborative, X peut être l'employé de Y pour assurer un suivi scolaire de son enfant, mais le même Y peut être l'employé de X pour faire ses courses. Chacun peut d'ailleurs devenir auto-entrepreneur. Ce n'est pas la fin du syndicalisme mais une chance en élargissant à nouveau son champ de compétences (défendre les intérêts moraux et matériels des travailleurs). Bien sûr, les questions sociales du pouvoir d'achat, des retraites, de protection sociale, de conditions de travail, de formation seront toujours le grain à moudre des organisations syndicales, mais d'ores et déjà, le syndicalisme prend en charge les questions environnementales, les questions de consommation, les questions d'épargne (le CIES, Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale), les questions d'actionnaires, des salariés-actionnaires...

Le syndicalisme pourrait donc s'élargir au domaine hybride d'employeur/employé du contrat social de l'économie collaborative. Par exemple les services de l'aide à la personne ne pourront correctement et démocratiquement fonctionner que si l'employeur évalue sur le net son employé et si l'employé évalue de même son employeur, afin que, sur la plate-forme d'échanges, l'offre et la demande se fassent en connaissance de cause avec des avis pluriels et contradictoires.

Tout cela doit être expérimenté pour devenir un contrat social voulu et non une situation subie.

Par le biais d'une étude CFTC financée par l'IRES, le laboratoire *« Opus citatum »,* dirigé par le sociologue Charles Stoessel, mène une recherche expérimentale pour la CFTC en collaboration avec un laboratoire du Centre national des arts et métiers (CNAM). Ces laboratoires se sont associés à un outil collaboratif nommé ASASAP spécialisé dans les services d'aide à la personne (SAP) en Seine-Saint-Denis. Que peut apporter le numérique en plus de la mise en relation de l'offre et de la demande de services à la personne ? D'abord cette évaluation réciproque. Mais il peut apporter aussi le suivi d'effectivité du travail, et la régularité du contrat et du paiement. Il peut apporter enfin les garanties sociales et assurantielles pour le travailleur comme pour le bénéficiaire du service. Avec le CNAM, la CFTC expérimente ici un authentique contrat social sur de nouvelles plates-formes numériques.

À terme, cette concrétisation du nouveau contrat social porté par la CFTC peut déborder le cadre du seul secteur du service à la personne. L'économie collaborative et numérique concerne déjà la production personnelle

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page47

d'énergie des immeubles à énergie positive[35], qui implique des échanges d'énergie entre personnes. Il peut même y avoir d'ici peu des échanges de productions d'objets divers entre personnes dans des petits laboratoires de proximité et par imprimantes 3D. La CFTC a raison d'anticiper l'élaboration de ce nouveau contrat social de l'économie numérique et collaborative.

Ce contrat social est sous-tendu par les valeurs CFTC de collaboration entre personnes. On peut parler de civilité, le contraire de l'incivilité. Nous n'avons pas d'autres mots pour qualifier le comportement qui se situe entre le civisme (respect des règles) et la convivialité (plaisir de se sentir bien ensemble).

3) Tout travail doit créer du droit social

Quelles sont les mutations que nous devons prendre en compte, en ce qui concerne notre système de protection sociale ?

Notre système de sécurité sociale a pris sa forme actuelle au sortir de la guerre. L'ambition d'alors, formalisée dans les travaux du CNR, était celle d'un *« Plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail »*. Le but final à atteindre tel qu'inscrit dans l'ordonnance du 4 octobre 1945 est un système qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité.

Pendant cinquante ans et encore aujourd'hui, notre système a indiscutablement répondu aux missions assignées avec une extension continue de la protection des personnes couvertes contre les risques sociaux (universalité des prestations familiales, couverture maladie universelle...).

Cependant, notre système actuel de protection sociale a été conçu sur les bases d'un travail salarié effectué chez le même employeur durant toute la vie active. Qu'elles soient voulues ou subies, les nouvelles trajectoires professionnelles sont davantage marquées par des périodes de ruptures, de transitions au caractère dynamique et incertain.

Le déploiement de la troisième révolution industrielle, objet de la présente étude, s'opère dans un contexte démographique, sociologique, sociétal qui a lui-même profondément changé, avec notamment l'évolution des modèles familiaux, le travail des femmes, l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

(35) Les bâtiments à énergie positive (BEPOS) sont l'ultime évolution d'une technologie bâtimentaire économe en énergie, qui s'est fortement développée dans les années 1970, en marge des chocs pétroliers répétés, avec notamment le concept de « bâtiment à énergie passive » (BEPAS).

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page48

L'ensemble de ces mutations a fait émerger de nouveaux besoins qui sont insuffisamment, voire pas du tout, pris en compte par notre système qui est resté ancré sur des risques tels qu'on les identifiait au XX^{e} siècle. La prise en charge des jeunes enfants, des aînés dépendants, l'accès et le maintien au logement sont aujourd'hui des préoccupations majeures auxquelles la protection sociale ne répond pas assez, voire pas du tout.

L'autre problématique récurrente est la forte contrainte financière qui pèse sur notre système et qui interroge sans cesse sa viabilité. La quasi-totalité des réformes intervenues depuis la fin des années 1970 l'a été essentiellement pour consolider financièrement les régimes de protection sociale. Ces réformes ont consisté principalement en des modifications paramétriques (retraites de base, complémentaire, action sur l'âge de départ, la durée d'assurance, prestations familiales avec action sur conditions de ressources) dont la logique atteint aujourd'hui clairement ses limites.

A) Quelle doit être la protection sociale dans ce monde en bouleversement ?

La CFTC doit retrouver l'ambition qui était la sienne lorsqu'elle s'est associée aux travaux du CNR à savoir un système de protection le plus complet possible contre la réalisation des risques inhérents aux parcours professionnels et personnels d'aujourd'hui. Un système véritablement universel qui couvre l'ensemble des citoyens actifs tel qu'il a été voulu par ses fondateurs.

En matière d'identification de nouveaux risques sociaux, il s'agit de déterminer ce qui réduit la capacité des individus à se réaliser pleinement et d'organiser la prise en charge.

Au-delà des risques « classiques », notre système de protection doit être tout aussi organisé et efficace en matière de dépendance et de logement. On peut même écrire comme le font les auteurs Gazier, Palier et Périvier[36] que le fait de ne pas avoir accès à la formation aujourd'hui peut être considéré comme un risque social. Pour ces auteurs *« la formation doit être au cœur du nouveau contrat social »* en ce qu'elle est indispensable pour construire une trajectoire professionnelle dynamique et ascendante. Y accéder peut assurer à l'inverse le passage sans difficulté de phases de transition professionnelle subies. Elle peut même susciter des transitions choisies.

(36) In « Refonder le système de protection sociale – Pour une nouvelle génération de droits sociaux », Sciences Po les Presses, coll nouveaux débats 2014.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page49

L'universalité de la couverture, c'était le sens du statut du travailleur qui concernait toutes les personnes actives et non les seuls salariés. Qu'elle soit étudiante, salarié(e) du secteur privé, fonctionnaire, entrepreneur, bénévole du secteur associatif ou en congé parental, la personne doit pouvoir sans aucune rupture bénéficier de droits sociaux.

Comme le défendait Alain Supiot[37], le droit à la protection sociale ne serait plus un droit propre au travail salarié mais un droit commun de l'activité professionnelle.

La possibilité de passer de la position de salarié à celle d'indépendant, de client à prestataire et inversement doit être la plus fluide possible et ouvrir sur l'acquisition et le tirage de droits sociaux. Les réponses doivent être par nature plus personnalisées attachées à la personne et à sa trajectoire de vie plutôt que strictement à son statut ou à son âge. L'étude expérimentale menée pour la CFTC et citée plus haut démontre la faisabilité technique du suivi de telles transitions. Le numérique serait en capacité d'assurer la traçabilité et partant l'effectivité de droits individuels garantis collectivement.

B) Le compte personnel d'activité, un outil pour assurer la fluidité du parcours professionnel et la continuité des droits sociaux

Sous l'impulsion du statut du travailleur, la recherche de la continuité des droits a déjà inspiré la mise en place de dispositifs via la négociation interprofessionnelle : portabilité des droits en matière de santé (garantie complémentaire maladie et maternité), d'invalidité décès, droits à l'assurance chômage, création du compte personnel de formation.

L'accélération des mutations décrites précédemment doit nous conduire à aller plus loin. La CFTC voit dans le compte personnel d'activité, inscrit dans la loi Rebsamen, relative au dialogue social et à l'emploi, l'occasion d'adapter notre modèle de protection sociale aux réalités actuelles.

Ce compte aurait pour objectif de sécuriser le parcours professionnel de chacun et rassembler les principaux droits sociaux attachés à l'exercice d'une activité. Cependant, tel qu'envisagé à l'heure actuelle, il rassemblerait uniquement le compte personnel de formation, le compte pénibilité et les compte épargne temps.

Pour la CFTC, ce dispositif doit être construit avec plus d'ambition, ce qui suppose d'aller au-delà du périmètre actuellement défini. Il doit recueillir à

(37) « Au-delà de l'emploi : Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe » –1999. Alain Supiot, juriste français, spécialiste du droit social et de l'État social.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page50

terme l'ensemble des droits sociaux de telle façon qu'en plus de faciliter les transitions professionnelles, il assure une parfaite continuité dans l'acquisition des droits et une parfaite couverture contre les risques sociaux identifiés.

Auraient par exemple vocation à rejoindre ce compte :

• la complémentaire santé et la garantie invalidité décès dont la portabilité est déjà acquise mais qui reste à parfaire (conservation d'une couverture complémentaire santé limitée à douze mois maximum en cas de chômage et ouverture de droits aux chômeurs indemnisés uniquement).

• une garantie universelle des loyers envisagée comme un dispositif de sécurisation financière pour l'accès et le maintien au logement à tout moment du parcours professionnel (conformément à l'axe 3- 7 du rapport programme du 51e congrès confédéral). La CFTC voit dans la coïncidence entre la construction d'un nouveau dispositif de sécurisation du logement privé (objectif de la convention État UESL 2015-2019) et celle du CPA une occasion de construire une véritable sécurité sociale du logement.

• un droit à congé parental individualisé et fractionnable jusqu'à la majorité de l'enfant et rémunéré non plus au forfait mais en pourcentage de l'ancien salaire ; ouvert à chaque parent dès la naissance d'un enfant (quel que soit son rang), il permettrait de bénéficier d'un capital temps, fractionnable jusqu'à la majorité de l'enfant ; la liberté de choix pour les parents deviendrait ainsi réelle et chacun pourrait interrompre son activité le temps nécessaire sans perdre ses avantages liés à l'ancienneté ni ses droits à retraite.

Dans une logique de mise en œuvre progressive, ce compte pourrait voir converger d'autres droits sociaux tels que la dépendance, la retraite et la maladie lorsque les différents régimes auront fini d'achever leur convergence.

Les questions de dépendance et de perte d'autonomie correspondent à une réalité vécue fluctuante. Les situations individuelles sont en effet évolutives. La « perte d'autonomie » est par ailleurs fonction de l'environnement matériel et social de la personne. Pour inciter à la couverture du risque de perte d'autonomie, il pourrait être proposé d'intégrer au compte personnel d'activité cette dimension « dépendance ». Cette dernière pourrait être financée par des versements volontaires de ses souscripteurs et transmissibles sans droits de succession à ses ayants-droit lorsque le risque n'est pas survenu.

Cette même logique pourrait être soutenue en matière de retraites. Le travailleur doit pouvoir avoir une vision globale de sa retraite en englobant

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page51

les régimes par répartition mais également l'ensemble des dispositifs individuels (PERP, MADELIN, PREFON), collectifs et d'épargne salariale. Chaque assuré disposera ainsi dans son compte d'activité élargi de la possibilité de faire le point annuellement sur sa retraite par une estimation de rente ainsi qu'une vision de ses cotisations et de celles de son employeur quand ce dernier est salarié.

Enfin, l'accès à l'assurance maladie doit être sécurisé tout au long de la vie. Au-delà de la complémentaire santé, l'intégration de la couverture maladie dite de base dans le compte personnel d'activités éviterait les ruptures temporaires d'accès aux soins induites par la sortie d'études, les phases de chômages ou un déménagement.

Ce renforcement de l'accès aux droits sociaux tout au long du parcours de vie ne saurait suffire à lui seul. Il suppose, dans une logique de prévention des risques sociaux un redéploiement massif des politiques publiques (petite enfance, soins, aide à la personne, logement, transports collectifs, aides et droits des travailleurs handicapés, ...).

Il suppose également, pour la construction de trajectoires ascendantes et pour éviter le creusement des inégalités, un service d'accompagnement global à l'activité performant.

Cette ambition implique enfin une responsabilisation des entreprises. Celles-ci ne seraient plus considérées comme la source unique de financement de notre protection sociale mais demeureraient néanmoins un acteur essentiel dans le déploiement du futur modèle par le biais de plans retraite, formation, prévention etc. Des plans en partie financés par divers abondements relatifs à l'anticipation et la couverture de risques sociaux découlant des incertitudes économiques de l'entreprise (voir dans la 3e partie du chapitre 3 la provision pour sécurisation sociale).

4) L'entreprise doit être la résultante d'un nouveau contrat social[38]

Pour la CFTC, l'entreprise est une communauté d'hommes et de femmes et un carrefour de compétences. Sa structuration implique donc un contrat

(38) La question de la réforme du dialogue social par un nouveau contrat social est dans cette étude l'objet de la 3e partie du chapitre 3. D'autre part, nous n'abordons dans ce chapitre que quelques focus concernant l'entreprise. En revanche, nous invitons le lecteur à se rapporter au Rapport Programme du Congrès CFTC de 2011 dont toute la IIe partie se rapporte à la conception CFTC de l'entreprise.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page52

social négocié entre ses parties prenantes. Ce n'est toujours pas le cas au XXIe siècle. S'il y avait un contrat social fondateur de l'entreprise, les deux missions principales du « patron » seraient équilibrées : d'une part, il est le mandataire des actionnaires dont il sert les intérêts, d'autre part, il est *« le chef d'entreprise dont l'autorité doit fédérer les énergies et la confiance de tous »*, y compris les salariés comme le dit Armand Hatchuel, Professeur à Mines-Paristech.

Faute de l'équilibre de ces deux fonctions du Top-manager, les entreprises sont en périls et dans l'injustice sociale. De toute évidence, le chef d'entreprise ne dépend actuellement que des actionnaires, et il a beaucoup de mal à concilier son mandat financier avec sa fonction de fédérateur de toutes les énergies humaines au travail dans l'entreprise. Le monde du travail est à la merci des fluctuations des intérêts financiers des patrons du patron : les actionnaires. Certes, les luttes syndicales ont peu à peu permis un droit du travail et des IRP. De ce point de vue, les salariés appartiennent en un sens à l'entreprise. Mais c'est secondaire. En amont, le droit des sociétés et le code du commerce ne définissent juridiquement l'entreprise que comme une société de capitaux depuis le XVIIe siècle. À ce niveau actuellement fondateur de l'entreprise, le salarié n'appartient pas à son entreprise. Malgré le droit du travail (qui d'ailleurs ne contredit pas le droit des sociétés), le chef d'entreprise n'est que le mandataire des intérêts des actionnaires. Les salariés sont victimes de cette anomalie qui ne correspond pas à la réalité de ce qu'est une entreprise, laquelle nécessite du capital et du travail (tant que la robotique mal intégrée n'exclut pas le travail). Cette situation juridique contraire au bien commun a pu pousser à la lutte des classes. Au XXIe siècle, elle met en péril l'économie réelle au profit de la finance spéculative. Hier encore, les propriétaires d'entreprises défendaient celles-ci de toutes leurs énergies quand elles avaient des difficultés.

Aujourd'hui, à la moindre rumeur d'hypothétiques difficultés, les capitaux s'envolent, quittent le navire pour se réfugier dans des entreprises momentanément et apparemment plus sûres et plus profitables. Et les marchés financiers ne sont pas le monopole de quelques « grands bourgeois », ils sont alimentés par les fonds de pensions, les fonds souverains et ceux des petits épargnants qui cherchent dans leurs Sicav la rentabilité la plus sûre, la plus rapide et la plus importante[39].

Pour les mêmes raisons, les Top-managers ont quotidiennement les yeux

(39) Pour une approche de fond du sujet, cf. l'article de Gaël Giraud, « La mobilité du capital : un péché », in *Projet* n° 334, et repris en annexe de la présente étude.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page53

rivés sur les cours des bourses et sont condamnés par les actionnaires à des stratégies à court terme contraires aux intérêts de l'entreprise. Et l'économie réelle va à la faillite. Tout comme les marchés financiers qui sont ramenés à la réalité quand éclatent les bulles financières.

L'intérêt de tout le monde, des investisseurs et des salariés, est de redonner du pouvoir à l'économie réelle et donc de prendre en compte, dans la gouvernance de l'entreprise, la participation des salariés. En 1996, une organisation patronale, le CJD montrait qu'une entreprise était aussi faite de compétences du travail et pas seulement de capitaux. Depuis longtemps, la CFTC propose d'étendre la participation des salariés à la gestion des entreprises.

Aujourd'hui, il s'agit de donner une efficience réelle à cette participation. Le Top-manager (PDG ou président du directoire) ne doit pas dépendre des seuls actionnaires.

La CFTC propose que les conseils d'administration (CA) ou les conseils de surveillance (CS) soient composés à 50 % de représentants des actionnaires et à 50 % de représentants des salariés. Le Top-manager, certes élu par le seul collège des actionnaires c'est-à-dire des employeurs, ne pourra être démis de ses fonctions que par une majorité des 2/3 du CA et du CS. Ainsi, le chef d'entreprise ne dépendra pas des seuls actionnaires ni d'ailleurs des seuls salariés. Il pourra être un fédérateur du bien commun et de l'association capital/travail, comme y invite le corpus social-chrétien. Les capitaux pourront continuer à être volatiles, la direction pourra néanmoins garder le cap de sa stratégie (dans la limite des possibilités de financement de l'entreprise sur les marchés financiers). On ne porte pas atteinte au marché libre des capitaux, mais on assure la possibilité de stratégies à long terme davantage indépendantes des spéculations financières. L'emploi, les salaires et les conditions de travail sont alors forcément pris en compte par la gouvernance. Certes, il faut une meilleure circulation de l'information dans les CA et CS et il faut une vraie formation des administrateurs élus du personnel. Ce personnel d'ailleurs, n'aura pas intérêt à élire des « têtes brûlées ». Si les organisations patronales comprennent que c'est leur intérêt à moyen et long terme pour éviter les crises, et si les organisations syndicales cherchent la paix sociale sans perdre des plumes, alors nous pouvons signer un tel contrat social d'entreprise[40].

(40) Le Rapport-Programme de la CFTC adopté par le 51e Congrès confédéral de 2011 va encore plus loin avec la possibilité de créer des Sociétés Anonymes à Gestion Salariale (SAGS) en économie de marché, qui mettent davantage encore les entreprises à l'abri de la spéculation financière.
Pour la RSE qui est un contrat social de citoyenneté, cf. 1re partie, chapitre 1.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page54

Si l'Europe veut revitaliser son modèle social et renouer avec son idéal, elle peut sans bouleverser les entreprises adopter ce contrat social qui limite un peu ce pouvoir du capital.

Si un tel contrat social de gouvernance est possible, un autre contrat social de collaboration des travailleurs devient lui aussi possible. Les managers prennent conscience que les entreprises à hiérarchie pyramidale ne fonctionnent plus.

Les entreprises n'ont plus guère besoin d'exécutants sans initiative. Elles veulent des agents qui soient acteurs et créateurs. La compétence créative implique l'autonomie relative du salarié-expert.

L'enseignement social-chrétien appelle cela la subsidiarité : faire confiance à tous les maillons de la chaîne sans serrer les boulons ou mettre la pression.

Certaines entreprises américaines, mais aussi européennes et françaises, contractualisent plus ou moins formellement l'autonomie de leurs salariés, y compris dans l'aménagement du temps de travail. À la subordination du salariat, qui était la norme, succèderait le contrat social d'une société collaborative du travail où chacun joue son rôle en dialogue avec ses collègues. Le contrôle de la mission se fait de plus en plus *a posteriori* laissant chacun libre de la façon d'actualiser cette mission. Le CDI doit, quoiqu'il en soit, rester la règle !

Par ailleurs, l'idée est de faire en sorte que le progrès social devienne une valeur marchande positive pour les entreprises, et non plus une contrainte à éviter. C'est pourquoi le Rapport Programme CFTC de 2011 préconise une traçabilité sociale et écologique des produits et services, comme il existe déjà des traçabilités d'origines géographiques et de composition chimique. Il s'agit de rendre possible un contrat social implicite entre les entreprises et les consommateurs (qui sont aussi des travailleurs). Des indications simples de degré de progrès social et environnemental de toute la chaîne des entreprises de l'amont de la production jusqu'à la distribution de tel produit ou tel service donneront une information aux clients (y compris pour les importations). Les clients pourront alors acheter ou non en connaissance de cause. Cette question de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement est au cœur de tous les débats depuis la catastrophe du Rana Plaza, notamment au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la grande conférence internationale annuelle portera sur ce thème en juin 2016, mais aussi au sein du G7 et de l'OCDE. C'est pour cette raison que la CFTC s'est déclarée en faveur de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères par rapport à leurs filiales et sous-traitants.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page55

Même si aujourd'hui seulement 5 % des consommateurs tiennent compte de ces labels, aucune entreprise n'a envie de perdre 5 % de son chiffre d'affaires. Le progrès social et environnemental devient une valeur marchande que les entreprises prendront l'initiative de promouvoir. Il existe déjà de nombreuses tentatives en ce sens, trop nombreuses et trop brouillonnes. C'est à l'État d'y mettre bon ordre en partenariat avec les corps intermédiaires et les entreprises, sans sous-estimer les indicateurs de progrès social et pas seulement environnemental.

La loi contraint, le contrat social est libre et solidaire. Il faut les deux pour faire un nouveau monde.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page56

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page57



CHAPITRE 3

OPPORTUNITÉ NOUVELLE D'UN CONTRAT SOCIAL – NOS VALEURS SOCIALES SONT DÉSORMAIS À L'AVANT-GARDE

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page58

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page59

Opportunité nouvelle d'un contrat social – nos valeurs sociales sont désormais à l'avant-garde

1) Sauvegarde de la planète pour sauver l'humanité : la culture CFTC du bien commun

Ce n'est pas le moment de baisser les bras, les valeurs et la mentalité CFTC n'ont peut-être jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui. La mobilisation individuelle et collective pour sauver la Terre, cette maison de l'humanité, rejoint notre idéal du bien commun, une des valeurs centrales de l'humanisme social-chrétien.

Jusqu'en ce début du XXI[e] siècle, la mode était à l'individualisme. Certes, il y a encore de beaux restes. On voit bien hélas, ressurgir les égoïsmes nationaux dans la perspective de Paris Climat fin 2015 (ou COP 21). Or, pour sauver la planète, il faut que tout le monde s'y mette. L'alerte environnementale change la donne : le bien commun devient concret pour tous. Enfants et adultes comprennent de plus en plus que si les êtres humains ne sont pas solidaires, la planète va à la catastrophe. Les égoïsmes à court terme sont suicidaires, surtout dans la recherche effrénée des profits financiers.

De même, la surconsommation était vue comme la seule voie du bonheur. C'est encore la conviction de beaucoup. Mais pollution et épuisement des

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page60

ressources invitent à voir les choses autrement. Le bonheur n'est pas que matériel, il est aussi dans l'art de vivre. Le bien commun n'est pas tant dans le PIB que dans le savoir vivre ensemble : tel est par exemple l'un des enjeux du dimanche libre pour se rencontrer plutôt qu'en faire un jour de surconsommation. Mais le bien commun n'est pas non plus synonyme de l'intérêt général, si l'intérêt général vient menacer les libertés personnelles au nom d'une idéologie. Marx et Lénine ont été remplacés par les ayatollahs de l'écologie punitive, qui, comme Hans Jonas, pourtant souvent raisonnable, veulent instaurer une « dictature douce » pour organiser le sauvetage de la planète[41]. Le bien commun auquel aspire une écologie bien comprise passe par le sens personnel des responsabilités et non par des diktats d'une police d'experts. Bref, la culture écologique humaniste rejoint l'humanisme CFTC du bien commun[42].

C'est le moment propice pour la CFTC de trouver des partenaires pour conclure un nouveau contrat social, une nouvelle forme d'alliance entre les hommes, sans pour autant tout chambouler. Ce contrat social est d'abord une affaire de changement progressif de mentalités dont la CFTC est déjà le vecteur.

Nous avons été éduqués dans le contrat implicite des Droits de l'Homme formulés au XVIII[e] siècle : *« La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres »*. C'est très bien, tout éducateur le répète à juste titre. Mais avec les risques environnementaux et autres crises, nous devons aller plus loin. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce pacte de non-agression entre les individus, nous devons avoir en tête un pacte de collaboration volontaire comme le souhaite depuis toujours la CFTC. Pour nous, et désormais pour tous ceux conscients de la crise environnementale locale et nationale, la liberté de tous commence quand chacun se sent responsable de lui-même et des autres. Tel est le contrat social du bien commun et de la fraternité responsable. La CFTC est l'avant-garde ; il ne sera pas facile de convertir à notre mentalité tous les adeptes de l'individualisme, du corporatisme et du seul profit personnel immédiat. Ce contrat social peut devenir explicite.

(41) In *Le principe responsabilité*, Le Cerf.

(42) En ce sens, on peut même parler d'une spiritualité écologique. La CFTC sait par son « ADN » que le bien commun a une dimension spirituelle (pas forcément religieuse). On retrouve celle-ci dans l'aspiration profonde de ceux qui veulent préserver la planète : Jamais une génération n'a autant eu le souci des générations futures. On se préoccupe aujourd'hui de ce qu'il adviendra dans cent ans, mille ans. Il y a là, l'ouverture vers l'inconnu, le lointain, « l'infini », et un « infini » qui nous demande des comptes sur ce que nous faisons de la Terre. On se sent interpellés. L'écologie découvre ainsi une sorte de « transcendance », ou du moins, une fraternité universelle au-delà des temps présents. Nous sommes là au cœur des valeurs CFTC, même si la lutte contre le réchauffement climatique consiste aussi à sauver notre peau dès maintenant.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page61

Déjà, le monde du travail, la société civile et l'État sont en train de changer de réflexes. D'abord vis-à-vis de la nature. Hier dans l'industrie comme dans l'hyper-agriculture ou l'hyper-pêche, le but était de faire rendre gorge à la nature, de l'exploiter au maximum et d'en extraire au plus vite les ressources. Le contrat social dès aujourd'hui est un engagement de chacun et de tous à respecter la nature et sa biodiversité vitale. Ne tombons pas cependant dans l'idéologie dangereuse de prendre le monde vivant (faunes et flore) pour un modèle de contrat social. Il en est qui voudraient étendre les Droits de l'Homme aux Droits du vivant. Ce qui est naturel n'est pas forcément bon. Surtout n'oublions pas que la loi du vivant est celle de la jungle, celle du plus fort, où tout vivant est à la fois proie et prédateur. Le contrat social des Droits de l'Homme s'est conclu pour contrecarrer dans l'Humanité cette loi de la jungle qu'on retrouve cependant dans l'ultralibéralisme. L'homme ne doit pas se soumettre à la nature, mais il doit la respecter s'il ne veut pas tuer la poule aux œufs d'or.

Un contrat social qui aurait le souci du bien commun changerait aussi les relations du travail. Marx disait que le travail humain était une transformation de la nature pour la rendre utile à l'homme : défricher la forêt et y semer du blé, extraire du charbon et en faire de l'énergie. Il n'avait pas tort sur ce point. Mais ce corps à corps de l'homme avec la nature n'est plus de mise dans une perspective écologique. Les CHSCT sont là pour le rappeler. Le nouveau corps à corps avec les éléments de la nature se fait à présent dans l'activité sportive. Grâce aux nouvelles technologies, le travail s'est « tertiarisé »[43] : par les multimédias, le travail humain n'est plus transformation directe de la nature, il est devenu échanges, informations et communication. Le travail s'est physiquement souvent pacifié : le bureau n'est pas la mine. Mais la pénibilité prend d'autres formes, et les inégalités sociales ne génèrent pas la paix sociale. Néanmoins, la bonne marche du travail est moins un acte de force qu'une recherche de la convivialité pour que l'échange et la communication puissent s'établir. C'est une chance pour le contrat social du bien commun. Le modèle du travailleur n'est plus celui du soldat en guerre contre la nature pour lui arracher un butin, mais celui de l'expert de plus en plus autonome dans la collaboration avec les expertises de ses collègues. Tout poste devient un poste clé où le titulaire est le seul à savoir ce qu'il faut faire grâce à ses compétences. Dès lors, la subordination salariale perd beaucoup de son sens. Les syndicalistes

(43) Même dans l'agriculture, la pêche et l'industrie, le travail relève de plus en plus de l'activité tertiaire.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page62

doivent y être attentifs. La production et les services sont entrés dans l'économie collaborative : la hiérarchie autoritaire a fait son temps !

La consommation aussi est entrée dans l'économie collaborative. Le « consommer beaucoup moins et beaucoup mieux » n'est pas qu'une affaire de produits et services nouveaux. C'est un changement de civilisation qui s'inscrit dans le contrat social du bien commun. Par internet, le troc et les échanges directs entre particuliers retrouvent une actualité. De plus en plus des personnes se délivrent de l'avidité de possession d'objets personnels. Dans cette culture de la sobriété sans perdre l'usage des objets du confort de vie, nous préférons louer ou échanger des services : covoiturage, mutualisation de véhicules, « autolib », pour ne parler que voitures. Nous ne sommes déjà plus dans le simple pacte de non-agression (voir plus haut), nous sommes déjà dans le contrat social de la collaboration et de la fraternité responsable. Les valeurs CFTC du bien commun tendent à se généraliser.

Dans ce nouveau contrat social, la notion de richesse change de sens. Jusqu'au XVI^{e} ou XVII^{e} siècle, la richesse, c'est l'or et les terres, le guerrier est un agent économique, il protège ou conquiert un patrimoine. Puis la bourgeoisie au XVIII^{e} siècle et le prolétariat au XIX^{e} redécouvrent la valeur du travail : la richesse devient la création de valeur ajoutée par l'entreprise et le travail. C'est une valeur matérielle ajoutée, celle de l'objet manufacturé et commercialisé. Grâce au syndicalisme et à l'humanisme, la valeur humaine ajoutée est prise en compte au XX^{e} siècle, le siècle, entre autres, du progrès social. Au XXI^{e} siècle une nouvelle richesse apparaît : la valeur environnementale, anti-réchauffement climatique est encore une valeur ajoutée. Elle se conjugue avec une meilleure alliance entres les hommes et avec la nature, dans une promesse de vie[44].

Le contrat social esquissé par la CFTC et fortement encouragé par la problématique environnementale semblerait s'établir tout seul. C'est faux. Les marchés s'intéressent encore trop peu à l'économie verte ; la perte du sens de la subordination salariale n'a pas d'alternative claire ; la fiscalité et les cotisations sociales se perdent dans les trocs d'entraides de la société collaborative...

Le nouveau contrat social doit se négocier : pourquoi n'est-il pas prioritaire dans le programme de la COP 21 ?

La CFTC doit tout faire, sur le terrain et au niveau confédéral, pour qu'il s'inscrive dans les agendas du dialogue social et du dialogue public.

(44) La racine indoeuropéenne « reg » du mot richesse signifie force de vie, elle reprend son sens ici.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page63

2) Sauvegarde de la dignité de la personne humaine

Le numérique et la robotique ne risquent-ils pas de renforcer les féodalités économiques, le pouvoir des experts, la course à la performance, l'envahissement de la sphère privée par la technologie, l'asservissement de l'homme à la technique ? Telles sont les questions à se poser dans la perspective d'un nouveau contrat social. L'économiste français François Perroux (1903-1987) mettait déjà en lumière à la fin des années 1960 deux types de domination caractéristiques des sociétés modernes : celle des groupes dominants et de leur idéologie qui s'exerce notamment à travers l'organisation du travail et des relations sociales, et celle des techniques de production sur les conditions de travail et d'existence des travailleurs[45]. Gilbert Blardonne qui fut son disciple applique aujourd'hui son analyse au monde économique contemporain[46]. Depuis l'avènement du capitalisme financier qui a succédé en 1973 (et le premier choc pétrolier) au capitalisme entrepreneurial, le groupe dominant est celui des actionnaires et des acteurs des marchés financiers ; leur idéologie, définie par « le consensus de Washington » (formulé par John Williamson en 1989) est l'ultralibéralisme qui repose sur le moins d'État, la dérégulation du commerce international et de la finance, l'ouverture inconditionnelle des frontières pour faciliter le commerce source d'enrichissement, l'indépendance des banques centrales, la course à la productivité maximale, la croyance au marché autorégulateur et la priorité accordée à la « politique de l'offre ». Quant aux techniques de production, la domination s'effectue à travers ce que Gilbert Blardonne appelle l'automation et l'informatique dont la maîtrise suppose deux types de travailleurs : les cadres, ingénieurs et techniciens hautement qualifiés, d'une part, et les travailleurs sans qualifications, d'autre part *« voués à des tâches subalternes, sans perspective d'avenir et sans pouvoir sur le fonctionnement de l'entreprise et de la société. La précarité est leur lot, l'exclusion un danger permanent »*.

Pour la CFTC, les progrès à attendre du numérique et de la robotique peuvent être la meilleure et la pire des choses, selon que ces outils et leur amélioration continue sont considérés comme une fin en soi, ou selon qu'ils visent à *« promouvoir tout homme et tout l'homme »*, la promotion de

(45) *François Perroux interroge Herbert Marcuse… qui répond*, Aubier Montaigne, Paris 1969.
(46) Gilbert Blardone, « Pour une société du plein développement de l'homme chez François Perroux », in *Humanisme et travail chez François Perroux*, ouvrage coordonné par Emmanuel d'Hombres, Henri Savall et Emmanuel Gabellieri, Economica, Paris 2011.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page64

l'accomplissement et de la plénitude de la réalisation de la personne humaine dans une perspective solidaire par rapport à l'humanité entière[47]. Aujourd'hui, cette domination de la technique a plusieurs visages. Sur les marchés financiers, ce ne sont plus des hommes ou des femmes qui décident des placements à effectuer, mais des algorithmes au nom de la maximisation des profits et de la minimisation des coûts économiques, sans considération pour les coûts humains. Ainsi, selon Laurent Combourieu de l'Autorité des marchés financiers (AMF)[48], serions-nous passés, sur le marché français, pour les valeurs du CAC 40, de trois millions d'ordres par jour en 2007 à vingt millions en 2011 ; *« en un clignement d'œil de 350 millisecondes, sept mille ordres de traders à haute fréquence sont passés »*, renchérit un rapport de Finance Watch[49]. À cette dérive, s'en ajoute une autre tout aussi préjudiciable : l'accaparement de ces techniques par de grands groupes multinationaux, leur détournement à leur profit et la captation de la richesse qui en résulte.

L'informatique peut, en revanche, être un formidable vecteur de diffusion de la culture, donc un outil de formation au service des travailleurs : que l'on songe aux MOOCs (*Massive open online sources* ou Cours en ligne ouverts à tous) qui permettent d'assister en ligne aux cours des plus prestigieuses écoles ou universités et qui, à terme, permettront probablement de passer des diplômes ; que l'on songe, également, au *streaming* dont certaines plateformes offrent un riche catalogue dans lequel l'homme peut puiser. Enfin, et pour en rester là, si la robotisation peut être synonyme d'asservissement, elle peut également libérer l'homme de l'exécution de tâches pénibles et répétitives.

Il en est de même pour l'écologie. Certains défenseurs de l'environnement, dont les adeptes de la *« deep ecology »* (philosophie qui se caractérise par sa défense des valeurs propres des créatures vivantes, indépendamment, de leur utilité pour les humains) accusent l'homme de tous les maux et le ravalent au rang de n'importe quelle espèce vivante estimant qu'il est un animal comme un autre et qu'il convient de le traiter comme tel. Pour la CFTC, *« s'il va de soi que tout ce qui existe dans la nature ne doit pas être considéré comme égal de l'être humain, nous devons reconnaître que notre environnement, les autres êtres vivants et les ressources naturelles ont leur valeur propre et méritent le respect »*. Une meilleure prise en compte, dans

(47) C'est l'un des thèmes de *Populorum Progressio* (encyclique de Paul VI, parue en 1967), fortement inspiré par l'œuvre de François Perroux, notamment *L'économie du XX^e siècle*, Presse universitaire de Grenoble 1991.
(48) *Le Monde* du 27 mai 2015.
(49) Cité par *Le Monde* du 27 mai, http://www.finance-watch.org/fr

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page65

nos moyens d'action, de la crise écologique redonne des perspectives, un sens à nos activités économiques et sociales, une vision d'ensemble de la société plus tournée vers les relations que l'on entretient avec ses proches, sur son lieu de travail ou d'habitation, et son environnement que vers la satisfaction de besoins immédiats.

La CFTC s'inscrit également en faux contre ceux qui affirment que l'entreprise n'est qu'une société de capitaux dont le but premier est de minimiser les coûts afin de maximiser les profits, quitte à bafouer dans un même mouvement la dignité de l'homme et la pérennité de la planète. L'entreprise est, pour la CFTC, une communauté d'hommes et de femmes, un carrefour de compétences et, à ce titre, elle doit viser au développement de la personne humaine et de la vie sociale.

À l'instar de François Perroux, la CFTC propose de passer d'une société fondée sur l'appât du gain à une société dont la finalité serait *« la couverture des besoins fondamentaux des populations et le moteur, la coopération entre tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale »*[50], ce que notre économiste visionnaire appelle *« une société du plein développement des hommes »*. Pour instaurer cette société, il conviendrait de modifier les finalités de l'activité économique, non pas produire mieux pour accroître la productivité, mais produire mieux pour satisfaire les besoins essentiels de la personne humaine (santé, éducation, culture, logement, conditions de travail, protection sociale, environnement…), mettre la finance au service de l'homme, et non l'homme au service de la finance en orientant les politiques monétaires vers des investissements destinés à la couverture des besoins essentiels, et d'éliminer les deux types de dominations. L'élimination de la domination des groupes dirigeants passerait par une attitude coopérative ou collaborative qui constitue *« le ressort principal d'une société qui devient une œuvre et une création collective »*. L'élimination de la domination de la technique supposerait que le travail soit pour l'homme et non l'homme pour le travail.

Il en résulterait une inversion des priorités : ce qui compterait, ce ne serait plus la rentabilité de la production des marchandises, mais le déploiement de la dignité de la personne.

La CFTC pourrait alors reprendre à son compte la notion de développement intégral[51], en rupture avec le projet d'un développement

(50) Gilbert Blardonne, *op. cit.*

(51) Ces lignes ont été écrites avant la publication de Laudato si', encyclique dans laquelle le pape François prône une « écologie intégrale » : alors que le développement intégral appelle au développement de tout homme et de tout l'homme, l'écologie intégrale vise le développement de toute créature et de toute la création.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page66

économique et technique. Bien que favorable à la croissance économique, aux innovations technologiques et à l'instauration de programmes sociaux, la CFTC estime que l'homme ne saurait être réduit à ces uniques dimensions. Conformément aux étymologies respectives de l'écologie (science de la maison) et de l'économie (gestion de la maison), la CFTC plaide pour :

• *« une écologie sociale, ... »*, car *« la valeur d'une personne ne dépend ni de son sexe ni de son ethnie ni de son âge ni de son physique ni de sa rentabilité économique : elle est absolue (...) Tous les êtres humains sont et doivent être fondement, buts et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale »*[52].

• *« ...économique, ... »* : si la CFTC reconnait la propriété privée comme un principe inaliénable, elle revendique également le principe social-chrétien de « destination universelle des biens », fondement du développement durable : l'homme peut exploiter la nature, mais en la respectant et en solidarité avec les générations futures.

• *« ...humaine »* : la vie de l'homme ne saurait se résumer à son emploi, il a aussi une vie de famille, une vie spirituelle, une vie citoyenne... Certains mots comme la beauté, l'amour, le bonheur, la liberté... sont porteurs de valeurs spirituelles que la CFTC appelle à prendre en compte, à l'inverse de l'économie et de la technique qui contribuent plutôt à leur rigidification et à leur assèchement.

Pour la CFTC, il importe de trouver un équilibre entre ces différentes dimensions qui définissent l'homme afin d'éviter les excès de l'économie et de la technique : le travail du dimanche, mais aussi la suppression de jours fériés, en sont les manifestations les plus récentes.

C'est dans cette perspective que la CFTC a proposé, il y a dix ans, un statut du travailleur qui conserve toute son actualité en ce qu'il contribue *« à la construction d'un monde dont la richesse humaine sera le cœur »*[53] par la mise en œuvre d'une sécurisation du parcours de vie qui concourt à l'épanouissement des personnes. Il s'agit, aujourd'hui, d'en accélérer la concrétisation.

On l'aura compris, c'est à une véritable *« politique de civilisation »* dont *« le but ultime,* selon Edgar Morin à qui l'on doit l'expression, *est le bien-vivre et*

(52) *Contre vents et marées, prendre nos vies en main*, rapport programme de la CFTC adopté par le congrès confédéral de Poitiers en 2011.
(53) *Le statut du travailleur – la sécurisation des parcours de vie*, collectif sous la direction de Gabrielle Simon, CFTC, Paris 2006.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page67

non le seul bien-être matériel » que la CFTC appelle. Et le sociologue de poursuivre : *« À l'heure actuelle, le politique semble encore inapte à prendre en compte la qualité de vie des individus »*. Dans cette perspective, le rôle de l'État est primordial : il doit être garant du bien commun, de la justice et de la paix sociales, ainsi que d'un développement durable. Il doit également assurer les fonctions de régulateur et de stimulateur. Il doit, enfin, encourager, voire animer, le débat public avec les corps intermédiaires qui se distinguent des groupes de pression par leurs finalités et leurs moyens d'action. Là où les corps intermédiaires cherchent, notamment par la négociation, la concertation, les délibérations à aboutir à un accord qui satisfasse l'ensemble des parties prenantes avec pour souci la préservation du bien commun, les groupes de pression cherchent à imposer leur point de vue avec pour seul objectif de défendre le seul intérêt de leurs commanditaires. Il s'agit, là, d'une pratique dont se réclament plusieurs organisations environnementalistes et vers laquelle certains partenaires sociaux semblent évoluer. La CFTC entend, elle, rester un corps intermédiaire.

Enfin, le « bien-vivre » implique le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. Qu'il s'agisse des salaires, de l'embauche, de l'accès aux responsabilités, de la retraite… femmes et hommes doivent pouvoir prétendre aux mêmes droits et qu'ils soient effectifs. Si le taux d'emploi des femmes a considérablement évolué en France depuis une décennie[54], le salaire d'une femme s'élève, en moyenne, à 80 % de celui des hommes et la proportion n'a guère changé depuis 2000, malgré les lois et les accords passés par les partenaires sociaux. L'emploi féminin est moins qualifié que l'emploi masculin : ceci explique peut-être cela. Les statistiques révèlent, enfin, que le plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux responsabilités demeure une réalité[55].

Globalement, il n'y a rien à attendre de la part des emplois liés au numérique, à la robotique et à l'environnement pour voir la situation des femmes s'améliorer pour les raisons que nous venons d'évoquer. Or, si dans le cadre du nouveau contrat social, l'accomplissement de la personne humaine devient un objectif à atteindre, les barrières à l'égalité entre les femmes et les hommes – qui semblent aujourd'hui indéboulonnables, malgré les efforts – pourraient être levées.

(54) Insee, http://www.insee.fr/fr/themes/series-longues.asp?indicateur=emploi-total-sexe. Le nombre de femmes titulaires d'un emploi en France est passé d'un peu plus de neuf millions de personnes en 2003 à plus de douze millions en 2013, alors que l'emploi des hommes stagnait autour de treize millions.
(55) http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17876&page=octantana/octana21/octana21_carriere.htm

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page68

3) Qui dit contrat social, dit dialogue social

La présente étude retrace dans leurs très grandes lignes les évolutions en cours et à venir du monde du travail : éclatement des modes de production, de consommation ; disparition de « vieux métiers » remplacés par la robotique omniprésente ; émergence de nouveaux métiers comme opportunités naissant de cette même robotique, comme réponses à de nouveaux besoins sociaux (services à la personne, silver économie...) ; des parcours professionnels construits sous statuts alternants (salariés, autoentrepreneurs, portage salarial, militants syndicaux, ...) ; l'essentiel des droits sociaux attachés à la personne... Des évolutions qui, pour une bonne part, résultent d'un contexte caractérisé par la mondialisation, par l'interdépendance des économies comme des marchés du travail. Des évolutions dont les logiques et processus sont guidés par des nouvelles technologies aux potentialités infinies, dont le rythme de déploiement et la « personnalisation » des prestations (le sur-mesure) vont croissant. Des évolutions qu'il serait illusoire et vain de combattre tant elles sont déjà à l'œuvre. Dans ce contexte où opportunités et menaces coexistent, la CFTC ne veut pas subir, elle veut agir ! Maintes fois dans son histoire elle a prouvé sa capacité d'anticipation et d'action. Dernier exemple probant avec son statut du travailleur à l'origine des droits attachés à la personne (formation, complémentaire santé...). Des droits conquis par la négociation !

La CFTC a toujours pensé le dialogue social, dans l'entreprise, dans les branches ou à l'échelon national interprofessionnel comme une priorité et le meilleur moyen de faire valoir les intérêts du monde du travail et avancer le progrès social.

Pour ne pas subir les évolutions à l'œuvre, pour ne pas rater les opportunités offertes par une modernité qui a toujours été sa marque, dans l'intérêt des salariés et de leurs familles, la CFTC est prête à revisiter en profondeur les règles du dialogue social. À l'instar de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi, elle défendra des normes, des pratiques accentuant conjointement la compétitivité des entreprises (condition de l'emploi durable) et la sécurisation des parcours professionnels.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page69

A) Pour une extension de la négociation collective dans le respect d'un cadre garant du bien commun

Pour le bon déroulement de ce dialogue social, le respect de principes et la définition d'une méthode sont nécessaires. Pour ce qui est des principes, la CFTC ne considère pas le rapport de force comme inévitable, elle préfère tabler sur la bonne volonté des parties prenantes. Elle estime que pour bien fonctionner, le dialogue social ne doit pas être contraint dans le temps, qu'il ne doit répondre à aucun diktat, qu'il doit être loyal et franc, et qu'il doit se dérouler en toute liberté, dans le respect des uns et des autres, en étant conscient que nous avons des intérêts divergents et que la priorité est de préserver le bien commun quel que soit le niveau où se situe le dialogue.

Ce bien commun, compris au sens le plus large du terme, est garanti par la puissance publique. À la différence des partenaires sociaux qui ont une vision et une légitimité parcellaires donc limitées, la puissance publique définit et met en œuvre la vision d'ensemble. Par la loi et par le droit du travail pour ce qui concerne le champ des partenaires sociaux, elle permet non seulement la défense des salariés mais aussi la régulation économique et sociale d'ensemble en fixant des règles concurrentielles égales entre les entreprises, en soumettant ces dernières aux mêmes obligations sociales.

Le cadre légal doit continuer à exister car il est un repère pour l'entreprise et une garantie pour le respect des droits fondamentaux des salariés. La CFTC considère que la dérogation à la norme supérieure, par la négociation, doit être possible quand elle correspond à des besoins partagés entre les salariés et leur direction.

Par cette approche, c'est le principe de subsidiarité consubstantiel à l'histoire et aux valeurs de la CFTC qui est à l'œuvre ! Un principe qui stipule que les acteurs les mieux à même de diagnostiquer puis solutionner un problème, une situation sont les acteurs de proximité parce que les plus directement concernés par la situation. On reconnaît par ailleurs l'humanisme spécifique à la CFTC qui accorde plus volontiers sa confiance aux acteurs concrets, aux personnes libres et responsables qu'aux systèmes et aux idéologies parfois lointaines qui les sous-tendent.

Les mécanismes et dispositifs par lesquels la dérogation s'opère sont donc au cœur de son ambition de concilier efficacité économique et progrès social.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page70

Nécessité de constitutionnaliser le dialogue social comme préalable à la loi

La loi Larcher de janvier 2007 énonce que tout projet de réforme, envisagé par le Gouvernement, qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle et qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle, fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation. C'est seulement ensuite que le Parlement peut légiférer. Cependant, la loi Larcher ne concernait pas les propositions de loi faites par les parlementaires, mais uniquement les projets de loi émanant du Gouvernement.

La CFTC considère qu'il faut remédier à ce manque puis inscrire le dialogue social dans la Constitution.

Cette proposition figurait comme objectif prioritaire sur la feuille de route de juillet 2012 lors de la conférence sociale. Un projet de loi a été présenté en conseil des ministres le 13 mars 2013 mais aucun texte depuis n'a été déposé au parlement pour finaliser la révision constitutionnelle.

Ainsi consolidé par son inscription dans la constitution, la CFTC défend une vision plus ouverte, plus décentralisée du dialogue social. Les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel fixeraient, par les accords qu'ils négocient sur les champs relevant de leurs compétences, le cadre s'imposant à tous, tout en prévoyant au sein même de ce cadre les marges de négociation donc de manœuvre au dialogue social de branche.

Nous verrons plus bas, les propositions de la CFTC visant à consolider les acteurs du niveau national et interprofessionnel et à parfaire leur pratique.

Vers une plus grande autonomie des branches dans le choix des thématiques de négociation

Chaque secteur d'activité a ses besoins et ses intérêts propres qui ne correspondent pas forcément aux obligations de négociations telles que déterminées par la loi. Une loi qui transpose plus ou moins fidèlement les accords conclus au niveau national et interprofessionnel et qui oblige les partenaires sociaux de la branche à négocier sans réelle volonté ou capacité d'aboutir sur les thématiques imposées. La CFTC défend qu'il faut laisser la possibilité aux branches de fixer leur propre agenda social à l'image du dernier projet de loi sur le dialogue social qui prévoit cette possibilité pour les entreprises. Cette possibilité est un exemple parmi d'autres des marges

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page71

de manœuvre énoncées plus haut concernant le contenu des accords négociés au niveau national et interprofessionnel. Pour rappel, la pratique de la négociation nationale interprofessionnelle fonctionne aussi selon cette démarche d'agenda social. Nous l'avons vu dans le cadre du pacte de responsabilité où on a laissé le soin aux branches de définir le contenu de leurs pactes. Dans certains cas, comme le secteur des assurances, la fixation d'un agenda social a fait partie des contreparties du pacte.

La CFTC préconise donc de laisser la possibilité à chaque branche le soin de définir ses besoins et impératifs par un agenda social conclu par accord avec une majorité d'engagement à 30 %. Un agenda qui fixerait les thématiques à négocier et les périodicités. Ce n'est que dans les cas où un agenda social ne serait pas fixé par accord que les obligations légales de négociations prendraient le relais et s'imposeraient aux branches.

Pour les entreprises

Concernant les rapports de droit pouvant exister entre accord de branche et accord d'entreprise, la loi Fillon de 2004 a apporté des possibilités de dérogations à la hiérarchie des normes et au principe de faveur afin que l'accord de branche ne soit plus bloquant pour les entreprises qui souhaitent y déroger. Il y a cependant des limites à la dérogation lorsque l'accord d'entreprise porte sur les domaines tels que les salaires *minima*, les classifications, les garanties collectives de protection sociale complémentaire, la mutualisation des fonds de la formation professionnelle. Ces limites doivent demeurer.

Cependant, au vu des incertitudes économiques croissantes, la CFTC propose une architecture de négociation où chaque branche aurait la possibilité de définir ses normes impératives, donnant ainsi aux entreprises des possibilités nouvelles de déroger par la négociation (accord avec majorité d'engagements à 50%) aux accords de branche, quand cette dernière le prévoit.

La provision pour sécurisation sociale

Les précédentes propositions d'articulation du droit entre les niveaux national interprofessionnel, branches et entreprises redonnent de l'autonomie à leurs acteurs afin de coller au mieux aux spécificités des secteurs d'activité. Dans cette logique, elles octroient aussi aux entreprises qui font le choix du dialogue social les marges de manœuvre, les souplesses nécessaires à leur compétitivité. Si la CFTC conçoit voire défend toute

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page72

mesure susceptible de pérenniser l'emploi via la compétitivité des entreprises, elle sait aussi et déplore que la recherche de compétitivité s'accompagne trop souvent de perte d'emplois. Cette réalité, ce risque social doivent trouver leur compensation en termes de sécurisation de parcours de moins en moins linéaires.

Ainsi, la CFTC propose la provision pour sécurisation sociale. Concrètement, il s'agirait pour les entreprises, en situation bénéficiaire, de mettre en place un dispositif les obligeant à provisionner le risque social pour anticiper et prémunir les salariés contre l'instabilité qui caractérise les périodes de crise économique et leurs conséquences sur l'emploi. Cette provision poursuivrait différentes finalités en réponse à différentes situations :

• En mode « préventif », il s'agirait de renforcer l'employabilité des salariés à moyen / long terme par le biais de la formation et la GPEC.

• En mode « défensif », le fonds qui résulterait de cette provision permettrait de continuer à rémunérer les salariés lors de périodes de faible activité, voire de récession, au lieu de procéder à des licenciements et fermer de nouveaux sites. Il s'inspirerait ainsi de celui qui existe dans le BTP et qui permet de continuer à rémunérer les salariés lorsque des intempéries imposent une cessation d'activité.

• Enfin, le troisième mode « réparateur » renvoie aux règles actuelles de négociation de PSE dont la validité resterait conditionnée à la signature d'un accord majoritaire. Cet accord préciserait les contreparties consenties aux salariés en termes de sécurisation des parcours avec entre autres contreparties, le versement, aux salariés licenciés, des sommes prélevées, au titre de la provision pour sécurisation sociale. Les sommes versées contribueraient ainsi à enrichir le PSE sans se substituer à lui. Des sommes qui viendraient en complément de celles découlant obligatoirement des deux premiers modes (préventif / défensif) et qui abonderaient les droits sociaux de diverses natures (chômage, formation, logement, santé...) regroupés au sein du compte personnel d'activité tel que proposé plus haut (voir la 3e partie du chapitre 2).

La provision pour sécurisation sociale telle que nous la concevons repose sur un prélèvement de l'entreprise sur une partie de son bénéfice. Concernant les entreprises qui ne font pas ou peu de bénéfices, la CFTC propose qu'une part des marges reconstituées dans le cadre des divers dispositifs d'allègement de charges soit obligatoirement affectée à cette provision.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page73

B) Des acteurs forts dans un cadre stable et sécurisant

L'efficacité et d'une certaine manière la légitimité du dialogue social et de ses acteurs s'apprécient à l'aune des accords signés, de l'effectivité de leurs dispositions dans l'entreprise et autres lieux d'application et, en dernier ressort, des réponses apportées aux situations visées. C'est la dimension « fond » ou « objet » du dialogue social traitée dans les pages qui précèdent. Elles s'apprécient au moins autant à l'aune de la méthode ! De ce point de vue, les salariés sont en droit d'attendre de l'ensemble des niveaux de concertation et négociation ce que leurs représentants en entreprises revendiquent auprès de leurs employeurs à savoir loyauté, transparence, honnêteté intellectuelle et autres vertus à même de produire, dans le respect du rôle et de la position de chacun, des engagements conformes au bien commun.

Plusieurs événements survenus au cours des quinze dernières années au niveau interprofessionnel ont percuté le dialogue social mettant en évidence la nécessité d'en améliorer le fonctionnement.[56]

Le dernier d'entre eux, l'échec en janvier 2015 de la négociation relative à « la qualité et l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise et à l'amélioration de la représentation des salariés », confirme la nécessité de réorganiser le dialogue social, pour éviter qu'il soit l'otage des humeurs patronales ou syndicales ou des tergiversations gouvernementales. Les partenaires sociaux, chargés d'impulser le dialogue social naviguent actuellement à vue. Non par manque de sujets, mais par absence de méthode. Entre l'assurance chômage, la réforme des institutions représentatives du personnel, l'insertion professionnelle des jeunes, les retraites complémentaires... les organisations syndicales et patronales ont du grain à moudre, mais la meule est émoussée et le moulin semble prendre l'eau de toute part. Pour la CFTC, la marche harmonieuse de la démocratie sociale suppose la mise en place de règles de fonctionnement pertinentes, simples et lisibles, afin de faire vivre des corps intermédiaires autonomes, responsables ayant pour souci le bien commun.

(56) Citons pour exemple la refondation sociale lancée par le Medef au tournant des années 1990-2000 : l'organisation patronale prenant l'initiative de convoquer les organisations syndicales à négocier les réformes de l'assurance maladie, des retraites, de la formation professionnelle continue, de l'assurance chômage, du dialogue social et du rôle de l'État. Rares sont les négociations qui ont été menées à leur terme ou qui, du moins, ont abouti.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page74

Pour une maturation des modalités du dialogue social : le comité paritaire permanent du dialogue social (CPPDS)

La proposition de la CFTC – formulée il y a cinq ans déjà – de créer un comité paritaire permanent du dialogue social (CPPDS) n'en prend que plus de force. Il ne s'agit pas uniquement d'inventer un énième organisme de délibération, mais véritablement de révolutionner les relations sociales en leur donnant un nouvel élan, de nouvelles perspectives, un nouveau mode de fonctionnement, dans un lieu neutre et libre.

Ce CPPDS, moteur du futur contrat social, permettrait d'établir, en amont et sans lien direct avec l'actualité brûlante, la liste de tous les sujets qui sont du ressort des partenaires sociaux et qui pourraient faire l'objet de discussions, de concertations ou de négociations (sans obligation systématique de résultats) et de bâtir un agenda partagé de réformes. Dans cette perspective, le conseil économique, social et environnemental pourrait être le siège de cette nouvelle structure, notamment parce que ce haut lieu de la République connaît bien les processus de construction sociale.

Le comité paritaire permanent du dialogue social pourrait être consulté par le parlement et le gouvernement sur les questions socio-économiques et l'emploi. Des commissions permanentes et temporaires seraient mises en place, constituées de représentants de chacun des partenaires (syndicats et organisations patronales), et gérées par le secrétariat. À titre d'exemple, les commissions permanentes du CPPDS pourraient être découpées comme suit : relations du travail / conditions de travail / rémunérations du travail / emploi et Sécurité sociale / normes internationales du travail…

En amont d'un accord, il reviendrait aux partenaires sociaux d'étudier l'ensemble de la problématique en s'appuyant si nécessaire sur des organismes, des spécialistes ou des acteurs de l'économie et du social afin de s'approcher au mieux d'un constat partagé, et ce pour coller au plus près des réalités. La CFTC propose dans cette phase de délibération, des auditions d'acteurs divers concernés par le thème de l'accord. Après la conclusion d'un accord, le comité permanent du dialogue social pourrait devenir l'interlocuteur privilégié des parlementaires afin de faciliter si nécessaire sa transposition dans la loi.

Cette logique de fonctionnement s'appliquerait également au suivi de l'accord, de la loi et des décrets d'application. Ce comité aurait aussi comme objectif de suivre et d'impulser la négociation de branche. Aujourd'hui, les accords nationaux interprofessionnels renvoient de plus en plus leur déclinaison aux branches, dans un mouvement uniquement descendant.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page75

Aucun retour n'est ensuite mis en place. Partant de ce constat, la nouvelle instance sociale paritaire que la CFTC appelle de ses vœux pourrait inaugurer un mouvement ascendant qui consisterait à alimenter et enrichir, par les retours venant des branches et des entreprises, un dialogue social new-look et des diagnostics partagés en matière sociale. En retour, le comité permanent du dialogue social pourrait examiner les conditions du dialogue social dans les branches professionnelles et dans les entreprises, en observer les dysfonctionnements, et encourager les bonnes pratiques permettant d'établir de cette manière un véritable cercle vertueux favorable au développement durable de la négociation sociale dans les entreprises et dans les branches.

Décliner le CPPDS au niveau des branches

Conjointement à la dynamique de restructuration des branches devant aboutir à leurs regroupements pour plus d'efficience, la mise en place de commissions du dialogue social dans les branches telle que nous le concevons pour le niveau national devrait faciliter l'élaboration des agendas sociaux des branches et permettre aussi d'opérer des regroupements de négociations entre plusieurs branches (niveau supra branche). Ces commissions seraient aussi un premier pas pour palier à la problématique de la branche qui n'a pas d'existence juridique propre (pas de personnalité morale, pas de boîte postale). Un organe représentatif de la branche tel que le CPPDS aiderait à renforcer les acteurs de la branche et lui donnerait plus de visibilité pour les entreprises qu'elles couvrent notamment les TPE qui n'ont pas de représentants du personnel et pour qui la branche reste le plus proche niveau de négociation collective.

Renouveler le dialogue social européen

Force est de reconnaitre que le dialogue social n'a pas brillé en Europe depuis les entretiens de Val Duchesse des années 80 sous Jacques Delors. Les sommets sociaux tripartites sont devenus une formalité pour les gouvernants et sans substance réelle au point que certains parlent de « grande panne du dialogue social européen ».

Cette absence de renouveau du dialogue social est ainsi pointée dans le « Manifeste de Paris » du dernier congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (à laquelle la CFTC appartient) de 2015.

Dans sa communication de 2002 « Le dialogue social européen, force de modernisation et de changement », la Commission invitait les partenaires

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page76

« à développer leur dialogue autonome et à établir des programmes de travail communs » car ils ont *« la capacité de s'engager dans un véritable dialogue social autonome, c'est-à-dire de négocier de manière indépendante des accords qui deviennent des normes de droit : c'est cette capacité à négocier des accords qui donne au dialogue social une place à part. »*.

Les instruments existent et la CFTC rappelle que le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, dispose que *« l'Union reconnaît et promeut le rôle des partenaires sociaux à son niveau, en prenant en compte la diversité des systèmes nationaux. Elle facilite le dialogue entre eux dans le respect de leur autonomie »* et *« qu'un Protocole de progrès social est annexé au traité de Maastricht sans pour autant être effectif. »*.

La CFTC considère que la Commission doit continuer à soutenir et à s'impliquer dans le processus de dialogue social, et pas seulement de manière financière. Elle doit communiquer, impulser, proposer et veiller au bon déroulement du dialogue social tout en transposant de manière effective les accords passés entre les partenaires sociaux européens. Le dialogue social dans les États membres doit aussi être coordonné tel que le réclamait l'avis du CESE européen en 2013. Enfin, l'agenda social négocié entre les partenaires sociaux européens se doit d'être plus ambitieux et ne pas se contenter de saupoudrage.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page77

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page78

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page79



ANNEXES

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page80

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page81

Annexe 1
« Travail, la stratégie du temps retrouvé»

Juliette Schor
Projet n° 336-337, novembre 2013

Une majorité d'Américains a tout misé sur le travail et les revenus qui y sont associés. La vie sociale, le sommeil, la santé ? Sacrifiés. Quand l'emploi disparaît, que reste-t-il ? Travailler moins pour le marché et investir le temps retrouvé dans de nouvelles activités productives : telle est, pour Juliet Schor, la voie de la raison et du bien-être. Une réflexion originale et stimulante.

Nous comprenons aisément que le salaire horaire ou mensuel est la rétribution d'un emploi. Mais les activités qui ne rapportent pas de dollars ont aussi un rendement. Accomplir un travail chez soi, sans salaire, c'est de la production. Le repas que l'on prépare, la déclaration d'impôts que l'on remplit, l'enfant dont on s'occupe, tout cela a une valeur économique. Les économistes ont même inventé une expression pour ces rendements de l'activité hors marché : ils parlent de « salaires fantômes », formule malheureuse, mais éloquente qui renforce l'invisibilité de ce travail.

Le raisonnement s'applique même à des activités qu'on n'assimile

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page82

normalement pas à une production. Les rendements du temps de loisir comprennent le plaisir et l'acquisition de compétences : par exemple lorsqu'on pratique un sport ou un instrument de musique, ou que l'on se consacre à un hobby. Le bénévolat apporte des avantages à la communauté et inspire un sentiment de satisfaction à celui qui s'y consacre. Même passer du temps avec un ami – activité que l'on pourrait juger purement « non économique » – renforce des réseaux sociaux de soutien et de réciprocité qui donnent accès à des ressources. L'amitié aussi rapporte un rendement, du seul fait qu'elle est agréable.

Je développe cette idée de façon assez détaillée parce que, depuis trois décennies, les Américains ont réorienté une part croissante de leur temps vers les activités de marché. Les ménages ont ainsi consacré plus d'heures au travail rémunéré, réduisant d'autant le temps qu'ils passaient à produire d'autres choses chez eux. Ils ont en partie compensé cette réduction en achetant davantage de biens et de services, et à des stades de traitement toujours plus avancé, à l'image des aliments préparés. À l'exception des seniors, les gens effectuent moins de travail associatif non rémunéré dans la communauté locale[1]. Les loisirs aussi sont plus marchandisés : davantage de dollars dépensés par heure de temps libre et moins des loisirs de participants que de spectateurs. On préfère ainsi des vacances coûteuses à Disneyland plutôt qu'au camping, où l'on dépense peu, mais où il faut faire beaucoup de choses soi-même.

Être riche en temps

Des millions d'Américains ont perdu le contrôle des rythmes de base de leur vie quotidienne. Ils travaillent trop, mangent trop vite, ont trop peu de relations sociales, passent trop d'heures à conduire et à rester assis dans la circulation, ne dorment pas assez, se sentent trop souvent harcelés. Les détails de ce manque de temps diffèrent selon les groupes socio-économiques, mais, en tant que culture, nous avons une expérience commune de temporalité appauvrie.

(...) Il y a cinquante ans, il était admis que la technologie allait nous libérer du dur travail, mais, quand le pays s'est enrichi financièrement et matériellement, c'est le contraire qui s'est produit. Nous avons vu arriver ce que j'ai appelé l'« Américain submergé ». (...) C'est un mode de vie qui mine

(1) Voir, par exemple, Robert Putnam, *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, 2000. Sur l'exception des seniors, voir Kristin A. Goss, « Volunteering and the Long Civic Generation », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, 1999, pp. 378-415.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page83

les sources fondamentales de la richesse et du bien-être : des liens familiaux et communautaires forts, un sens profond de ce qui importe vraiment et la santé physique.

Toutes les sources montrent que, du milieu des années 1970 à aujourd'hui, la durée du travail pour le marché a augmenté[2]. (...) Selon les chiffres des enquêtes de l'État, la personne active moyenne travaillait 180 heures de plus en 2006 qu'en 1979 (1.883 heures par an contre 1.703)[3]. Les tendances sont plus prononcées dans les statistiques des ménages : les couples de 25 à 54 ans mariés avec enfants travaillaient 413 heures de plus en 2006 qu'en 1979. Les hommes sont bien plus nombreux à travailler plus de 50 heures par semaine[4] : c'est le cas de 30 % des diplômés d'université et de 20 % de l'ensemble des actifs à temps plein de sexe masculin.

Le revers de la médaille est évident. Une étude de 2004 a constaté que 44 % des personnes interrogées étaient souvent dépassées par leur tâche ou incapables de prendre du recul pour traiter ce qui devait l'être[5]. Un tiers se déclarait en surtravail chronique. Ces salariés submergés avaient des niveaux de stress bien plus hauts, une santé physique plus dégradée, des taux de dépression plus élevés et une capacité de prendre soin d'eux-mêmes plus réduite que leurs collègues moins pressurés.

Quand les revenus et le temps de travail augmentent, c'est bien connu : l'allure générale de la vie tend aussi à s'accélérer. Cet effet qu'ont prédit il y a quarante ans des théoriciens de l'économie est pourtant rarement mesuré. Une étude internationale menée dans les années 1990 a utilisé le rythme de la marche à pied comme indicateur et parmi trente et une grandes villes du monde étudiées, New York arrivait en sixième position (la première étant Dublin). Après quinze années écoulées à mesurer l'allure des New-Yorkais, il s'est avéré qu'ils avaient pressé le pas[6]. (...)

(2) De 1975 à 2003, le travail principal pour le marché (travail rémunéré) a augmenté de 2,5 heures par semaine tandis que le travail ménager non rémunéré a baissé de 2 heures par semaine. Ces statistiques sous-estiment la hausse parce que le nombre de semaines travaillées par an a augmenté. La durée du travail des femmes a beaucoup plus augmenté que celle des hommes (cf. Mark Aguiar et Erik Hurst, « Measuring Trends in Leisure : The Allocation of Time over Five Decades », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 122, n°3, 2007, pp. 969-1006).

(3) Ce chiffre vient de Lawrence Mishel, Jared Bernstein et Heidi Shierholz, *The State of Working America 2008/2009*, An Economic Policy Institute book, Cornell University Press, 2009, p. 128.

(4) Peter Kuhn et Fernando Lozano, « The Expanding Workweek ? Understanding Trends in Long Work Hours Among US Men, 1979-2006 », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n°2, 2008, pp. 311-343.

(5) Ces conclusions et celles qui suivent viennent de Ellen Galinsky, James T. Bond, Stacy S. Kim, Lois Backon, Erin Brownfield et Kelly Sakai, *Overwork in America : When the Way We Work Becomes Too Much*, Families and Work Institute, 2004.

(6) Robert Levine, *A Geography of Time : The Temporal Misadventures of a Social Psychologist, or How Every Culture Keeps Time Just a Little Bit Differently*, Basic Books, 1997.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page84

Une focalisation excessive sur l'emploi

Aller vite, travailler beaucoup et, pour certains, gagner gros : ce style de vie peut avoir un sens dans une période d'expansion de la rentabilité et de produits bon marché. Il était particulièrement attrayant pour les membres des professions techniques et libérales, dont les compétences leur octroyaient une plus forte capacité à amasser des gains. Ce type d'allocation du temps centrée sur le travail n'est pas nouveau. La révolution industrielle de la fin du XVIII[e] et du XIX[e] siècle a aussi été une période où l'expansion des affaires a fait monter la durée du travail car les propriétaires des fabriques textiles, des chemins de fer ou des usines chimiques tentaient d'extraire de leurs coûteuses machines le plus de profit possible.

Dans les années qui viennent, pour beaucoup de gens, le processus va s'inverser. Le salaire et les autres retours à attendre d'une heure de travail dans l'économie *business as usual* vont diminuer. Au niveau individuel, travailler moins est une réaction raisonnable. D'un autre côté, si financièrement travailler moins n'est pas tenable, les gens peuvent choisir de travailler plus. L'économie de l'arbitrage, avec son esprit d'austérité, affirme que s'il y a une dégradation de l'économie et une raréfaction des ressources naturelles, il nous faudra vivre plus pauvre ou travailler plus longtemps.

[Je] suggère une troisième option : travailler moins sur le marché en déclin, mais utiliser les heures ainsi libérées de façon productive, pour investir dans de nouvelles compétences et de nouvelles activités. Ce temps sera redéployé de diverses façons : en partie pour remplacer les aliments, l'énergie et les biens de consommation devenus plus chers par des substituts produits chez soi, ou collectivement au niveau local ; en partie pour investir dans des relations sociales, autre forme de richesse ; et en partie dans des activités de loisir très enrichissantes qui exigent assez peu de moyens financiers. Tout cela remplace les produits coûteux, accessoires indispensables du style de vie rapide et à haut revenu.

Travailler moins, une aspiration croissante

La vision d'un monde où l'emploi occupe une part bien inférieure de notre temps peut paraître utopique, notamment aujourd'hui où une mentalité de pénurie domine le débat économique. Mais on voit déjà à certains signes qu'un tournant culturel vers une baisse du temps du travail et une vie à

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page85

moindre impact a commencé[7]. En 1996, date de ma première enquête sur la question, 19 % des Américains adultes déclaraient avoir effectué au cours des cinq années précédentes un changement volontaire de style de vie qui entraînait une baisse de revenus. En 2004, ils étaient 48 %. (...)

Leur motivation la plus fréquente était de réduire le stress : elle était invoquée par 47 % des sondés. Environ un tiers ont répondu qu'ils souhaitaient avoir une vie équilibrée, ou davantage de temps, et 30 % ont expliqué leur décision par le désir d'avoir un travail plus riche de sens ou plus satisfaisant. 27 % ont dit vouloir s'occuper de leurs enfants.

Une caractéristique de ces réductions volontaires du temps de travail est claire et nette : ceux qui effectuent ces changements se disent très satisfaits[8]. Dans l'enquête de 2004, 23 % affirment non seulement qu'ils sont plus heureux mais que l'argent ne leur manque pas. 60 % se déclarent plus heureux mais disent que l'argent leur manque à divers degrés. Seuls 10 % regrettent d'avoir changé de vie.

La crise en cours, si pénible soit-elle, offre une belle occasion d'étendre la possibilité du travail à temps partiel. Dans la première année de récession, beaucoup d'entreprises ont évité les licenciements en réduisant le temps de travail par divers moyens : congés sans solde temporaires, vacances non rémunérées, réduction de la semaine de travail à quatre jours et flexibilité. La Grande Dépression avait eu des effets comparables sur la durée du travail. (...) L'expérience passée suggère que beaucoup de gens vont aimer le temps libre ainsi gagné, notamment ceux qui obtiennent toute une journée hors travail. Certains essaieront de garder leur horaire réduit même quand leur employeur pourra leur redonner davantage de travail. Dans mes recherches, j'ai trouvé des adeptes de la baisse du temps de travail qui avaient à l'origine subi une perte d'emploi ou une réduction involontaire de salaire ou d'horaire, mais qui ont ensuite préféré rester riches en temps.

Il n'existe pas de méthode unique, applicable à tous, pour accroître sa richesse en temps. Ceux qui ont la chance d'avoir un horaire de travail flexible dans leur emploi actuel y parviendront plus facilement. D'autres devront quitter leur emploi, ou ajuster le temps de travail au niveau de leur

(7) Pour l'enquête de 1996 sur ceux qui réduisent leur temps de travail, voir J. Schor, *The Overspent American : Upscaling, Downshifting and the New Consumer*, Basic Books, 1998, chap. 5 et J. Schor, « Voluntary Downshifting in the 1990s », in James Stanford (dir.), *Power, Employment and Accumulation : Social Structures in Economic Theory and Practice*, M. E. Sharpe, 2000. Les chiffres de 2004 viennent de Widmeyer Research and Polling, *New American Dream : A Public Opinion Poll*, Center for a New Amercian Dream, 2004.
(8) Sur les attitudes envers la baisse volontaire du temps de travail, les sources sont J. Schor, 1998 et 2000, *op. cit.* et Widmeyer Research and Polling, *op. cit.*

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page86

ménage. Certains jeunes entament leur vie professionnelle en suivant ce modèle : ils évitent ainsi les coûts élevés qui accompagnent le style de vie à gros volume d'heures de travail. Certes, pour beaucoup, gagner moins est tout simplement impossible, parce que leurs salaires sont trop bas. Enfin beaucoup de ceux qui, dans la récession en cours, ont été frappés par le chômage vont peut-être choisir de revenir à des postes moins exténuants que leurs emplois précédents. (...)

Et une solution écologique

Le rééquilibrage entre marché et activité hors marché n'est pas seulement une stratégie d'amélioration du bien-être individuel, c'est aussi une pierre angulaire de la durabilité écologique. À travers la triade des réductions – celles du travail salarié, du revenu et de la consommation marchande –, il s'agit de gagner moins, dépenser moins, émettre et dégrader moins. (...)

Les pays où la durée annuelle du travail est plus longue ont des empreintes écologiques plus lourdes. Une étude du Center for Economic and Policy Research[9] a conclu que, si les États-Unis adoptaient en la matière les habitudes des pays d'Europe occidentale, leur consommation d'énergie baisserait d'environ 20 %. Pourquoi une durée du travail plus courte réduit-elle l'usage des ressources ? Le lien le plus évident est un effet d'échelle[10]. Travailler pour le marché apporte un revenu qui sert à acheter des aliments, des produits, de l'énergie et de la mobilité. Ces achats diminuent quand la baisse de la durée du travail s'accompagne d'une baisse du revenu, phénomène analogue à la réduction des dépenses pendant une récession. Mais il y a deux autres canaux, qui sont l'un et l'autre « compositionnels », car ils modifient le « panier » de produits achetés.

Le premier canal, ce sont les changements qu'induit la baisse de revenu dans le mix des biens et services : les ménages réduisent davantage leurs dépenses sur des postes lourds en ressources comme les voyages d'agrément et la rénovation des maisons, ou ils achètent moins d'appareils électroniques de consommation et autres articles relevant de la dépense

(9) David Rosnick et Mark Weisbrot, *Are Shorter Work Hours Good for the Environment ? A Comparison of US and European Energy Consumption*, Center for Economic and Policy Research, 2006.

(10) La relation entre empreinte écologique et dépenses de consommation est analysée dans Manfred Lenzen et Shauna A. Murray, « A Modified Ecological Footprint Method and its Application to Australia », *Ecological Economics*, vol. 31, 2001, pp. 227-255 et Thomas Wiedmann, Jan Minx, John Barrett et Mathis Wackernagel, « Allocating Ecological Footprints to Final Consumption Categories with Input-Output Analysis », *Ecological Economics*, vol. 56, 2006, pp. 28-48.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page87

discrétionnaire. Le second canal, ce sont les changements qu'induit le gain de temps dans le mix des produits et activités. Les ménages plus riches en temps peuvent se livrer à des activités plus lentes et moins intensives en ressources. Ils peuvent étendre leurs vêtements sur une corde à linge au lieu d'utiliser un sèche-linge électrique, ou passer à des modes de transport moins intensifs en énergie, mais plus gourmands en temps (les transports publics au lieu du véhicule privé, l'autobus ou le train plutôt que l'avion). Ils peuvent jardiner et cuisiner chez eux. Une étude finlandaise sur l'intensité du temps en matériaux[11] a révélé qu'une heure de repas au restaurant utilise 11 kWh d'énergie, tandis qu'une heure de repas à la maison (en comprenant tous les trajets pour acheter les aliments, le gaz pour faire la cuisine, etc.) n'en consomme que 7,4. Une étude française a constaté, après contrôle de la variable revenu, que les ménages à durée de travail plus longue[12] dépensaient davantage pour le logement (ils achetaient des maisons plus grandes avec davantage d'appareils), pour le transport (quand on travaille beaucoup, on utilise moins les transports publics), en frais d'hôtel et de restaurant. Or ces trois catégories de dépenses sont classées parmi les plus préjudiciables à l'environnement par plusieurs mesures, telles les émissions de carbone et l'empreinte écologique.

Faire soi-même, c'est tendance

La plénitude nécessite de substituer à certains usages du temps d'autres usages très bénéfiques, dans l'idéal ceux qui peuvent avoir une double ou même une triple finalité : produire pour soi, fabriquer des articles que l'on pourra vendre ou échanger contre d'autres, s'engager dans des activités riches de sens, qualifiantes et améliorant son niveau de vie...

La tendance à l'auto-approvisionnement s'est déjà solidement ancrée chez les petits entrepreneurs, les adeptes de la simplicité volontaire et un groupe de « bionniers », pionniers du biologique et inventeurs écologiques qui mènent un style de vie à faible impact avec des technologies durables. Certes, l'auto-approvisionnement a aussi une histoire moins marginale. Certaines des activités qu'il recouvre, comme le bricolage et le tricot, ont

(11) Mikko Jalas, « A Time Use Perspective on the Materials Intensity of Consumption », *Ecological Economics*, vol. 41, 2002, tableau 1, pp. 115-116.

[12] François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau, « Working Hours and Sustainable Development », *Review of Social Economy*, n° 69, 2011, pp. 333-355 (document communiqué à titre privé à l'auteure avant sa publication).

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page88

toujours eu leurs enthousiastes. Dans d'autres cas, les gens reviennent à des arts pratiqués par les générations précédentes, mais qui s'étaient perdus, comme le travail du bois, le patchwork, le brassage de la bière, les conserves et confitures. Le jardinage, la chasse et la pêche sont d'autres exemples, de même que la couture, l'entretien et la rénovation des maisons ou la construction d'un ordinateur à partir de ses composants en pièces détachées.

Les gens se livrent à ces activités parce qu'ils y prennent plaisir, parce qu'elles leur procurent des produits de meilleure qualité, ou qui ne sont pas faciles à trouver, et parce qu'elles peuvent être un moyen moins onéreux d'accéder à des biens qui leur font envie. Produire artisanalement des confitures, des sauces, des viandes fumées ou des pulls, couettes et vêtements faits main rend abordables ces articles coûteux. Les attitudes sociales envers ces pratiques ont changé aussi, si bien que ces choix deviennent plus courants : ils n'apparaissent plus comme des styles de vie inférieurs imposés par une triste situation. (...)

L'intérêt économique à long terme de l'auto-approvisionnement est d'élargir l'éventail d'options d'un ménage sur ses décisions en matière d'emploi, sur l'usage de son temps et sa consommation. Plus on peut s'auto-approvisionner, moins on a besoin de faire rentrer de l'argent pour maintenir son niveau de vie. Ces dernières années, la faisabilité technique d'une production « à la maison » pour satisfaire des besoins fondamentaux comme l'alimentation, l'énergie, l'habillement et l'habitat s'est accrue. L'auto-approvisionnement est devenu l'un des points d'appui de la vie intelligente et durable.

(...) Il est vrai que le principe de diversification est caractéristique d'une ère antérieure, préindustrielle. (.) Sur les cinq continents, les ménages d'agriculteurs produisaient des aliments à consommer et d'autres à vendre. Ils élevaient des animaux et fabriquaient bon nombre des articles qu'ils utilisaient dans leur vie quotidienne. Les femmes d'une maisonnée étaient souvent fileuses et vendaient leur fil à des marchands. Des membres du ménage tissaient du drap, ou participaient aux systèmes de sous-traitance des manufactures où les marchands avançaient les matériaux puis achetaient les produits finis ou assemblés. Les ménages urbains agissaient dans le même esprit : ils utilisaient tous les atouts productifs qu'ils pouvaient avoir pour se créer de multiples sources de revenus. Les femmes prenaient des pensionnaires, faisaient office de banquiers dans des systèmes monétaires informels, vendaient des produits alimentaires hors du

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page89

foyer, etc. Et beaucoup de ces pratiques sont encore courantes aujourd'hui.

Si ces dispositifs peuvent sembler désespérément prémodernes, ils reflétaient dans leurs environnements un calcul économique raffiné. Les conditions climatiques étaient incertaines, les marchés instables et la sécurité collective incomplète. Or ce sont justement les caractéristiques qu'il faut s'attendre à voir s'accentuer dans les années qui viennent, et pas par accident. Il est judicieux de diversifier ses revenus quand le marché du travail connaît des hauts et des bas ou s'oriente durablement à la baisse. (...)

Fabriquer des chaussures, des vêtements ou même des grille-pain dans des usines centralisées n'est plus nécessaire, et pourrait même cesser d'être financièrement avantageux, notamment après intégration des coûts environnementaux. La production à petite échelle, dans les ménages ou dans les localités, évite les coûts de transport, qui vont augmenter. C'est une méthode qui produit à la demande, donc qui réduit le gaspillage au minimum en évitant la surproduction (problème chronique de la production en série). Elle intègre des caractéristiques souhaitables pour le consommateur, comme la possibilité de personnaliser. La production à petite échelle et autonome correspond aussi aux compétences émergentes de la population. Dans l'ancien système de la production en série, les connaissances et l'expertise numérique avancées étaient concentrées chez les cadres et les concepteurs, et le travail en col bleu et col rose était déqualifié. En revanche, une économie technologiquement avancée a besoin d'une diffusion plus large des connaissances et de l'expertise numérique, et il en va de même pour les systèmes d'agriculture et de fabrication à haute productivité et faible impact. Lorsque ces compétences se répandent dans toute la population, l'échelle efficace de la production se réduit. (...)

L'auto-approvisionnement est aussi un stimulant de la création d'entreprise. La plupart de ceux qui le pratiquent n'autoproduisent pas tout. Ils trouvent certaines activités productrices qu'ils préfèrent, pour lesquelles ils sont plus compétents ou qu'ils peuvent accomplir plus facilement. Ils échangent ou vendent ce qu'ils produisent le mieux. C'est déjà ce qui se passe dans certains domaines à la pointe du mouvement, comme la construction de maisons et la permaculture. Avec cette spécialisation, l'auto-approvisionnement devient une voie d'incubation pour une série de petites entreprises qui s'épanouiront quand l'économie durable décollera.

(...) Ce système sera-t-il agréable ? Il y a des problèmes, bien sûr, mais passer de la paperasse au jardinage a plu à beaucoup de gens. Les adeptes de l'auto-approvisionnement valorisent les compétences qu'ils acquièrent et

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page90

apprécient cette possibilité d'être créatifs : la construction d'un style de vie où il faut compter sur ses propres forces les satisfait et les sécurise. Ils sont nourris par leur lien avec la terre et, le plus important peut-être, leur récompense est la possibilité de vivre sans mettre en danger les autres et la planète.

Cet article a été réalisé à partir d'extraits de Juliet B. Schor, *La véritable richesse. Une économie du temps retrouvé,* Éditions Charles Léopold Mayer, 2013 [2010, traduit de l'américain par Françoise et Paul Chemla]. Nous remercions chaleureusement les éditions Charles Léopold Mayer de nous avoir permis de reproduire des passages de cet ouvrage.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page91

Annexe 2
« Numérique : on a encore plus besoin du professeur »

Entretien avec Michel Serres
Projet n°345, mars 2015

Le philosophe Michel Serres voit dans le numérique une révolution comparable à l'apparition de l'écriture et de l'imprimerie. Un séisme dans la relation entre les êtres, le rapport à la connaissance, à l'espace et au temps, qui ébranle nos institutions (dont l'école) et invalide leur schéma pyramidal. Les réponses viendront du terrain.

En quoi la révolution numérique vous amène-t-elle à parler d'un « nouvel humain » ?

Michel Serres – Le diagnostic est clair et largement admis : depuis les années 1980, le numérique bouleverse toute la société, les commerces, l'industrie, la banque, les hôpitaux et l'école en particulier. Dans cette bascule des civilisations, comparable à l'apparition de l'écriture et à celle de l'imprimerie, le nouvel humain, que j'ai baptisé « Petite Poucette », n'est pas un *remake* de ses parents ou de ses grands-parents. Elle a son ordinateur,

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page92

son portable... Autant pour des gens comme moi, aussi adaptés que l'on soit, ces engins demeurent des outils, comme la voiture, autant elle vit dans le monde impliqué par ces technologies. Elle est dans l'ordinateur, j'y suis extérieur. Voilà pourquoi je parle de nouvel humain.

Petite Poucette, porteuse de ces évolutions, n'a plus les mêmes relations avec les personnes, elle n'habite plus le même espace, elle est davantage dans le virtuel que dans le réel. Quand « Grand-Papa Ronchon » prend le métro, il critique l'attitude de ces jeunes qui ne sont pas avec nous, pendus à leur portable. Mais c'est lui qui est isolé dans le métro : ces jeunes sont en relation, ils communiquent avec leur copine du lycée, leur petit ami en province, leur amie du Québec. Ils ne se situent plus dans un espace métrique défini par des distances, mais dans un espace topologique. Dès lors que le rapport à l'espace et au temps changent, ce n'est plus la même personne.

Vous comparez Petite Poucette dans l'univers numérique à saint Denis portant sa tête. En externalisant ainsi notre mémoire et jusqu'à nos facultés de pensée, ne court-on pas le risque d'une dépendance aux machines ? Et comment s'approprier les savoirs, les unifier, les hiérarchiser ?

« Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine », disait Montaigne. Contemporain ou proche successeur de l'imprimerie, il a connu ses prédécesseurs, contraints d'apprendre par cœur Hérodote, Thucydide, Tacite, etc. Dès lors qu'il disposait de leurs écrits sur son étagère, la tête en était libérée. Il s'est inscrit dans un mouvement multimillénaire d'objectivation des savoirs. Nous en sommes simplement au troisième grand moment, après l'écriture et l'imprimerie. Fallait-il à la même époque s'inquiéter, à l'instar de Cervantès ? Et déjà Socrate ne s'était-il pas alarmé de l'apparition de l'écriture, dont il ne voulait pas (la parole seule étant vivante) ?

Nous avons à notre portée de multiples sources. Encore faut-il savoir les synthétiser, les coordonner...

Platon posait déjà cette question, l'idée de cercle qui synthétise des milliers de ronds. En a-t-on vraiment besoin maintenant ? Socrate s'interrogeait : ai-je besoin de l'idée de beauté, dès lors que je peux faire

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page93

défiler tant de belles femmes, de belles cavales ? Je dirais presque l'inverse aujourd'hui. Dès lors que je peux consulter autant d'exemples que je le veux, aussi souvent que je le veux, l'abstrait, la synthèse, la coordination ne sont peut-être pas complètement la question aujourd'hui. Les philosophes adorent la lumière. Mais jusqu'à présent nous avons toujours privilégié la clarté, qui n'est que l'une des deux dimensions de la lumière, en oubliant la vitesse. Mais c'est fini. Aujourd'hui les informations défilent à toute vitesse. Votre question est peut-être déjà d'un autre temps.

Qu'en est-il de l'unité du moi ?

C'est bien la question qui est posée. Le séisme que nous vivons va très loin, aux racines de la gnoséologie. Il invite à une nouvelle philosophie de la connaissance (question sur laquelle je prépare un livre : « Le gaucher boîteux », à paraître en mai 2015).

De nombreux enseignants craignent que les élèves perdent leur capacité d'attention, de concentration…

On se focalise sur l'état actuel de l'abstraction… Mais la faculté de connaissance la mieux adaptée, n'est-ce pas celle qui connaît la multiplicité ? Autrefois, quand vous preniez un traité d'anatomie, la hanche faisait l'objet d'un schéma, une figure géométrique. Aujourd'hui on vous présente 14 IRM de la hanche, à différents stades de la vie humaine : on part des exemples. Au fond, on sort de Platon pour s'approcher d'Aristote. J'étais d'ailleurs moi-même platonicien avant de devenir aristotélicien : on s'approche aujourd'hui du réel, du singulier.

De plus, j'aime bien le verbe « perdre ». Autrefois, on avançait à quatre pattes, et puis on s'est mis debout. Les membres antérieurs ont perdu leur fonction de support. Se porte-t-on plus mal, avec l'apparition de ces mains universelles qui permettent de taper, de bricoler, de caresser ? Lorsqu'on était à quatre pattes, on avait la gueule en avant pour pouvoir se nourrir. Mais la bouche a évolué et le langage est apparu. Dès lors, faut-il craindre une perte de capacité à l'abstraction ? Par ailleurs, attendons quelques décennies, il y a sans doute des invariants… et les mathématiciens veilleront à entretenir l'abstraction !

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page94

La manipulation des machines et la multiplication des connexions suffisent-elles à se rendre maître des univers numériques, à développer les habiletés permettant d'y être créatif ?

J'appelle mon petit-fils quand j'ai un pépin : peut-être la maîtrise est-elle une question de générations. Au XVII[e] siècle, Leibniz, alors bibliothécaire du Duc de Hanovre, se demandait si « cette horrible masse de livres », dont on ne serait jamais maître, n'allait pas apporter la barbarie plutôt que la culture. Certes, la masse de connaissance est impressionnante. Mais avez-vous lu toute la Bibliothèque nationale ? Nous n'étions pas maîtres, pourquoi le deviendrions-nous ?

L'empreinte écologique du numérique semble peu soutenable. Ne court-on pas un risque en y transférant tout le savoir ?

Les trois quarts des savoirs de l'Antiquité ont disparu avec l'incendie qui a ravagé la Bibliothèque d'Alexandrie. Épicure avait écrit 160 livres, aucun ne nous a été transmis. Ne dit-on pas aussi que, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ? Les supports sont effectivement fragiles, peut-être le numérique l'est-il davantage…

Selon vous, quel est l'avenir du livre ?

Je ne suis pas Madame Soleil ! Quand on a inventé l'écriture, on n'a pas arrêté de parler. Quand est apparue l'imprimerie, on n'a pas cessé d'écrire. Avec la révolution numérique, on n'arrêtera pas d'imprimer ! On a même une imprimante chez soi ! L'attention se porte toujours sur l'innovation, mais souvenons-nous qu'à Stalingrad, connue comme la bataille des chars d'assaut [juillet 1942-février 1943], des centaines de milliers de chevaux sont morts ! À mon sens, la technologie du numérique n'est pas encore née. Nous sommes toujours dans la reproduction du livre : on ouvre sa page, on essaie de faire des livres numériques…

Par ailleurs, nous voyons toujours le livre comme le creuset des savoirs et Gutenberg comme un type formidable, car le premier livre qu'il a imprimé était la Bible. Mais combien de livres cochons a-t-on ensuite publiés ? On oublie toujours les saloperies ! Sur internet, on trouve certes la violence, la pornographie, la manipulation, mais tout ceci était déjà là !

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page95

Quelle est la source de votre optimisme ?

Une fois que l'on prend conscience de la profondeur historique, des précédentes grandes transformations, avec l'écriture puis avec l'imprimerie, il suffit d'admettre que nous vivons un troisième bouleversement. En présence d'une telle nouveauté, ou bien vous êtes avec vos élèves, vos petits-enfants, avec le souci d'analyser lucidement ces changements, ou bien vous êtes contre et vous ronchonnez, ce qui ne sert à rien. J'ai choisi d'aider ces jeunes dans le monde nouveau. On ne les aidera pas en disant que c'est de la « merde » ! Ma posture n'est pas de l'optimisme, mais une lucidité de combat.

Que devient le rôle de l'adulte et, singulièrement, celui de l'enseignant ?

Autrefois, quand j'allais voir mon médecin, celui-ci portait sur moi une présomption d'incompétence. Aujourd'hui, huit patients sur dix ont tapé « pet de travers » sur Wikipédia avant la consultation ! Une forme de nouvel équilibre s'opère dans les relations humaines. Lorsque j'arrive en amphi, la plupart des étudiants ont pris connaissance de mon cours la veille…

Cependant, sur Wikipédia, il n'y a pas de connaissances : il y a de l'information. Si l'on tape « mécanique quantique », on tombe sur un mur d'équations auquel on ne comprend rien ! On a encore plus besoin du professeur. Son rôle est de faire passer de l'information à la connaissance : transformer ce que savent les élèves en une connaissance réelle. Ce rôle n'est pas nouveau, mais voilà le professeur allégé de la transmission d'information.

Vous dites que « Pour le temps d'écoute et de vision, la séduction et l'importance, les médias se sont saisis depuis longtemps de la fonction d'enseignement. Les enseignants sont devenus les moins entendus de ces instituteurs »…

Nous autres, enseignants, avions le monopole des savoirs. Nous avons effectivement perdu cette bataille. Et vous savez comment fonctionnent les médias : par goût du débat, ils convoquent toujours l'académicien des sciences et le bateleur. Le second n'y connaît vraiment rien, mais le public accorde aux deux paroles le même crédit. Il revient à l'enseignant de bien distinguer, aux yeux des élèves, informations et savoirs.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page96

Les enseignants sont-ils formés, sont-ils prêts à jouer le rôle que vous décrivez ?

J'ai eu l'occasion d'exposer mes boniments sur les nouvelles technologies au ministre de l'Éducation nationale (je tairai son nom). Il a levé les yeux au ciel : « Il va falloir former tous ces professeurs, cela coûtera une fortune ! » J'ai éclaté de rire : ce sont les élèves qui enseigneront au prof ! Si le prof a une nouvelle fonction, c'est celle d'écouter. Lors d'un congrès d'oncologie, un professeur américain a reconnu qu'il avait beaucoup plus appris sur le cancer du sein en lisant les tweets de ses patientes qu'à l'université. De même, les gardiens de parcs nationaux dans les Pyrénées ou dans les Alpes envoient des informations au Muséum d'histoire naturelle sur les chamois ou les isards : leur observation quotidienne est riche d'enseignement. Un professeur de maths ne trouvait pas de solution à son problème : il l'a mis sur la toile et a reçu trois solutions. Cette remontée d'informations est très intéressante. Nous assistons à un renversement de la Tour Eiffel (un enseignant, beaucoup d'étudiants ; un patron, beaucoup d'employés) : un nouveau savoir émerge de cette horizontalité.

Le diagnostic est clair, mais le pronostic est impossible, d'autant que l'usage des technologies dans trois ou cinq ans demeure inconnu. Dès lors, comment faudra-t-il faire en classe de géographie, de mathématiques ou de philo ? Je n'en sais rien. Il va falloir expérimenter sur le terrain.

Comment imaginez-vous une école où Petite Poucette serait heureuse ?

Je n'ai jamais dit que Petite Poucette était malheureuse à l'école. Ce sont les bourgeois qui s'ennuient à l'école ! Des décennies d'affrontements seront cependant nécessaires pour que l'école réponde à cette révolution. L'institution scolaire, déjà en difficulté avant le numérique, est aujourd'hui désuète. L'université, elle, est morte, de même que la plupart de nos institutions (voyez les politiques !), qui sont décalées par rapport à ce qu'est devenue Petite Poucette.

Je me suis beaucoup investi, récemment, autour de la reconstruction de l'université du Mirail, à Toulouse. Nous avons imaginé, avec des architectes, comment introduire le numérique dans cette reconfiguration. Nous proposions de structurer l'université autour de l'idée d'arbre des connaissances : en mettant en commun les connaissances, on fait apparaître un savoir collectif, tel un tronc que l'on peut visualiser, puis des branches.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page97

Une salle permettait de savoir en temps réel ce qui se faisait dans chaque cours. Les représentants de l'État ont balayé toutes ces innovations !

Ces grandes métamorphoses n'en restent pas moins une formidable occasion de repenser la pédagogie. La pédagogie ne s'est jamais autant transformée qu'avec l'apparition de l'imprimerie. Le terme même de *paidagogia* est apparu en Grèce avec l'écriture, et avec elle la monnaie, les religions du livre... Que toutes les institutions soient pareillement en crise aujourd'hui n'a rien de surprenant. Peut-être la transformation actuelle est-elle plus rapide. Les précédentes phases de formalisation de la connaissance ont été si longues qu'elles ne sont pas achevées : il existe, encore aujourd'hui, davantage de langues sans écriture que de langues écrites.

La révolution numérique peut-elle être une chance pour les décrocheurs ?

La révolution numérique décrochera des gens, c'est certain, mais ce sera inattendu, ce ne sera pas du Bourdieu. Dans l'expérience que nous, enseignants, avons du numérique, on voit, notamment en sciences, de nouvelles hiérarchies se créer, dans l'habileté à se servir du numérique.

Le côté ludique du numérique, qui fait son succès, peut intéresser un grand nombre. Au Bangladesh, des foules d'enfants des rues n'allaient pas à l'école. J'ai suggéré de ramasser les vieux ordinateurs. En six mois, grâce à l'informatique, ces gosses ont appris à lire... dans la rue ! Dans un village des Andes, il y a une vingtaine d'années, je suis entré dans un café internet : les touches étaient tellement utilisées que l'on ne voyait plus les lettres. Tandis que les gens du coin tapaient à toute allure sur le clavier, j'ignorais s'il s'agissait d'un « azerty » ou d'un « qwerty »... J'étais l'analphabète !

Au regard des transformations passées, quelles erreurs éviter, à quels défis s'attaquer en priorité ?

L'histoire peut nous aider à poser un diagnostic, elle ne permet aucun pronostic. On commettra toutes les conneries qu'il faudra – on a d'ailleurs commencé. Et tant mieux ! C'est grâce à elles qu'on progressera. L'erreur est humaine, elle est même le propre de l'homme : les animaux ne font pas d'erreurs. Je ferai d'autant moins de recommandations que le pilotage par le haut est condamné à l'échec : la révolution a lieu sur le terrain. Le schéma

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page98

de la Tour Eiffel est ringard, l'idée que l'on puisse tout piloter depuis la « rue Machin » me semble comique. Pour qui se prennent-ils ? C'est une nouvelle démocratie qui est en germe. Grâce à Petite Poucette, j'ai compris le sens du mot « maintenant » : c'est le temps présent, mais aussi ce qu'elle tient à la main, toutes les informations, avec Wikipédia, tous les lieux, avec Google Earth, le monde entier ! On calcule désormais le nombre d'intermédiaires nécessaires pour contacter n'importe quelle autre personne sur terre. Il suffit aujourd'hui de quatre à cinq coups de fil ! Personne n'a jamais tenu ainsi le monde entre ses mains ! Dans ce nouveau monde, nos institutions sont désuètes. C'est du professeur de Villeneuve-sur-Lot, de Laval ou de Montreuil que viendra une véritable percée dans le mode d'enseignement. C'est à lui d'expérimenter, de trouver les réponses. C'est à lui que je fais confiance.

Propos recueillis par Jean Caron et Jean Merckaert le 5 mars 2015.

En référence au fait qu'elle se sert de ses deux pouces pour envoyer des SMS. Cf. M. Serres, *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012 *[NDLR]*.
Théorie de la connaissance *[NDLR]*.
Michel Serres met ici en tension une pensée (de type « platonicien ») qui fait de l'unité, de l'universel, le fondement du réel (d'où la théorie des Idées) et une pensée (de type « aristotélicien ») qui met l'accent sur l'individuel et le singulier, seuls réels *[NDLR]*.
M. Serres, « Éduquer au XXIe siècle », *LeMonde.fr*, 05/03/2011.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page99

Annexe 3
« L'industrie européenne à l'heure des choix »

Pierre Defraigne
Projet n° 339, avril 2014

Fonder la prospérité européenne sur les services est un leurre. Mais face à la désindustrialisation, l'UE réagit de façon désordonnée, avec des moyens dérisoires. Elle met ses États membres en compétition, au lieu d'investir dans l'intégration de ses grands groupes industriels et dans la promotion des PME à travers un appui massif à l'innovation, à l'économie circulaire et au capital humain.

L'Europe a subi le choc de la globalisation dans ses œuvres vives, l'industrie manufacturière dont elle partageait, avec les États-Unis et le Japon, le monopole vis-à-vis des pays du Sud. Mais à quel point l'Europe s'est-elle désindustrialisée ? Faut-il le regretter ? Quelles réponses apporter ? Nous aborderons ici ces questions et nous esquisserons les contours d'une politique industrielle européenne, ainsi que ses conditions politiques, avec la conviction que l'industrie reste la colonne vertébrale incontournable du développement d'une économie avancée.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page100

Relative désindustrialisation de l'Europe

La globalisation s'est traduite par le transfert d'une partie des capacités manufacturières de l'Europe, d'abord vers les pays émergents, puis surtout vers la Chine. Celle-ci a su exploiter sur une échelle sans précédent le courant de délocalisation des activités à haute intensité de travail peu qualifié (montage et assemblage) organisé par les grandes firmes transnationales. Cette globalisation de la chaîne de valeur, facteur important d'expansion du commerce international, a vu une segmentation des différents stades de production et leur réallocation à l'échelle du monde selon les avantages comparatifs propres à chaque localisation. Elle a été rendue possible par l'abaissement des coûts de traitement et de transmission de l'information et des transports par conteneurs. Une révolution managériale a permis la coordination centralisée des fonctions dispersées dans le monde. La Chine a ainsi hérité dans un premier temps des stades de première transformation et de montage/assemblage, à partir de composants en provenance de sa périphérie est-asiatique, et selon des concepts de design et de technologies élaborés dans les quartiers généraux des firmes coréennes, taïwanaises, japonaises, américaines et européennes. L'émergence des Brics, bienvenue mais brutale, a pesé sur les prix des matières premières et de l'énergie. En une génération, les pays avancés ont été confrontés à la perte d'une rente (le monopole de la manufacture conjugué aux bas prix de l'énergie et à l'absence de contrainte climatique) dont ils jouissaient depuis plus de deux siècles. Dans le même temps, les pays pauvres tiraient profit de la convergence économique vers le haut, mais non sans coûts environnementaux liés aux transports.

Les États-Unis et le Japon ont subi de plein fouet la désindustrialisation relative car leurs firmes ont été les plus actives dans les transferts d'activité vers les Brics. L'Europe a pour partie pallié ce phénomène en procédant à des transferts d'activité intra-européens surtout, à travers les chaînes de valeurs régionales organisées par les firmes allemandes d'équipement et d'automobiles vers l'Europe du centre et de l'Est. Or ce phénomène a aggravé les divergences entre le centre – l'Allemagne et ses voisins – et la périphérie sud de l'Europe. L'ampleur de la désindustrialisation relative varie donc au sein de l'Union européenne (UE), rendant ainsi plus aléatoire une politique industrielle commune.

Naturellement la désindustrialisation est un facteur important du recul de l'emploi salarié, principalement dans les filières à haute intensité de travail

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page101

non qualifié (textiles, assemblage, électroniques, jouets, montage automobile). Mais la perte d'emplois industriels a aussi été amplifiée par la crise financière importée des États-Unis en 2007 et par les ratés de la gouvernance de l'eurozone depuis la crise de la dette souveraine en Grèce en 2010. La réponse choisie, un compromis entre solidarité (le concours financier du Mécanisme européen de stabilité, de nature, jusqu'ici, assurantielle) et la discipline qualifiée d'austérité (la réduction des déficits budgétaires et les baisses de salaires) exerce depuis lors une forte pression sur la demande de consommation dans les pays méditerranéens assistés. Mais cette baisse se répercute jusqu'en Allemagne et chez ses voisins. De même, la contraction du crédit bancaire aux PME aggrave cette dynamique déflationniste. Enfin, on assiste dans des économies de maturité et des sociétés en voie de vieillissement, à un glissement de la demande des produits vers les services, qui nourrit aussi la désindustrialisation.

L'industrie reste structurante

Mais l'industrie manufacturière demeure l'axe autour duquel s'articulent des services hautement qualifiés, générateurs d'emplois à forte productivité. Sans base manufacturière, ces services n'ont pas de raison d'être. Le découplage complet entre économie industrielle et croissance des services s'avère un leurre : nos économies ont besoin de ces noyaux industriels et de services intégrés pour soutenir d'autres activités de service, notamment aux personnes, moins productives. Malgré leur faible productivité, celles-ci ne peuvent être rémunérées à des niveaux trop bas au risque de créer des sociétés duales. Une solidarité doit être organisée afin d'assurer la cohésion sociale dans des économies modernes caractérisées par des forts différentiels de productivité internes. Elle opèrera grâce au contrôle de la tension salariale et grâce à des avantages extra-salariaux (logement, santé, éducation) attribués aux travailleurs de ces secteurs et financés par voie budgétaire et prélèvement fiscal sur les revenus élevés. C'est bien cette fonction centrale du noyau industriel qui justifie de faire de la réindustrialisation une priorité politique en Europe.

Mais le débat sur la politique industrielle est souvent manichéen. Certains excluent a priori toute politique « verticale » (axée sur un secteur ou sur des entreprises en particulier) : il serait impossible d'identifier les futurs « gagnants » et dangereux de privilégier des « champions nationaux » et de rendre l'État captif d'intérêts particuliers. Ces risques incontestables ont

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page102

poussé à des approches « horizontales », orientées sur l'amont (infrastructures, fiscalité, éducation, recherche) et sur les conditions générales de l'activité industrielle (simplification des formalités, qualité des services publics, régimes fiscaux et salariaux incitatifs à l'innovation et à la flexibilité…). Ce choix est trop simple.

Quelle politique industrielle

L'État intervient inévitablement comme régulateur dans les monopoles naturels, les industries de réseaux (électricité, télécoms), les services financiers, ou comme donneur d'ordres (dans la défense, la recherche, l'éducation, la santé et les infrastructures). Il dispose d'une capacité normative (qualité, sécurité, environnement) qui influence les procédés et les produits industriels et peut soutenir l'innovation. Enfin, il a la possibilité, par les niches fiscales, d'orienter l'allocation des investissements vers les secteurs à haute technologie ou, à l'opposé, à fort impact sur l'emploi, par exemple dans certaines régions bien ciblées. Les pouvoirs publics pèsent dans l'aménagement du territoire, tantôt pour encourager l'agrégation d'activités à haute valeur ajoutée dans des « districts industriels », tantôt pour décongestionner les villes, repeupler les zones rurales et alléger les tensions sur la mobilité.

L'UE s'est construite sur l'hypothèse que le grand marché, avec ses quatre libertés de circulation (biens, services, capital, main-d'œuvre), amènerait non seulement la croissance via le jeu combiné des économies d'échelles et de la concurrence, mais garantirait une convergence des économies vers le haut. La monnaie unique devait renforcer cette double dynamique. Mais deux facteurs ont refroidi ces espoirs, particulièrement au sein de l'eurozone depuis 2008. D'un côté, le marché unique est incomplet et imparfait : l'énergie, les télécoms, la finance, les transports par rail, les industries de défense ne sont ni unifiés, ni régulés à l'échelle européenne. De l'autre, l'hypothèse de croissance et de convergence s'est montrée très dépendante de la conjoncture mondiale. La croissance de l'UE s'est vérifiée aussi longtemps que prévalait une croissance mondiale forte et que l'Union bénéficiait d'un rattrapage technologique par rapport à l'économie la plus en pointe, celle des États-Unis. La crise a montré que le processus de convergence était réversible et que le déficit de gouvernance de l'euro y contribuait.

La croissance opère par déséquilibre entre secteurs et firmes selon les progrès techniques et la performance entrepreneuriale – c'est la destruction

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page103

créatrice de Schumpeter – et par écarts entre régions. Le cumul de la crise financière et économique et de ces tendances structurelles aboutit à accroître les divergences entre économies nationales. Or la politique communautaire ne s'est pas dotée d'outils puissants pour corriger les divergences, ni pour solidariser les économies par des transferts compensatoires faute d'un budget central significatif pour l'UE.

Comment l'Europe peut-elle rééquilibrer sa capacité industrielle (à l'instar de ses principaux concurrents, États-Unis, Chine et Japon) quand son approche est centralisée pour la stratégie mais décentralisée pour la mise en œuvre ? Telle est la question. La Commission a bien esquissé une stratégie de réindustrialisation, avec l'ambition de hausser la part de l'industrie de 16 à 20 % dans le Pib. Mais elle est hélas familière d'ambitions dont elle ne se donne pas les moyens ! Témoin, la défunte stratégie de Lisbonne (2000-2010) qui voulait faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus avancée ». La stratégie 2020, moins emphatique, est sur la même trajectoire d'échec. Car la Commission inscrit son approche dans la division du travail entre UE et États membres, qui est biaisée en faveur du marché et de la concurrence. Elle est contrainte par la modicité de ses moyens budgétaires (1 % du Pib), consacrés pour les trois quarts à la politique agricole commune et à la politique régionale. Et elle bute sur le refus de définir de nouvelles politiques communes.

L'heure des choix

Aussi bien, se pose un dilemme fondamental : met-on la priorité sur une réindustrialisation volontariste de l'eurozone à 18, menacée par les divergences noyau-périphérie, ou envisage-t-on simplement de doubler le marché unique de l'UE à 28 de politiques horizontales favorables à l'innovation entrepreneuriale et à la flexibilité du travail, en jouant la compétitivité pour stimuler la capacité exportatrice de l'Europe ?

L'opinion dominante dans les milieux européens, fortement influencée par le discours néolibéral, pousse à la compétitivité à tout prix. La croissance ne pourrait venir que des exportations. Il s'agirait pour l'Europe de devenir un exportateur net. Ce faisant, on néglige deux choses : un surplus européen impliquerait mécaniquement un déficit du reste du monde. Quels pays sont en mesure d'accumuler des déficits finançables sur la durée ? Les États-Unis, le Japon ? La Chine et les autres émergents ? Ensuite, on ignore le fait qu'un pays à surplus, comme l'Allemagne, exporte en contrepartie une

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page104

partie de son épargne à l'étranger sous forme d'investissements directs ou d'investissements de portefeuille. Un pays à surplus est en pratique un pays qui impose des restrictions sur les salaires pour réaliser des profits qui seront réinvestis au-dehors. C'est un pays qui, ce faisant, accroît les inégalités et voit émerger une société duale.

Est-ce cette évolution que l'on envisage pour l'Europe ? N'est-il pas plus raisonnable de songer à un recyclage des déficits et des surplus courants intra-européens, à travers un budget central pour l'eurozone, pour améliorer la convergence interne et réaliser un équilibre au niveau européen ? Plutôt que de pousser la compétitivité plus loin encore, n'est-il pas préférable d'exploiter la demande interne pour stimuler la réindustrialisation, par des investissements en recherche et développement, en infrastructures, en économie d'énergie, financés par des *project bonds* à travers le budget de l'eurozone ?

Une politique industrielle européenne verticale se justifie pour trois raisons. Il s'agit de réaliser l'unité du marché unique (énergie, infrastructure de réseaux) là où elle reste à finaliser. D'assurer une percée technologique dans des secteurs à fort impact économique (énergie, digital), sociétal (vieillissement, santé) et stratégique (industries de défense), parce que les forces de marché n'assurent pas de progrès suffisant en raison de leur myopie intrinsèque. De progresser, enfin, dans les technologies à applications multiples et trans-sectorielles (nanotechnologie, technologies digitales, bio-ingénierie, matériaux avancés, photonique, systèmes avancés de fabrication).

La globalisation intra-européenne rend les politiques nationales obsolètes et appelle une forte coordination des capacités innovatrices pour les différents segments de la chaîne de production. Cette réindustrialisation de l'Europe reposera sur trois piliers : l'élévation de la capacité d'innovation bien sûr, dans ses deux fondements scientifiques (recherche et développement) et institutionnels (financement communautaire et accompagnement public par les normes et les marchés publics). Mais aussi la dé-carbonisation et la promotion d'une production circulaire qui exploite le recyclage des déchets et l'efficience énergétique maximum. Et finalement la valorisation du capital humain. La réindustrialisation de l'Europe doit donc s'articuler à la fois sur ses avantages comparatifs propres (le potentiel de connaissance, les terroirs, les savoir-faire dans la culture, l'artisanat et le luxe) et sur les enjeux de société (soutenabilité environnementale, vieillissement, cohésion d'une société métissée) qui vont dominer les prochaines décennies.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page105

Réindustrialiser à partir de Bruxelles

On en revient à un axiome fondamental. La croissance s'obtient en jouant sur deux volets : l'économie de l'offre, qui vise le progrès de la productivité à long terme et dont la politique industrielle serait un pilier, et l'économie de la demande globale, qui exige un désendettement (par baisse des déficits, par l'inflation, ou par la restructuration ou le défaut partiel et contrôlé).

Or l'UE contraint fortement les politiques industrielles de ses États membres par la police qu'elle exerce sur les aides publiques, perçues comme biaisant la concurrence. Elle est, curieusement, beaucoup plus laxiste sur les niches fiscales, en l'absence d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés. Elle confine les États membres dans les politiques portant sur l'environnement des affaires, au sens large, et exclut les interventions directes, sectorielles ou individuelles, sauf de manière très restrictive en cas de difficultés sociales sérieuses.

Ce serait donc pour l'UE une révolution copernicienne que d'envisager une stratégie active de réindustrialisation à partir de Bruxelles ! Peut-elle y parvenir, compte tenu des positions divergentes de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des autres pays, dont la France ? Le projet de marché intérieur transatlantique illustre bien les conflits d'intérêts des principaux pays. Les secteurs de l'automobile et des machines-outils allemands devraient y gagner, l'industrie financière britannique aussi, mais les bénéfices industriels pour la France sont moins évidents. Or l'UE n'a pas les moyens de compenser ces effets asymétriques. La redistribution des gains et des coûts d'un tel traité restera une affaire nationale, compte tenu de l'absence de mécanismes transnationaux de péréquation.

Rien de sérieux ne sera possible aussi longtemps que l'interdépendance macro-économique ne sera pas gérée de manière centralisée par un gouvernement de l'eurozone. Une fois en place, celui-ci pourrait assurer une intégration des structures industrielles et financières en combinant dynamique de marché (notamment par le jeu des fusions et acquisitions) et action publique (par de grandes infrastructures et de grands programmes d'innovation).

Il s'agit de créer les conditions politiques pour reconstituer, à l'échelon européen, l'alliance du prince et du marchand, identifiée par Braudel comme une condition institutionnelle de bon fonctionnement du capitalisme de marché.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page106

Annexe 4
« L'entreprise est un projet collectif compatible avec l'intérêt général »

Entretien avec Cécile Renouard
et Geoffroy de Vienne
La Vie à défendre n° 189

Elle est philosophe, professeur à l'Essec et religieuse assomptionniste. Il est président de l'association Éthique et Investissement et a été, pendant vingt ans, syndicaliste chez SFR ; il représente aujourd'hui la CFTC dans plusieurs organismes, dont le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES). Tous deux siègent à la Plateforme RSE.

La Vie à défendre – Avec la RSE, les entreprises ne s'achètent-elles pas une bonne conscience à peu de frais ?

Geoffroy de Vienne – Oui, les entreprises s'achètent une bonne conscience en s'occupant de RSE, mais au moins ont-elles compris que c'était un sujet à prendre au sérieux, même si elles le font avec plus ou moins de conviction : ce n'était pas le cas il y a dix ou quinze ans. Et des organisations comme les syndicats sont là pour les rappeler à l'ordre.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page107

Cécile Renouard – La bonne nouvelle, c'est la manière dont ont progressé la définition et la déclinaison de la RSE dans le discours des institutions internationales depuis 2011. La nouvelle définition de la RSE donnée par l'Union européenne en 2011 témoigne d'un changement de cap par rapport à 2002. Jusque-là, c'était l'approche minimaliste anglo-saxonne, selon laquelle la RSE relève de la philanthropie, qui prévalait. Depuis 2011, on remet l'accent sur la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de son cœur de métier et des impacts liés à son activité. C'est beaucoup plus clair. On ne peut pas se contenter, comme le fait la nouvelle réglementation indienne, de dire que la RSE pour une entreprise consiste à consacrer 2 % de ses profits à des actions charitables en direction de communautés locales. Par ailleurs, la nouvelle version des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) énonce que les entreprises ont le devoir de respecter les droits humains dans leur sphère d'influence, mais considère, en plus, les aspects financiers et fiscaux comme faisant partie de la RSE ; tant qu'on ne le fera pas, on aura beaucoup de mal à ne pas faire de la RSE quelque chose de marginal au regard des enjeux économiques.

LVAD – La Plateforme RSE, dont vous êtes membres, a mis en place trois groupes de travail sur la compétitivité, la gouvernance et la chaîne de valeur. Quel bilan en tirez-vous après un an de fonctionnement ?

GdV – La Plateforme a été créée avec l'ambition d'être un lieu de dialogue entre des gens qui ne se parlaient pas de ces sujets-là, et un lieu de définition de la politique de la France en matière de RSE. De ce point de vue, on peut dire que ça a plutôt bien réussi. Pour le reste, le bilan est mitigé : sur la compétitivité, les auditions que nous avons faites nous ont permis d'avoir une meilleure approche de ce qui peut se faire ou non, notamment concernant la sensibilisation des PME ; sur la gouvernance, le sujet initial n'a pas été traité ; sur la chaîne de valeur, le projet de loi sur le devoir de vigilance s'est fait sans la Plateforme, faute d'avoir pu se mettre d'accord. Enfin, certains aspects, notamment l'investissement socialement responsable (ISR), n'ont pas été couverts.

CR – Par rapport à la chaîne de valeur, il y a échec sur le fond et un peu sur la forme. Suite aux auditions effectuées, nous avions le sentiment d'avoir progressé dans la prise de conscience que, de même qu'il existe un lien économique entre une filiale et sa maison-mère, il doit exister des liens

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page108

juridiques ; ont également émergé de nos discussions la volonté partagée d'éviter des drames comme celui du Rana Plaza, et un consensus sur la nécessité de se doter d'une loi sur le devoir de vigilance. Mais, en janvier 2015, on a assisté à un revirement du patronat qui a suscité énormément de frustrations. Cela pose le problème de la capacité qu'ont les parties prenantes de la Plateforme de s'exprimer et de faire bouger les positions des organisations qui les mandatent. Ce qui doit nous amener à réfléchir au statut des délibérations à l'intérieur de la Plateforme : si on estime qu'elle est là pour éclairer le politique dans ses décisions, il y aurait tout intérêt à ce que les personnes qui représentent les organisations aient une certaine liberté personnelle et qu'elles puissent avancer dans un discernement commun.

GdV – Dans le domaine social, syndicats et patronat ont une certaine habitude de ce dialogue sur des questions de formation, d'emploi, de temps de travail… Cela conduit parfois à la signature d'accords qui sont ensuite repris, éventuellement amendés, et votés par le Parlement ; en ce sens, ils éclairent le politique.

CR – Dans le groupe de travail sur la compétitivité, nous avons constamment buté sur la nécessité de démontrer que les mesures prises dans le cadre de la RSE ne pesaient pas sur la compétitivité des entreprises françaises. S'il faut constamment s'interroger sur cette compatibilité, on s'empêche de regarder avec lucidité ce qui, dans l'activité économique, est contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique. Il y a une forme d'hypocrisie à vouloir constamment montrer que tout le monde – l'entreprise, le climat et les travailleurs – sera gagnant à court terme.

GdV – Cela présuppose, en effet, qu'on ait évacué la question de la compétitivité. Dans les discussions, les considérations économiques l'emportent trop souvent sur les considérations sociales ou environnementales. L'un des objectifs de la Plateforme pourrait être de rétablir cet équilibre.

LVAD – Des pistes de réflexion pour mieux prendre en compte la RSE ?

CR – Il serait cohérent d'intégrer les questions de fiscalité à la RSE afin de

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page109

réfléchir aux enjeux du juste partage de la valeur créée : ce serait conforme aux positions récentes de l'OCDE et du G20 sur les questions d'optimisation fiscale. Pierre Moscovici (Commissaire européen à l'Économie, également en charge de la Fiscalité) a bien dit que l'Europe voulait avancer dans la ligne de la directive Accis (projet d'assiette commune sur l'impôt sur les sociétés) qui a commencé à être élaborée en 2011 et qui est aujourd'hui au point mort. Ce genre de dispositif pourrait permettre de faire davantage converger les engagements sociaux et environnementaux avec les questions fiscales.

Il existe un sujet connexe en termes de partage de la valeur, c'est la question des écarts de rémunérations à l'intérieur d'une entreprise. Quand je parle avec des directeurs fiscaux et quand ils sont honnêtes, ils reconnaissent qu'une partie de la part variable de leur rémunération et de celle d'autres cadres dirigeants dépend du taux effectif d'imposition de l'année. C'est extrêmement pervers. Il est de la responsabilité du politique d'empêcher ce genre de pratique, d'introduire des critères plus fermes dans les appels d'offre publics...

GdV – ...et de prendre en compte, dans la rémunération des dirigeants, des critères extra-financiers qui n'ont rien à voir avec le cours de bourse ou l'optimisation fiscale, mais qui sont adaptés à l'entreprise et fonction de résultats obtenus en matière écologique ou sociale. Il y a une question de décence par rapport au contexte dans lequel on se situe : ce n'est pas parce qu'on est dirigeant d'un grand groupe qu'on est obligé d'en avoir le premier salaire.

CR – Ouvrir une réflexion sur ce sujet dans l'espace public serait bienvenu. Il est intéressant de constater que, dans certains pays, ce type d'interrogation monte ; la Suisse, par exemple, a organisé une votation sur le « facteur 12 » l'année dernière [NDLR : proposition visant à limiter de 1 à 12 l'écart entre les salaires les plus bas et les plus élevés dans une entreprise] et un tiers de la population s'est prononcé en faveur d'un écart maximal des salaires de 1 à 12 : c'est révélateur de l'incompréhension d'une partie de la population par rapport à ces sujets.

Cela rejoint la question de la formation éthique ou politique dans les cursus d'écoles supérieures, sujet sur lequel il y a consensus au sein de la Plateforme. Il est urgent d'entamer une action pour réduire ces écarts monstrueux, indécents, iniques du point de vue du bien-être social et complètement contre-productifs économiquement. La théorie du

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page110

ruissellement, selon laquelle une petite élite de riches est indispensable pour faire tourner la machine, est fausse. Ce qui se passe au Nigéria est de ce point de vue exemplaire : ce n'est pas parce que ce pays a un taux de croissance élevé depuis plusieurs années que tout le monde en bénéficie. Les écarts abyssaux qui se creusent entre les élites pétrolières, bancaires et politiques, et le reste de la population, représentent un facteur clé dans la compréhension de ce qui se passe dans ce pays.

GdV – Ces comportements sont contre-productifs parce qu'ils détruisent le lien social, la motivation et l'envie d'avancer. Il est important d'insister sur le fait que la RSE, c'est la responsabilité sociale de l'ensemble du corps social de l'entreprise : il n'y a pas que les actionnaires et les dirigeants qui ont un rôle à jouer en faveur de la RSE, les salariés aussi. Quand un salarié, en tant que consommateur, achète un tee-shirt à deux euros, il a une part de responsabilité dans la catastrophe du Rana Plaza. Si l'on arrive à faire de la RSE un sujet de dialogue social, ce sera une façon de faire prendre conscience au consommateur qu'il n'est pas neutre dans son acte d'achat. L'idée pourrait être de créer une commission obligatoire du CE.

CR – Cela pose la question du lien entre responsabilité individuelle et responsabilité collective et nous entraîne, tous, à la réflexion suivante : comment, à titre personnel, en tant que citoyen, en tant que consommateur, je fais partie du problème, et donc comment je suis amené à faire partie de la solution. Quand je participe intentionnellement à un projet collectif, je suis coresponsable avec d'autres de ce qui se passe, même si ce n'est pas ma propre action qui a causé un tort. Ceci est transposable aux entreprises qui réunissent des acteurs afin de mettre en œuvre un projet, et dont la mission n'est pas de maximiser en priorité leur profit. Il est regrettable d'avoir supprimé de la loi Macron l'idée que l'entreprise est un projet collectif, financé au moyen du profit, et dont on doit s'assurer qu'il est compatible avec l'intérêt général : elle figurait dans la première version du projet de loi comme une réécriture de l'article 1833 (qui pourrait aussi concerner l'article 1832) du Code civil sur la société commerciale. De ce point de vue, si je participe comme salarié de mon groupe, de façon plus ou moins directe, à un projet collectif défini par une mission compatible avec l'intérêt général, alors j'ai aussi la responsabilité de vérifier que l'entreprise répond bien à sa mission et, comme salarié, je devrais en avoir les moyens.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page111

GdV – La présence d'administrateurs salariés dans les conseils le permettrait : c'est une revendication de longue date de la CFTC et je ne désespère pas que cela devienne aussi un sujet pour les comités d'entreprise.

Propos recueillis par Patrice Le Roué et Anthony Ratier

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page112

Annexe 5
« La transition énergétique comme solution »

Emmanuel Combet
Projet n° 334, mai 2013

Derrière la récente et rapide explosion du nombre d'impayés d'énergie, c'est un mouvement de long terme que l'on peut décrypter, une dynamique qui contraint les trajectoires individuelles. Cette vision sur une période longue est nécessaire pour en saisir les principaux moteurs, anticiper l'émergence de nouvelles précarités et tenter d'enrayer un processus qui risque de se développer.

Un phénomène complexe de redistribution

L'accroissement du nombre de précaires énergétiques n'est pas dû à une progression générale des dépenses d'énergie : celle-ci ne fut ni plus forte, ni plus rapide que la progression des revenus. Les ménages français affectaient 6,55 % de leurs revenus aux achats d'énergie en 1990[1]. Ils y

(1) Sébastien Merceron, Maël Theulière, « Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans », *Insee première*, n° 1315, octobre 2010.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:35 Page113

consacraient 6,46 % en 2011. L'effort énergétique moyen de la population française pour le transport et le logement n'a pas progressé depuis la fin des années 1980, même s'il s'est davantage accru ces dernières années.

Certes, sur cette période, l'énergie s'est renchérie plus rapidement que la moyenne des autres biens et services : cela est vrai pour l'énergie domestique (+ 13 %), davantage encore pour les carburants (+ 58 %). Mais le poids de la facture énergétique sur les revenus fut bien moindre pour les ménages qu'au moment des chocs pétroliers (sur la période 1975-1988, avec un maximum de 8,95 % en 1985). Les gains d'efficacité des équipements et la progression des revenus ont permis de compenser la perte de pouvoir d'achat occasionnée par les prix.

Les raisons de l'explosion du nombre d'impayés ne sont donc pas à chercher dans les évolutions moyennes : elles tiennent essentiellement à une répartition inégale des progrès économiques et techniques, des emplois, des revenus et des gains d'économie d'énergie. Si l'on prend le seuil communément retenu d'une facture énergétique atteignant 10 % du budget des ménages, on constate que 17 % de ceux qui sont identifiés comme vulnérables font aussi partie des 20 % des ménages considérés comme riches ! La distribution des facteurs de vulnérabilité énergétique ne se superpose pas à celle des revenus. Car la vulnérabilité énergétique dépend d'une pluralité de facteurs, à la fois techniques (équipements), spatiaux (localisation, transports en commun) et socio-économiques (taille et composition du ménage, horaires de travail, etc.).

Il est malaisé, dès lors, d'identifier les populations sensibles, exposées au risque de tomber dans la précarité énergétique. Ce ne sont pas simplement ceux qui ont les dépenses énergétiques les plus élevées, ou les ressources les plus faibles, mais ceux qui combinent plusieurs facteurs de vulnérabilité. On isole, en particulier, trois groupes de population à risque[2] : des ménages actifs et urbains – ils appartiennent aux classes moyennes mais sont très limités par des dépenses de logement autres que l'énergie (21,2 % des ménages) –, des retraités, ruraux, qui présentent une forte dépendance énergétique (20,9 %), des étudiants et des jeunes actifs urbains, qui ont des contraintes économiques importantes (1,6 %). Il faut bien sûr y ajouter une catégorie plus connue des services sociaux : des ménages urbains, inactifs et contraints économiquement (10,8 % des ménages), même s'ils ont une

(2) Anne-Lise Biotteau, « La vulnérabilité des ménages français à un choc sur les prix de l'énergie », document du Cired, 2012.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page114

part de l'énergie dans leur budget inférieure à la moyenne. À l'inverse, d'autres groupes plutôt favorisés risquent peu d'être affectés, même s'ils ont parfois des factures énergétiques importantes : des ménages des classes moyennes supérieures, actives, rurales et propriétaires (36,0 % des ménages) et des ménages aisés, détenteurs de patrimoine[3] (9,5 %). Nous retiendrons de cette analyse, encore sommaire, l'idée générale : le risque porte sur des populations bien distinctes, en partie différentes de celles qui sont aujourd'hui prioritaires pour l'action sociale.

Énergie bon marché, le piège

Des ménages finissent par tomber dans la spirale de la précarité énergétique, parce qu'en raison de leur situation géographique, technique et socio-économique, il leur devient impossible d'ajuster leurs dépenses, ou de trouver de nouvelles ressources, pour couvrir leurs factures. Ces populations ont choisi – avec plus ou moins de marges de manœuvre – leur domaine d'activité, leur localisation, leur consommation, leurs investissements. Ce sont ces choix qui ont induit la redistribution des facteurs de vulnérabilité.

Quel rôle les prix ont-ils joué sur ces décisions ? En dollars courants, le prix du pétrole a été multiplié par 31,4 entre 1970 et 2007, mais seulement par 4,5 si l'on corrige de l'inflation. Or le pouvoir d'achat des revenus a été multiplié par 2,4 et l'efficacité énergétique s'est améliorée. L'incitation aux économies d'énergie, si elle a joué pour les revenus plus faibles, fut somme toute limitée. Dans le même temps, les prix des solutions alternatives ont fortement progressé[4]. Depuis 1985, grâce à l'amélioration des automobiles, le coût en carburant nécessaire pour parcourir 100 km a été réduit de 19 %, mais le prix de la carte orange « 2 zones » en Île-de-France progressait de 69 %. Et le prix d'achat des logements anciens (le plus souvent dans les centres-villes) augmentait de 146,3 %. D'où une forte incitation à se loger hors des centres et à recourir aux véhicules particuliers, en particulier pour les moins fortunés.

Ainsi, l'observation des statistiques suggère que, sur une longue période, la progression des prix de l'énergie a été un signal à la fois insuffisant et trop

(3) Ils ont des « ressources exceptionnelles » : héritages, donations, revenus tirés de ventes d'actions, d'obligations, de biens durables et de logement.

[4] Franck Nadaud et Jean-Charles Hourcade, « Les prix du pétrole, les prix des carburants et nous : un regard rétrospectif », *R2DS, Éclairages sur notre futur commun*, n°3, mars 2009.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page115

« brouillé » pour éclairer les comportements. Cette évolution fut renforcée par celle de la fiscalité. Si le montant de la taxation par litre de carburant est resté globalement stable depuis 1960, les cotisations salariales ont été multipliées par 6 et le nombre de chômeurs par 7. Sur la durée, les politiques fiscales n'ont certainement pas bénéficié aux revenus et à l'emploi des plus modestes, les exposant en outre à des risques de délocalisation.

Les prix ont, finalement, profondément guidé l'innovation, les choix de localisation et de consommation, selon un mode de développement qui a concentré les facteurs de vulnérabilité. Maintenus sur trois décennies, ils n'ont pas permis d'anticiper les tensions énergétiques à venir. Aujourd'hui, une part croissante des ménages se trouve « piégée » dans des trajectoires individuelles qui ne s'avèrent pas durables.

Prix et revenus fluctuants

Depuis les années 2000, le constat est celui d'une rapide aggravation : un nombre croissant de ménages français ne parvient plus à honorer ses factures d'énergie. Car, la rupture est assez nette entre la relative stabilité de l'environnement économique des années 1990 et notre début de XXI^{e} siècle, caractérisé par de fortes perturbations.

Le prix des carburants a connu trois épisodes remarquables, d'une ampleur comparable à celle vécue lors des chocs pétroliers. En 2000, 2005 et 2009, il a varié subitement de 11 à 15 %. Ce phénomène nouveau se constate aussi pour les énergies résidentielles (fioul, gaz, électricité). La tendance est claire : nous vivons la fin d'une longue période de stabilité, permise par le programme nucléaire (variations inférieures à 3 % entre 1999 et 2004), et les prix évoluent bien plus fortement depuis 2005 (jusqu'à 8 % en 2011).

Or une fraction croissante de la population a vu progressivement se réduire sa capacité à ajuster ses consommations d'énergie, en raison de ses choix de localisation, d'habitat et d'équipement, et ces chocs répétés ont fortement « pincé » son pouvoir d'achat. Le poids des dépenses d'énergie sur les revenus a subi des variations de plus de 8 % sur la période 2006-2010 (avec un choc de 12 % en 2009 lors de la phase historique de spéculation sur l'énergie et les aliments). Auparavant, l'effort énergétique variait peu et de manière constante (pas plus de 2 à 3 % lors des années 1990-2001).

Dans le même temps, la capacité de ces populations à dégager des ressources s'est réduite. Depuis cinquante ans, le salaire horaire minimum

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page116

progresse moins que le salaire horaire moyen (de 5,3 % par an en moyenne contre 7,9 % sur la période 1960-2011). Et les exigences de « modération salariale » du capitalisme financier limitent la hausse des salaires[5]. Parallèlement, la part des dépenses contraintes (logement, assurance, téléphonie, etc.) s'est accrue (de 13 % à 27 % en moyenne) : en 2006, elle représentait 44 % du budget des 5 % des ménages les plus pauvres (12 % pour les 5 % les plus riches). Enfin, l'instabilité de l'emploi et des revenus affecte une frange toujours plus importante[6] : entre 2003 et 2005, 36 % seulement des Français maintenaient leur niveau de vie, quand celui d'une personne sur cinq variait de plus de 30 %. On comprend ainsi un peu mieux le processus qui aboutit à l'émergence de nouvelles précarités : des marges de manœuvre restreintes sur le long terme (revenus et dépenses), pour ceux qui subissaient des chocs de court terme plus importants.

Quatre contraintes lourdes

Au-delà des cas individuels, la précarité énergétique apparaît donc comme l'indicateur de fragilité de notre processus de développement économique assis sur une double exigence : une énergie bon marché et des inégalités consenties. Ce modèle est-il viable ?

Il faut tenir compte de plusieurs mutations. Et d'abord de l'importance croissante des pays émergents comme consommateurs d'énergie et comme compétiteurs industriels. L'Agence internationale de l'énergie (AIE)[7] prévoit pour 2020 un prix du baril de pétrole entre 81,4 et 92,2 euros (contre 77,3 euros le baril en 2011). De plus, en raison des incertitudes sur l'offre et la demande, le prix devrait rester très volatil[8].

La seconde contrainte résulte du vieillissement de notre population. Le Conseil d'orientation des retraites (Cor) anticipe une croissance soutenue des besoins de financement (entre 40,7 et 48,8 milliards d'euros de déficit en 2020, contre 10,9 milliards d'euros en 2008)[9]. Si l'architecture du système est maintenue (financement par les cotisations sociales), le coût du travail augmentera plus encore que l'énergie, ce qui risque d'accroître la pression

(5) André Orléan, « La crise, moteur du capitalisme », *Le Monde*, 30/03/2010.
(6) Jérôme Pujol et Magda Tomasini, « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee première*, n°1266, novembre 2009.
(7) AIE, *World Energy Outlook 2012*, 2012.
(8) *Medium-Term Oil Market Report. Market Trends and Projections to 2017*, AIE, 2012.
(9) « Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010 », huitième rapport du Conseil d'orientation des retraites, avril 2010.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page117

sur les salaires, de décourager l'embauche et de freiner l'essor des activités innovantes, plus économes en énergie qu'en emploi.

La maîtrise des déficits publics représente aussi un défi pour maintenir l'activité nationale et l'emploi et pour attirer les capitaux. Alors que le taux d'épargne de la population, vieillissante, devrait baisser[10], il devient essentiel d'accroître les revenus et d'attirer l'épargne des émergents pour financer les projets français.

Enfin, s'impose la contrainte du changement climatique. Notre pays affiche un objectif volontariste : « le facteur 4 », une réduction des émissions annuelles de CO2 pour atteindre en 2050 le quart des volumes émis en 2005. Cet objectif traduit, à l'échelle de la population française, la volonté de maintenir dans l'atmosphère une concentration de gaz compatible avec une hausse limitée des températures (proche de 2° C). Pour suivre une trajectoire cohérente avec cet objectif ambitieux, il nous faut réduire de 17 % nos émissions sur moins de dix ans ! Et donc s'attaquer aux émissions directes des 27 millions de ménages français : celles de la combustion de carburant pour se déplacer, de gaz et de fioul pour cuisiner et se chauffer. Certes, les ménages ne sont responsables que d'un tiers des émissions totales, mais pour les raisons évoquées (choix d'équipements, de bâtiments et de localisation), ces émissions baissent difficilement, en dépit des progrès technologiques et de la rénovation des bâtiments[11].

Réformer l'impôt autour d'une taxe carbone

Au terme de ce panorama, on comprendra l'utilité de la recherche d'une solution d'ensemble, tournée résolument vers l'avenir. Pour anticiper le coût des changements climatiques futurs, les commissions Landau (2007), Quinet (2008) et Rocard (2009) avaient recommandé la création d'une taxe carbone. Celle-ci n'aura de véritable effet que si elle est introduite rapidement et qu'elle progresse pour atteindre au moins 100 euros par tonne de CO2 en 2030. Certes, le coût de l'énergie sera accru, mais de nouvelles recettes fiscales seront disponibles pour accompagner les plus

(10) Fortement selon Michel Aglietta et Vladimir Borgy, « Demographic Uncertainty in Europe. Implications on Macro Economic Trends and Pension Reforms. An Investigation with the INGENUE2 Model », *CEPII Working Paper*, n°22, octobre 2008.

(11) Bien que les émissions des ménages baissent depuis 2000, elles restent supérieures à leur niveau de 1990 (+ 4,8 %). Cf. Jean-Louis Pasquier, « CO2 et activités économiques de la France. Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution », Commissariat général au Développement durable, *Études & documents*, n° 27, août 2010.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page118

vulnérables et abaisser d'autres prélèvements obligatoires. La mesure inciterait aux économies d'énergie, tout en évitant une hausse généralisée des coûts de production et un « choc » négatif de compétitivité.

Peut-on, en cette période de crise, se payer l'ambition de ce projet ? C'est l'immobilisme qui serait coûteux ! Face aux quatre contraintes évoquées, il enfoncerait la France dans l'impasse énergétique et économique[12]. Même en se montrant très optimiste sur le coût des ressources disponibles (un baril de pétrole à 60 euros en 2020), et sur les scénarios de sortie de crise (une croissance moyenne de 2,1 % par an d'ici à 2020 et un taux de chômage de 6,4 % à cet horizon)[13], il faudrait que le pays s'endette à un niveau deux fois supérieur pour financer ses importations d'énergie et ses retraites !

Car la facture énergétique de la France (61 milliards d'euros en 2011, soit 3,1 % du Pib), passerait à 86 milliards d'euros en 2020 (soit 3,7 % du Pib dans les scénarios du Cor), même si l'on suppose la poursuite tendancielle des progrès en matière d'économie d'énergie. Les particuliers devraient y consacrer 8,1 % de leur budget de consommation (contre 7,7 % en moyenne en 2011). Cette « ponction » réduirait la demande des ménages et leur capacité d'épargne, d'où des problèmes de débouchés pour les productions nationales et de financement pour les dépenses sociales (un point de Pib supplémentaire est nécessaire pour financer la hausse des dépenses de retraites, + 23 %).

L'indexation des transferts sociaux sur les salaires, censée maintenir la parité de niveau de vie entre actifs et retraités, sera insuffisante pour assurer l'équité. Les ménages modestes bénéficient moins de la hausse des prestations de retraite[14], tandis qu'ils subissent davantage le renchérissement de l'électricité, des carburants et du gaz (leur consommation d'énergie est déjà plus basse et leur capacité à la réduire est moindre). Ainsi, la part de l'énergie dans le budget des 50 % des ménages les moins riches augmenterait de 1,8 point, contre 0,5 point pour les 50 % les plus riches.

Ce scénario d'immobilisme, loin d'être rose, n'est pas non plus réaliste. Car, comment éviter l'adoption de « politiques de rigueur » quand les créanciers renchériront leur crédit ? Un scénario alternatif est avancé : le

(12) Emmanuel Combet et Jean-Charles Hourcade, « Taxe carbone, retraites et déficits publics : le coût caché du cloisonnement des expertises », *Revue d'économie politique*, à paraître (2013).
[13] C'est le scénario présenté par le Cor.
[14] En 2004, le niveau d'allocation moyen estimé pour un retraité appartenant aux 5 % des ménages les plus pauvres était 83 % inférieur à celui touché par un retraité appartenant aux 5 % les plus riches.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page119

Conseil d'orientation des retraites estime qu'en repoussant l'âge de départ à la retraite de trois ans, on pourrait annuler les déficits des régimes. Mais cette estimation ne tient pas compte de la capacité très incertaine du marché du travail à « absorber » la nouvelle main-d'œuvre disponible. Trop jouer sur ce levier peut donc mener à une hausse du chômage et le report devra alors être de plus de trois ans pour financer les dépenses sociales. En outre, ceci ne règle en rien les questions de la dépendance aux hydrocarbures, de la facture énergétique et des émissions de CO2.

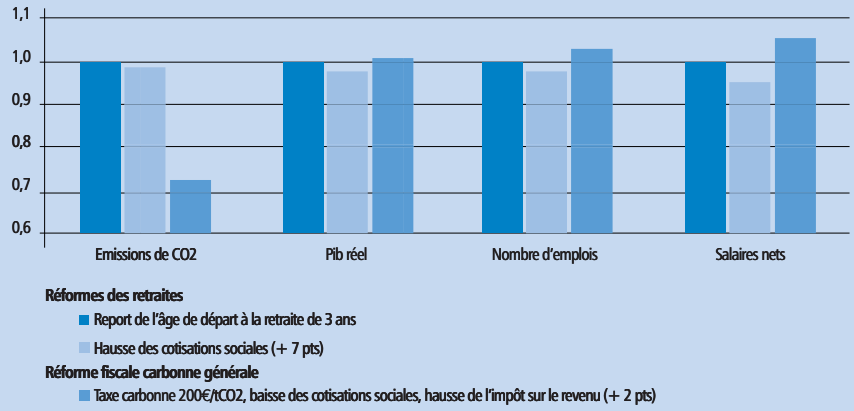
Une autre piste permettrait d'éviter une hausse des cotisations sociales et d'articuler les enjeux macroéconomiques, énergétiques et distributifs : une réforme fiscale construite autour d'une taxe carbone[15]. Les recettes en seraient affectées au budget des régimes paritaires, en substitution des cotisations sociales (CS), et complétées par une hausse de l'impôt sur le revenu (ou de la TVA) pour combler le reste des besoins de financement.

Cette réforme combinerait plusieurs effets favorables (cf. graphique). Elle associe tout d'abord à la hausse de la fiscalité énergétique une baisse des prélèvements sur le travail, limitant la progression des coûts de production. La compétitivité peut même être favorisée par un allégement global de l'impôt sur « l'acte de produire », car la taxe carbone est aussi payée par les revenus non salariaux (rentes immobilières et financières, transferts). La pression sur les salaires nominaux est ainsi légèrement atténuée. Cette réforme rétablit, par ailleurs, une « vérité des prix », qui reflète mieux l'abondance de travailleurs sans-emploi, la rareté et le coût des énergies fossiles (pour le climat et pour l'économie). Cet environnement économique serait plus favorable aux activités intensives en emploi et économes en énergie. Il réduirait le risque de voir les ménages modestes piégés par leurs choix d'investissement et de localisation. Au total, par rapport à l'option du seul report de l'âge de la retraite, la facture énergétique baisserait (- 12,3 milliards d'euros, soit 3,0 % du Pib), les émissions de CO2 diminueraient (- 3,3 % en moyenne par an), l'activité resterait pratiquement identique (très légère croissance du Pib) et l'emploi augmenterait (+ 36.000 emplois par an).

(15) Emmanuel Combet, « Fiscalité carbone et progrès social. Application au cas français », thèse de doctorat, EHESS, 2013.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page120

La réforme fiscale carbone et ses bénéfices potentiels



Nota bene : Les trois réformes structurelles satisfont la même cible de contrôle des déficits : elles comblent les besoins de financement des régimes de retraite jusqu'en 2020.
Les résultats sont exprimés en indices par rapport à la situation de 2020 produite par le report de l'âge de la retraite de plus de 3 ans (report nécessaire pour annuler l'intégralité du déficit des régimes de retraite sur la période 2011-2020).
Source : Emmanuel Combet et Jean-Charles Hourcade, « Taxe carbone, retraites et déficits publics : le coût caché du cloisonnement des expertises », *Revue d'économie politique*, à paraître.

La transition énergétique offre ainsi l'occasion d'ouvrir des alternatives pour sortir de l'impasse, tout en opérant une redistribution « dans le bon sens ». Faute de s'attaquer aux facteurs d'émergence des nouvelles précarités et faute de financements pérennes, les seules aides financières aux ménages (paiement de factures, prise en charge d'impayés, prêts et subvention aux travaux) ne suffisent pas[16]. La réforme fiscale est indispensable pour changer les « signaux des prix » et éviter que les ménages ne soient davantage piégés. Elle libère aussi de nouvelles ressources pour financer les mesures de redistribution et d'urgence. Reste à articuler la réforme fiscale avec d'autres mesures pour rendre plus accessibles les alternatives aux énergies fossiles (logements sociaux dans les centres-villes, aides ciblées aux transports collectifs, soutiens aux investissements d'économies d'énergies).

(16) Elles constituent la grande majorité des dispositifs actuels (*cf.* Alain de Quero et Bertrand Lapostolet, « Groupe de travail précarité énergétique », rapport présenté par Philippe Pelletier, décembre 2009).

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page121

Annexe 6
« Le robot, nouvel allié du travailleur »

Marie-Béatrice Rochard

Depuis quelques années, l'économie française perd en compétitivité et les délocalisations successives ont engendré la perte de beaucoup d'emplois, le taux de croissance du PIB diminue, les Français déprime et les entreprises n'investissent pas. Le retard pris par la France en matière de modernisation de son industrie est très important.

Pour remédier à ce retard, le plan « industrie du futur » lancé le 18 mai 2015, qui reprend les 34 plans de la nouvelle France industrielle, propose un accompagnement pour la modernisation des entreprises dans le numérique tout connecté et la robotique.

La crainte s'impose dans tous les esprits. L'avenir devient menaçant : les robots remplaceront les hommes au travail mais, sans les robots nous ne serons plus compétitifs et nous continuerons à perdre des emplois. La spirale s'avère infernale.

Pourtant, l'histoire nous amène à relativiser notre façon de voir les choses pour se préparer aux bouleversements qui s'annoncent dans un climat plus serein.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page122

1) Les destructions d'emplois ne sont pas inéluctables

En 1911, l'Autrichien Joseph Aloys Schumpeter publiait sa Théorie de l'évolution économique et formalisait le concept de « processus de destruction créatrice » pour expliquer le rythme de l'évolution économique. Il montrait que le progrès technique génère un mouvement simultané de création d'activités nouvelles et de destruction d'activités dépassées.

Ainsi, la révolution industrielle s'est faite en détruisant beaucoup d'emplois artisanaux. Dans le même temps, la restructuration de l'agriculture provoquait un exode rural important ; pourtant, globalement, l'emploi a augmenté très sensiblement, avec la croissance industrielle. Puis, l'activité industrielle et la mise en place d'une protection sociale pour les travailleurs ont généré des emplois tertiaires (commerce, services, administration...) et l'emploi a continué d'augmenter jusqu'à ces dernières décennies en France.

Plus récemment, Clayton Christensen définit l'innovation disruptive ou l'innovation de rupture comme un processus de transformation d'un marché. Elle permet un accès massif et simple à des produits et services auparavant peu accessibles ou coûteux. Autrement dit, elle apporte aux clients des bénéfices supérieurs à un coût inférieur. Les disrupteurs sont des innovateurs qui cherchent des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Ce processus crée de nouvelles habitudes de consommation et d'usage, et de ce fait, bouleverse ou révolutionne un marché existant. La disruption change un marché non pas avec un meilleur produit – c'est le rôle de l'innovation pure – mais en l'ouvrant au plus grand nombre. Citons l'appareil photo numérique, qui a supplanté l'argentique. C'est aussi les sites collaboratifs (blabla car, les crowdfunding...)

L'auteur rejoint Schumpeter sur le fait que lorsque ces marchés se seront installés, le potentiel de nouveaux emplois dépassera largement le nombre de ceux qui auront été détruits dans les modèles établis. Il en conclut que contrairement aux idées reçues, on ne va pas trop vite dans l'innovation, mais trop lentement, au regard du potentiel.

La préoccupation semble moins la perte d'emplois à long terme que les conséquences immédiates sur les salariés. En effet, les ouvriers ayant des compétences rendues obsolètes perdent leur emploi et ne sont plus employables immédiatement. Les nouvelles technologies obligent de nombreux travailleurs non seulement à quitter un secteur non compétitif mais surtout à se former pour entrer dans une organisation ou une activité plus productive.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page123

Qu'il faille moderniser les moyens de production ne fait aucun doute. Le monde avance et l'innovation sera utilisée. Il vaut mieux y prendre part plutôt que de subir. L'entreprise connectée, l'entreprise automatisée, robotisée semble aujourd'hui inéluctable. Les industries demain travailleront en réseau, connectées avec leurs sous-traitants, leurs fournisseurs, leurs clients. Et il ne manque pas d'entreprises qui ont anticipé et qui représentent des modèles de ce que pourrait être l'industrie de demain ou de ce qu'elle devrait à tout prix éviter de devenir. Toutes les entreprises ne sont pas appelées à devenir des grandes usines de montage robotisées comme airbus. Une telle usine ne fonctionne que parce qu'elle a des fournisseurs et des sous-traitants.

Par ailleurs, la suppression d'emplois n'est pas une conséquence directe de l'utilisation des robots. Il est possible de préserver l'emploi s'ils sont utilisés pour produire plus sur un marché existant. Citons l'exemple de la SNECMA qui devra produire en 3 ans ce qu'elle fabriquait auparavant en 12 ans. Elle envisage de réaliser cette production en grande partie par des robots sans suppressions d'emplois.

Les emplois peuvent également être préservés s'il est possible de réaffecter les travailleurs sur d'autres postes, comme le disait au salon de l'industrie en 2014 François Morisse, directeur général de l'entreprise Stäubli, fabricant de robotique et de machines pour textile de Faverges, en Haute-Savoie : *« Nous voulons amener les robots dans des univers où ils ne sont pas encore, pour leur confier les tâches répétitives, blessantes… Et ainsi soulager l'homme qui pourra faire du diagnostic, du réglage fin et du contrôle qualité final. Robotiser permet de garder de l'emploi. Car cela nous a permis de respecter des délais et donc de garder nos clients ! »*.

La reconquête de marché industriel passera d'abord par la réussite de certaines filières à s'imposer comme références mondiales. En peu de temps, la vente de rafales a révélé la capacité de l'industrie aéronautique française à innover dans des avions performants et à les produire avec des moyens ultra modernes. La France ne pourra pas avoir une place de tout premier ordre dans tous les secteurs industriels. Elle devra sans doute en privilégier quelques uns. Certains avancent l'industrie de la santé (avec le potentiel important lié au vieillissement de la population), d'autres de la chimie (avec les enjeux de l'imprimante 3D)…

Choisir d'investir dans tous les secteurs reviendrait à ne faire aucune priorité et risquerait de ralentir la diffusion de l'innovation. Pour autant, ne pas retenir tous les secteurs comme prioritaires ne doit pas conduire à condamner les autres.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page124

On pourrait penser que la disparition de l'industrie soit compensée par l'augmentation des services et attendre que les marchés créés par la disruption créent des emplois. Mais cela suppose accepter des pertes d'emplois importantes et rester dans un certain flou quant à la nature des métiers émergents sur lesquels il faudrait reconvertir les travailleurs. Le challenge qui s'impose à la France est de se transformer dans des délais assez rapides pour augmenter la production et avoir une chance de conserver un maximum d'emplois. Il n'y aura pas qu'un seul modèle d'usine du futur. Le futur reste à inventer.

2) Le cobot, petit robot coopératif, un moyen d'apporter plus d'autonomie aux travailleurs.

Il n'est pas toujours nécessaire, ni opportun de remplacer les hommes par des robots. Les robots restent très intéressants pour les opérations à très haute cadence. Pour produire des petites ou moyennes séries, la solution la plus opérationnelle pourrait être la cobotique. Le cobot est un robot coopératif, un assistant. Il ne remplace pas l'homme, il le seconde. Il se différencie principalement du robot car il est dépourvu d'autonomie globale : il reste dépendant de l'intention, du geste ou du comportement de l'utilisateur. Cependant, il dispose de capacités d'apprentissage inégalables. Dans un atelier de production industrielle le cobot se différencie du robot par sa simplicité de programmation. Après une journée de formation, n'importe quel opérateur de machine-outil peut le programmer. Il suffit de prendre son nouveau « collègue » « par la main » et de lui montrer les mouvements à effectuer. Le cobot mémorise les points de passage, les actions à faire. Il est immédiatement opérationnel. Il faut seulement quinze minutes pour apprendre au cobot à prendre une pièce, la placer dans la fraiseuse, puis la retirer lorsque l'opération d'usinage est terminée.

Il est d'une grande souplesse, et peut changer d'activité rapidement au gré des besoins. Enfin, il évite la mise en place d'enceintes sécurisées car il est conçu pour travailler au milieu des humains. Les coûts de ces cobots sont plus de deux fois inférieurs au prix d'un robot non coopératif. Ils peuvent s'intégrer très rapidement dans l'entreprise. Ils soulagent la pénibilité de certains postes.

De la rapidité de la diffusion de ces cobots pourrait dépendre la survie des entreprises. Leur introduction dans les ateliers permettrait à chacun d'y trouver son compte : les travailleurs, qui s'organisent et utilisent leur savoir-

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page125

faire de façon à maximiser les ressources pour produire plus, mieux et plus vite avec l'assistance des cobots ; le chef d'entreprise, qui peut démarcher et prendre des commandes sur des petites séries ou au contraire produire en plus grand nombre en comptant sur la flexibilité des équipes cobots–ouvriers-techniciens. Plus de ventes, plus de services, donc plus de marge et de bénéfice, et maintien de l'emploi.

Cette organisation permettrait de conserver des savoir-faire dans l'entreprise et d'éviter des licenciements.

3) L'enjeu de la révolution sociétale : retrouver les valeurs humanistes

L'introduction des cobots dans l'entreprise peut être l'occasion de changer les relations professionnelles et d'introduire des valeurs chères à la CFTC.

Une **organisation « apprenante » et qualifiante.** Les salariés apprendront et se familiariseront avec les cobots. Les travailleurs devront maîtriser leur métier et accepter, prendre en compte et mobiliser des cobots qui seront plus forts, plus précis, et parfois plus performants qu'eux sur des tâches complexes. Ils sauront les utiliser et s'organiser chaque jour en fonction de l'activité et des disponibilités des machines et des hommes présents. Ils trouveront des solutions.

Une **organisation créative.** Au fur et à mesure qu'ils utilisent les cobots, les travailleurs peuvent envisager une nouvelle façon de travailler, améliorer ou créer des nouveaux produits ou services. Le circuit « conception-mise en production » des produits sera de plus en plus court. Les entreprises devront être innovantes, proactives et créatives. Qui mieux que l'homme peut être créatif ? Encore faut-il que chaque travailleur ait sa propre autonomie en fonction de son savoir faire, et qu'il travaille en interaction dans une équipe.

Une **organisation collective.** L'enjeu de cette 4e révolution industrielle reste son accompagnement par un management du collectif. Le frein principal reste le management par le stress, l'individualisation, la mise en concurrence des salariés entre eux. Ce type de management est contreproductif dans un tel contexte.

Nous ne sommes pas condamnés à regarder des usines ultra-modernes, ultra connectées et robotisées produire des biens que nous n'aurons pas les moyens d'acheter car les suppressions d'emplois nous aurons privés de nos salaires. Ce type d'entreprises existe et s'il est souhaitable qu'il se

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page126

développe pour produire à grande cadence, pour l'assemblage à grande échelle et pour afficher le savoir-faire français, il n'est pas le seul modèle. Il est possible de choisir les machines et un mode d'organisation compatibles avec le maintien de l'emploi dans la majorité des entreprises.

L'usine du futur ne sera ni un rêve, ni un cauchemar. Ce sera un choix de société. L'usage des robots va se généraliser. Nous avons déjà l'expérience des téléphones portables, qui sont aujourd'hui banalisés. Ils ont pris place dans nos poches et dans celles de nos enfants de plus en plus jeunes. Ils permettent de garder un contact en temps réel avec les membres des familles éloignés, de communiquer avec toute la planète mais ils ont détruit la frontière entre vie privée et vie au travail sans que personne n'y ait pris garde. Certains travailleurs sont assujettis à leur téléphone portable la nuit, le week-end, d'autres en sont même complètement dépendants. Les préoccupations professionnelles ne les quittent plus. Citons les mails pendant les vacances, le dépannage des ordinateurs ou des machines à distance...

Les innovations ne sont pas neutres. Nous pouvons choisir celles qui correspondent le mieux à la société dans laquelle nous voulons vivre. Il vaut mieux maîtriser l'usage des machines et en anticiper les conséquences plutôt que de les subir.

Marie-Béatrice Rochard, militante CFTC – Rapporteure du groupe « usine du futur » de la commission Économie & Emploi du CESER Centre-Val de Loire.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page127

Annexe 7
« L'écotaxe, un combat désespéré »

Jean-Charles Hourcade
Projet n° 341, juin 2014

Tous les arguments sont réunis, mais la fiscalité verte n'avance pas. On a voulu l'imposer à l'insu de la population, ou sans répondre aux craintes légitimes de déclassement social. Or le basculement d'une fiscalité sur le travail vers une fiscalité sur les émissions polluantes doit devenir le socle d'un nouveau contrat social.

Un article de plus sur l'éco-fiscalité ? J'ai d'abord résisté à la proposition… Comment ne pas en désespérer quand on a vécu l'échec de la taxe mixte européenne en 1992, celui des essais de taxe carbone sous Jospin, puis sous Sarkozy et enfin la révolte récente des Bonnets rouges contre une pseudo-écotaxe ? Je crois, pourtant, faire œuvre utile en rationalisant ce que ma mémoire de ces échecs a retenu sur la façon dont on a créé un réflexe de rejet d'une taxe a priori « vertueuse ». Puisse alors le lecteur être convaincu, en toute lucidité, de répondre « non » à la question : réhabiliter l'écotaxe, un combat désespéré ?

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page128

Les causes d'un rejet

Au départ était un discours simple, que partage la quasi-totalité des économistes : taxer les *« bads »* et détaxer les *« goods »*, créer un signal poussant les consommateurs à des comportements plus lucides, incitant les entreprises à innover sur des produits moins énergivores et enclenchant une transition énergétique bénéfique pour l'emploi. Rien ici que de très rationnel ! Doit-on alors regretter l'irrationalité de la population, la France difficile à réformer, le manque de courage des politiques ? Mais cela pousse à de fausses habiletés qui distillent vite le poison de la suspicion. Ce qui s'est passé en 2013 en est un exemple chimiquement pur. Une commission propose une mini-taxe carbone qui ne change pas la fiscalité globale sur les carburants, avec l'idée qu'elle sera indolore et qu'on pourra relever son niveau ultérieurement. Mais l'astuce est vite repérée, provoquant un « on m'cache quelque chose ». Facteur aggravant, cette taxe est présentée, médiatiquement, comme une exigence des « écolos ». Dans un ciel chargé de suspicion, il suffira de sa conjonction avec la mal nommée écotaxe (système compliqué touchant le transport routier) pour déclencher la foudre des Bonnets rouges... parmi lesquels de vrais bénéficiaires du système !

La fiscalité écologique est emblématique du discrédit de la parole publique, laquelle, au-delà des « politiques », englobe les « sachants », experts médiatiques, journalistes, voire scientifiques. Toute posture pédagogique est contre-productive qui met sur le seul compte de la myopie et de l'égoïsme le fait qu'en septembre 2009 deux tiers des Français étaient opposés à la contribution climat de la commission Rocard et qu'aujourd'hui 72 % sont opposés à une taxe sur le diesel. L'impensé d'un tel diagnostic est en effet l'incompatibilité entre démocratie et souci du long terme et il est très bien perçu par les Français.

Revenons au moment où la taxe carbone eut pour la première fois les honneurs du 20 heures. Nicolas Hulot avait fait signer son pacte écologique par les candidats à la présidentielle de 2007. N. Sarkozy, une fois élu, respecta sa signature en lançant la mission Rocard. Mettons-nous alors à la place de la femme du berger pyrénéen qui fait quatre-vingts kilomètres par jour pour compléter les revenus de la vente des fromages de son mari ; à celle de l'informaticien, devenu propriétaire en banlieue, qui dépend totalement de sa voiture pour aller au travail ; à celle du paysan auquel on a expliqué la nécessité de se moderniser via des procédés énergivores ; ou encore à celle de l'ouvrier de ce qui reste de sidérurgie en France. Tous

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page129

veulent bien entendre parler de l'avenir de la planète, mais ils n'ont pas choisi d'être là, ou plutôt ils l'ont fait en écoutant les conseils d'autres « sachants », piégés eux-mêmes par les utopies issues des Trente Glorieuses, dont celle d'une énergie bon marché. C'est comme s'ils avaient passé un contrat avec la société et que celle-ci remettait en cause subrepticement l'une des clauses. Ce contrat, c'est celui d'un État providence financé par des cotisations sociales, d'un accès à la propriété individuelle, de l'extension urbaine, d'une agriculture modernisée par la politique agricole commune, d'une industrie fondée sur les économies d'échelle et d'un consumérisme où la recherche du bas prix justifie l'enserrement des villes par les grandes surfaces. Or ce contrat est peu tenable en cas d'énergie chère.

La crise de 2008 a mis en évidence les fragilités de ce modèle. Or c'est à une population exposée au chômage, à des risques de déclassement, au procès d'avoir vécu au-dessus de ses moyens et à un affaiblissement de ses repères culturels que l'on propose de relever les prix de l'énergie pour sauver la planète. On pourra toujours lui répéter qu'il faut réduire les émissions de carbone, qu'il n'y aura pas de transition énergétique sans payer l'énergie plus cher. Mais elle ne l'entendra pas, tant qu'on ne dit pas quel nouveau contrat social en découle, qui ne fragiliserait pas encore plus son quotidien.

Il ne s'agit pas de « faire passer la pilule », mais de tenir un discours de vérité crédible. Ce fut d'ailleurs la sagesse du rapport Rocard et de son architecte, Yves Martin, que de faire d'une négociation sur les modalités de redistribution du produit de la taxe une condition de celle-ci. La taxe carbone devenait un élément de la négociation sociale. Mais, mal conseillé, Nicolas Sarkozy pressa le mouvement, annonça la taxe avant même la publication du rapport et Jean-Louis Borloo expliqua qu'on en rendrait le produit aux consommateurs. Disparaissait le « grain à moudre » d'une négociation et s'enclenchait la machine à défiance : « Pourquoi me taxer si c'est pour me rendre l'argent ? » L'opinion s'est bloquée contre une fiscalité punitive. Et lorsque le Conseil constitutionnel annula la réforme, la bataille idéologique était depuis longtemps perdue.

Reconstruction du contrat social

L'opinion n'a pas tort de suspecter que les écotaxes ne resteront pas longtemps homéopathiques. Selon les modèles des trajectoires énergétiques compatibles avec l'endiguement de la hausse des

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page130

températures en dessous de 2° C, il faudrait, à échéance 2030, des niveaux de 300 à 500 euros par tonne de CO2. On peut certes se rassurer en pensant que l'innovation nous sauvera. Mais l'impressionnante quantité de scénarios aujourd'hui disponibles incite à balayer ces hypothèses optimistes : il y a peu de chance que, pour atteindre les rythmes de décarbonation exigés, on puisse éviter des hausses significatives des prix de l'énergie.

On ne fera pas de telles hausses en catimini. Il faut donc simultanément expliquer à quoi elles servent et garantir aux populations piégées par un contrat social passé de longue date qu'on n'exige pas d'elles de sortir seules de cette impasse. Car on sait bien que des prix élevés de l'énergie sont intenables à mode de développement constant. Mais l'appel à un projet porteur d'épanouissement humain, de solidarité et de ménagement de la nature restera inaudible si on ne dit pas comment concilier taxe carbone et emploi, taxe carbone et niveau de vie des populations énergétiquement vulnérables. D'où l'enjeu de l'utilisation du produit de cette taxe.

Le premier effet mécanique d'une taxe carbone est un surcoût de l'énergie pour les entreprises. Se propageant de secteur en secteur, ce surcoût renchérira la production *made in France* au détriment du pouvoir d'achat et des exportations. Pour contrer cette propagation, il faut baisser les prélèvements qui grèvent les coûts de production. Cela suppose un compromis syndicats/employeurs pour répartir cette baisse entre hausse du salaire net (pour préserver un pouvoir d'achat menacé par la hausse du prix de l'énergie) et baisse du coût du travail (pour renforcer la compétitivité). On aura reconnu les termes du débat sur le pacte de compétitivité, débat affecté, on le sait, par le soupçon que la baisse des charges ne soit qu'un pur cadeau au patronat.

La taxe carbone peut justement aider à dissiper ce soupçon, si on explicite quel élément de protection sociale sera pris en charge par son produit (retraite, quatrième âge, famille) et si on utilise bien le *« grain à moudre »* qui provient de trois mécanismes : la taxe allège les prélèvements qui retombent *in fine* sur les coûts de production parce que, par exemple, elle ponctionne les revenus (non salariaux aussi bien que salariaux) de l'automobiliste qui fait son plein d'essence ; elle frappe les importations d'énergie, donc des revenus d'acteurs extérieurs au territoire ; elle réduit le risque d'embauche pour les entreprises grâce à une moindre ponction sur la production quand le carnet de commandes baisse (moindre consommation d'énergie) alors qu'aujourd'hui, le patron vertueux se voit taxé sur les salariés qu'il garde en excédent.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page131

L'écofiscalité faciliterait ainsi le dialogue autour du pacte de responsabilité. Mais cela requiert un travail pour prévenir les réflexes de méfiance que la cause écologique suscite dans certaines sensibilités syndicales et patronales. Les coûts de production baisseraient pour les PME industrielles, les services et l'agriculture. Ils augmenteraient pour plusieurs segments des industries lourdes, qui ne représentent que 3 à 5 % de l'emploi mais qui sont déterminantes pour certains territoires. Les dispositifs à même de gérer leurs difficultés de transition existent, mais ils ne seront crédibles que dans le cadre d'une politique industrielle permettant de distinguer les secteurs dont il faut organiser la reconversion et ceux dont on veut défendre la présence en France.

Au-delà, il reste à résoudre le problème de l'impact immédiat de la taxe carbone sur les consommateurs les plus vulnérables. Techniquement, la solution passe par un abattement à la base portant sur les besoins énergétiques fondamentaux et qui conserve un signal prix pour les consommations non essentielles. Certes, toute exemption réduit d'autant les recettes pour compenser l'impact sur les coûts de production. On peut cependant cibler les abattements (besoins de chauffage et d'éclairage des populations à bas revenus, déplacements automobiles contraints dans les banlieues et zones rurales excentrées), donc les exemptions à accorder par type de localisation. Il faudra simplement prévoir les règles organisant la baisse de ces abattements au fur et à mesure du relâchement des contraintes qui pèsent sur les populations.

Vers une fiscalité écologique désirée

Une fois restaurées les conditions d'une écoute, vient le temps du projet collectif. Il y a plus de dix ans, Bill Nordhaus plaisantait en disant à peu près : « Le climat sera sauvé le jour où les travailleurs américains défileront avec les retraités américains pour une taxe carbone qui permettrait de sécuriser les pensions sans menacer l'emploi. » Cette boutade résume l'enjeu : rendre l'écofiscalité « désirable » en l'insérant dans un jeu cohérent de réponses aux inquiétudes d'une société.

Or asseoir la fiscalité sur les émissions polluantes plutôt que sur le travail est un basculement de portée structurelle. Il peut aider à relever le défi d'un remaillage du tissu productif permettant, dans le grand vent de rééquilibrage des rapports de force mondiaux, de réformer notre modèle social et d'éviter à nos sociétés d'être dominées par la culture du déchet, de

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page132

l'exclusion et de la disparité sociale que dénonce le pape François dans *Evangelii gaudium*. Notre fiscalité est héritière des conquêtes ouvrières, où les retraites étaient perçues comme un salaire différé payé par le patron. Elle est contre-productive dans le capitalisme actuel. Elle pousse à des choix techniques qui économisent le travail, ce qui était positif lorsque le travail libéré était absorbé par de nouvelles activités, mais qui nourrit aujourd'hui le chômage et la dégradation des salaires des travaux dits « peu qualifiés ».

Une taxe carbone permet de contrer ce mécanisme en baissant le coût du travail pour un même niveau de protection sociale. La compétitivité d'un pays vient certes de sa capacité en activités de pointe, mais aussi de sa capacité à utiliser toutes ses ressources humaines dans un tissu dense d'activités de niveaux technologiques différents. Faire porter sur le coût du travail la totalité de la protection sociale est ici un obstacle, pénalisant les activités intensives en main-d'œuvre.

Une taxe carbone renverserait aussi les conditions de compétitivité entre circuits courts et circuits longs. La faiblesse des coûts de transport favorise les seconds, au bénéfice des grands circuits commerciaux, déstructurant les tissus économiques locaux. Avec une hausse des coûts de transport et des intrants énergétiques, l'économie d'échelle et l'intensification énergétique des procédés ne l'emporteraient plus nécessairement pour les fruits, les légumes, les produits de l'élevage et un ensemble d'industries de transformation (agroalimentaire, habillement, ameublement, petit équipement). Il y a là un potentiel de remaillage du tissu productif des zones rurales et des pays de montagne, aujourd'hui menacé d'effilochage.

Un nouveau pacte est à conclure entre grande industrie, PME, agriculture et services, pour une meilleure articulation interne de notre tissu productif. Ce pacte est possible, si on sait discuter avec ceux qui, dans le monde patronal et dans le monde agricole, sont *in petto* convaincus de la nécessité d'une telle évolution, mais auxquels on n'a pas jusqu'ici proposé un compromis crédible. Ce pacte est nécessaire pour négocier avec les secteurs qui ont un fort pouvoir de blocage contre une taxe carbone, comme les pêcheurs, les transporteurs routiers et les taxis, des métiers fragilisés par bien d'autres facteurs que la facture énergétique.

La taxe carbone n'est qu'une composante d'un tel pacte. Le défi majeur est celui de la coexistence de montants d'épargne importants et de sous-investissement dans des activités productives. Celles-ci sont perçues comme trop risquées et l'épargne s'en détourne. Une écofiscalité devra s'accompagner de réformes permettant de baisser le coefficient risque des

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page133

investissements de la transition énergétique, en particulier par l'émission d'actifs carbone par les banques centrales. Bien des acteurs industriels seraient partisans d'une écofiscalité accompagnée d'une telle proposition.

Un tel pacte serait, par ailleurs, porteur d'un renforcement des solidarités spatiales en détournant de la spéculation immobilière, s'il était accompagné de politiques urbaines pour enrayer les dynamiques d'exclusion des centres villes. Celle-ci a produit à la fois une forte segmentation sociale, une forte demande de mobilité automobile et une dégradation de notre compétitivité (l'écart des loyers, creusé depuis trente ans entre France et Allemagne s'est reporté *in fine* sur les coûts salariaux).

Intelligence collective à retrouver

Peut-être le principal obstacle aux écotaxes, conçues comme un élément d'un nouveau contrat social, réside-t-il dans les processus mêmes de structuration du débat public. Ce débat a été victime d'une fragmentation de l'expertise : le dossier de la fiscalité écologique a été traité indépendamment des réflexions sur la transition énergétique, des travaux du Conseil d'orientation des retraites sur le financement des retraites et de la négociation du pacte de compétitivité. Dans un dispositif si éclaté, comment avancer un projet mobilisateur ? Il faudra à l'avenir moins d'effets d'annonce et de crispations plus ou moins bien justifiées à l'égard d'une mesure présentée comme symbolique, plus de patience et plus de travail de maturation.

Réhabiliter l'écotaxe commence par un effort d'intelligence collective. Si l'on cesse de tenir un discours pour l'écologiste, un autre pour le retraité, le salarié ou le contribuable, si l'on s'adresse au citoyen dans l'unité de sa personne, on s'apercevra que celui-ci est parfaitement capable de comprendre l'intérêt d'une idée porteuse d'avenir. Il le sera d'autant plus qu'on fera le lien (largement ignoré des médias) avec les risques géopolitiques d'une trop grande dépendance aux hydrocarbures, dans un XXI^{e} siècle où les affrontements souvent sanglants pour le contrôle des ressources ne semblent pas près de s'apaiser.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page134

Annexe 8
L'Agence Nationale de la Solidarité Intergénérationnelle

Bernard Ibal
La transition écologique en marche

L'ANSI peut, d'une certaine façon, se construire sur le modèle de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) où se conjuguent pouvoirs publics et initiatives privées autour d'une stratégie. Le modèle de l'Agence du Service Civique qui développe pour les jeunes des activités (par ailleurs rémunérées) n'est pas non plus totalement étrangère au projet CFTC de l'ANSI même si cette dernière devra créer à long terme de vrais emplois salariés et avec des entreprises du secteur marchand.

Comme l'Agence du Service Civique, l'ANSI aura le statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP)[1]. Celui-ci est juridiquement une personne morale de droit public. Les GIP ont été créés par l'article 21 de la loi du 15/07/1982 (loi « Chevènement »). Ses structures de fonctionnement sont légères et ses règles de gestion sont souples. Le but des GIP est de développer des

(1) Pour plus de détails sur cette Agence Nationale de Solidarité Intergénératinonelle, voir l'étude *Transition énergétique et emploi des jeunes*, réalisée par Jonathan Laporte (sortie pévue en octobre/novembre 2015) pour la CFTC dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'IRES.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page135

coopérations entre collectivités publiques et partenaires privés avec une représentation majoritaire des intérêts publics : les personnes publiques et les personnes morales ayant une mission de service public doivent disposer au sein d'un GIP de la majorité du capital ou du moins des droits de votes.

L'ANSI comme tout GIP aura un Président validé par un conseil d'administration mais aussi, comme tout GIP à vocation national, un Commissaire du Gouvernement issu d'un ministère. En l'occurrence il pourrait s'agir plutôt d'un représentant du Premier Ministre. Le CA se composera des membres ayant contribué à la constitution de l'ANSI. C'est au sein de ce CA que va s'élaborer le contrat social entre toutes les parties prenantes de la société. Les ministères concernés y auront des administrateurs : par exemple, les ministères de l'Écologie, du Travail et aussi les ministères de l'Économie, de l'Industrie, des Transports, du Logement, de la Fonction Publique, de l'Éducation Nationale, de la Recherche, de l'Agriculture, de la Jeunesse... participeront aussi au CA de l'ANSI, les institutions publiques comme l'ADEME, l'INJEP et les divers Comités de Développement Durable.

Les organisations syndicales et patronales seront évidemment membres du CA ainsi que les grandes associations environnementales. Des personnalités qualifiées pourront y siéger.

La gouvernance de l'ANSI sera complétée par un comité stratégique composé de représentants des filières vertes, des représentants des jeunes, des parlementaires, des représentants des nouvelles grandes régions dont les CESER, et des membres du CESE. Le comité stratégique proposera des orientations au CA.

Enfin, l'ANSI se déclinera en régions sans abandonner le pilotage national.

Le financement de l'Agence Nationale de la Solidarité Intergénérationnelle implique de très importants moyens à la hauteur du double enjeu de la transition énergétique et de l'emploi des jeunes. Lors de la conférence environnementale, fin novembre 2014, le Président de la République annonçait un fonds de transition énergétique de 1,5 milliard d'euros en 3 ans. C'est évidemment très insuffisant. L'ANSI nécessite au moins 20 fois plus, soit 30 milliards sur 3 ans (sans compter les investissements des entreprises privées travaillant dans le secteur marchand).

La CFTC n'a pas l'habitude de donner dans l'excès, la démagogie et le chimérique. Ce financement minimal est possible. D'abord, il y a les atouts de la France. L'énorme épargne privée européenne et surtout française peut être utilisée. Déjà l'émission d'obligations par les entreprises de l'économie

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page136

verte pour se financer a un franc succès. Il est vrai cependant que sans l'aide d'une fiscalité attractive, l'épargne privée n'ira pas massivement vers le financement de la transition énergétique et de la formation appropriée des jeunes, car les rendements de l'économie verte et le retour sur investissement de la formation sont inférieurs aux dividendes des entreprises de l'économie marchande. Il faudra donc conjuguer une politique fiscale favorable et l'émulation civique du contrat social vital, pour attirer l'épargne privée largement disponible.

Le financement public de l'ANSI peut être très important si la France et l'Europe continuent de se libérer peu à peu du dogme du désendettement et de l'austérité. L'État français emprunte aujourd'hui à des taux très bas parce que les marchés financiers ont confiance dans l'économie française. C'est le moment d'un grand emprunt européen (ou français par défaut éventuel d'une volonté politique commune) pour la transition énergétique et le plein emploi des jeunes. La croissance économique ainsi engendrée ne pourra que conforter la confiance des marchés dans l'avenir de la France et de l'Europe. Certes, il s'agira d'une création monétaire qu'on appelait jadis d'une formule péjorative « la planche à billets ». La crainte était l'inflation. Mais aujourd'hui la situation est au contraire déflationniste. Et l'économiste social chrétien Gaël Giraud (et d'autres) milite rationnellement en faveur d'un financement de la transition énergétique par la création monétaire. En effet, n'est inflationniste qu'une création monétaire pour financer du fonctionnement. Mais s'il s'agit d'investissements créatifs, la création monétaire n'est pas inflationniste parce qu'elle crée une richesse équivalente à la masse monétaire créée. Déjà la BCE, en décidant de racheter progressivement 1.100 milliards de dettes des États pour libérer la croissance, pratique la création monétaire puisqu'elle ne dispose pas de ces 1.100 milliards.

Le financement de l'ANSI peut aussi bénéficier des 315 milliards du plan de relance du Président Juncker de la Commission européenne. Une telle stratégie s'inscrit d'ailleurs dans le Plan d'investissement de la Confédération européenne des syndicats à laquelle adhère la CFTC[2].

(2) C'est aussi le but du *Newdeal* Europe élaboré par une partie de la société civile européenne pour la transition énergétique et l'emploi des jeunes.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page137

Annexe 9
« La mobilité du capital : un péché »

Gaël Giraud
Projet n° 334, juin 2013

Avant de devenir pape, le cardinal Bergoglio affirmait que la fuite des capitaux est un péché. Était-il naïf ? Pas si sûr. De Ricardo à Krugman, de l'Indonésie à Chypre, Gaël Giraud instruit un sujet devenu tabou. Et interroge la territorialité de la valeur.

En 2010, le cardinal Jorge Bergoglio, devenu, depuis lors, le pape François, tenait des propos étonnants à l'occasion d'une conversation avec le grand rabbin d'Argentine, Abraham Skorka[1] : « Le christianisme condamne aussi sévèrement le communisme que le capitalisme sauvage. La propriété privée est un droit, mais l'obligation de la socialiser de manière équitable l'est tout autant. Un bon exemple serait la fuite des capitaux car l'argent, quoi qu'on en dise, a une nationalité et celui qui place à l'étranger l'argent produit par une industrie de notre pays commet un péché. Il n'honore pas l'endroit qui

(1) *Cf.* Jorge Bergoglio et Abraham Skorka, *Sur la terre comme au ciel*, Robert Laffont, 2013, p. 165 [2010, traduit de l'espagnol par Abel Gerschenfeld et Anatole Muchnik].

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page138

lui a permis d'acquérir cette richesse ; il n'honore pas le peuple dont le travail lui a permis de la posséder. » Dit autrement : la mobilité du capital est un péché. Exagération pieuse d'un ecclésiastique, ignorant des vertus de la mobilité du capital enseignées dans toutes les *business schools* de la planète ? Est-ce si sûr ?

Si l'affirmation du cardinal Bergoglio paraîtra incongrue à certains d'entre nous, c'est que le projet européen a, presque depuis son origine, partie liée avec l'idée d'abolir toute barrière à la circulation du capital entre les pays de l'Union européenne (UE). La libre circulation des capitaux (article 56 du Traité de la Communauté européenne), mise en œuvre par une directive en 1988, est bien antérieure à la création de l'euro et même au Traité de Maastricht (1992). Les écoles néolibérales anglo-saxonnes s'y sont toujours montrées favorables, mais c'est paradoxalement de la social-démocratie française que sont venus les hommes décisifs qui ont contribué, à l'échelon politique, à sa mise en place[2]. Au point que la mobilité du capital semble constituer l'un des socles intangibles de la construction européenne. Devenant un point aveugle du débat public.

Libre-échange et mobilité du capital

Or l'analyse économique ne permet aucunement d'attribuer au libre-échange accompagné d'une parfaite mobilité du capital les vertus que lui prêtent souvent les chantres de la mondialisation marchande. On a pu avancer, par exemple, que la libéralisation des marchés internationaux de capitaux constituait le ferment d'une paix durable en Europe. Ce type d'argument s'inscrit dans la droite ligne de la rhétorique qui, depuis Montesquieu, associe le « doux commerce » avec la paix entre les nations. Pourtant, aucune évidence empirique convaincante ne permet d'étayer pareille corrélation[3]. Dans le cas européen, la libéralisation des capitaux jointe à la création de la monnaie unique, en favorisant une divergence croissante au sein de la zone euro entre économies du nord (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Finlande) et du sud (France, Italie, Espagne, Portugal, Chypre), ne s'est-elle pas transformée, au contraire, en un outil terriblement efficace pour liguer les classes moyennes

(2) Selon l'universitaire américain Rawi Abdelal, les trois acteurs clefs de cette mutation seraient Jacques Delors (alors président de la Commission européenne), Henri Chavranski (président des mouvements de capitaux à l'OCDE de 1982 à 1994) et Michel Camdessus (président du FMI de 1987 à 2000).

[3] *Cf.* G. Giraud, « Plaidoyer pour un protectionnisme européen », *Revue Projet*, n°321, avril 2011 et « L'épouvantail du protectionnisme », *Revue Projet*, n°320, février 2011.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page139

les unes contre les autres ? Que l'on songe aux manifestations publiques de germanophobie dans la Grèce en ruines !

Si la libéralisation des échanges a peut-être favorisé la réduction des inégalités entre pays, elle a probablement facilité un creusement inédit des inégalités, depuis plus d'un demi-siècle, au sein même de chacun des pays[4] : en mettant en concurrence sur un marché du travail mondialisé les salariés pauvres de la planète, tout en autorisant les capitaux à s'investir librement partout (ou presque), on provoque mécaniquement l'appauvrissement des salariés les moins favorisés des pays riches et l'enrichissement des salariés les plus favorisés des pays pauvres. Le coût économique et social de telles inégalités est considérable, contribuant à un délitement du lien social qui pénalise même les plus favorisés[5]. La question de savoir si ce coût ne contrebalance pas largement celui qu'induisent les freins administratifs qu'impose le contrôle des capitaux aux frontières mérite véritablement d'être posée. Et si l'on observe un rattrapage à la hausse des salaires en Chine, ce n'est sûrement pas grâce à la mobilité du capital !

Plus généralement, la doctrine de l'Organisation mondiale du commerce, par exemple, s'appuie sur la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo. Pour celle-ci, deux pays qui ouvrent leurs frontières pour échanger ont toujours un avantage mutuel à le faire : même si l'un d'entre eux (disons la Grèce) est moins productif que l'autre (par exemple, l'Allemagne) dans tous les domaines industriels, il gagnera à l'échange dans la mesure où il aura intérêt à se spécialiser dans le domaine dans lequel il est le moins désavantagé par rapport à son concurrent, lequel est supposé trouver son intérêt en se spécialisant là où il est le plus compétitif. Une telle doctrine a servi en partie de soubassement théorique à l'espoir, sous-jacent à la construction de l'euro, qui voulait que celle-ci favoriserait une convergence économique entre les pays de la zone.

Mais l'économiste britannique Ricardo s'est bien gardé, dans ses *Principes*, de faire l'hypothèse de parfaite mobilité du capital[6]. Il savait fort bien – il le

(4) *Cf.* Michael Kremer et Eric Maskin, « Globalization and Inequality », Harvard University, 2006 et Pierre-Noël Giraud, *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain,* Gallimard, 1996 et *La mondialisation. Émergences et fragmentations*, éditions Sciences humaines, 2008.

(5) *Cf.* G. Giraud et Cécile Renouard, *Le facteur 12*, Carnets nord, 2012.

(6) « (...) if capital freely flowed towards those countries where it could be most profitably employed, there could be no difference in the rate of profit, and no other difference in the real or labor price of commodities, than the additional quantity of labor required to convey them to the various markets where they were to be sold. » David Ricardo, *On the Principles of Political Economy and Taxation*, John Murray, 1917, chap. 7.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page140

remarque lui-même – qu'en pareille situation, sa démonstration du caractère mutuellement bénéfique de l'abaissement de toute frontière s'effondrerait : si un pays (la Grèce) dispose d'un désavantage absolu vis-à-vis d'un autre en termes de compétitivité industrielle, il est très vraisemblable que les capitaux du premier iront s'investir dans le second. La spécialisation du premier n'aura pas lieu et l'ouverture des frontières se soldera par une hémorragie de capitaux du pays faible vers le pays fort[7]. C'est très exactement le scénario auquel on assiste aujourd'hui entre le sud et le nord de l'Europe.

Ainsi, la mobilité du capital, loin d'être une condition *sine qua non* pour la mise en œuvre du libre-échange, est au contraire un obstacle à la réalisation des promesses de ce dernier. Et en effet, les observations empiriques ne permettent pas, à ce jour, d'établir une corrélation fiable entre libéralisation des capitaux et croissance, comme l'admet Paul Krugman (pourtant récipiendaire du prix Nobel pour ses travaux de défense du libre-échange durant les années 1990)[8].

Est-ce à dire que Toyota n'aurait pas dû s'installer dans le nord de la France ? Impossible de répondre à cette question isolée : de tels investissements n'eussent peut-être pas eu lieu dans une Europe qui n'aurait pas renoncé au contrôle des capitaux, mais, inversement, une quantité significative d'investissements européens ne se seraient pas faits hors d'Europe. Est-il si clair que l'Europe ait gagné au change ? La désindustrialisation massive des pays du sud européen fournit un élément de réponse… À l'échelle mondiale, par ailleurs, le coût induit par le contrôle des capitaux est à mettre en balance avec la course au moins-disant fiscal et social provoquée par la mise en concurrence des États. Cette course aboutit à des abandons de souveraineté et à une remise en question radicale de l'exercice démocratique[9]. Est-ce là, avec l'explosion des inégalités, le prix légitime à payer pour les gains plus qu'ambigus du libre-échange ?

Mobilité du capital et « krachs » financiers

Le dogme de la mobilité du capital dans la zone euro a été remis récemment en cause par la crise chypriote. Le Fonds monétaire international (FMI) avait, dès 2012, encouragé une telle entorse à propos de

(7) L'économiste Herman Daly fait une remarque analogue dans son discours de réception du prix Sophie, à Oslo, en 1999.
[8] *Cf.* Paul Krugman, « Hot Money blues », *The New York Times*, 24/03/2013.
(9) *Cf.* Jean Merckaert, « Les malgré-nous du capitalisme », *Revue Projet*, n° 324-325, déc. 2011.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page141

la crise islandaise, reconnaissant explicitement qu'en cas de fuite massive des capitaux, instaurer un contrôle aux frontières peut être utile. Il est loin le temps où, parce qu'elle avait osé instaurer un tel contrôle, la Malaisie s'était retrouvée au ban des nations, en 1998. Rappelons que la mobilité du capital, que l'Europe avait expérimentée de la fin du XIX^{e} siècle jusqu'en 1914, avant de l'imposer au sein de l'UE au début des années 1990, s'inscrit dans un mouvement de (re)découverte récente des charmes de la libre circulation : la Grande-Bretagne a conservé des freins à la liberté des capitaux jusqu'en 1979. Les États-Unis eux-mêmes l'avaient limitée durant les années 1960.

Or la corrélation entre la libéralisation des capitaux et les krachs financiers qui ont ravagé plusieurs pays depuis quarante ans est impressionnante[10]. Aucune crise financière majeure n'a secoué le monde industrialisé durant les Trente Glorieuses, une période protectionniste où le contrôle des capitaux aux frontières était généralisé. Depuis les années 1980, ce même monde actif dans les échanges internationaux a connu une crise majeure d'illiquidité à intervalles réguliers : Mexique, Argentine, Brésil et Chili en 1982, Suède et Finlande en 1991, Mexique en 1995, Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Corée en 1998, Argentine en 2002, l'Europe du Sud depuis 2010… À l'exception du Chili, de la Suède et de Chypre, le même scénario est à l'œuvre : un afflux massif de capitaux attirés par des conditions fiscales avantageuses, suivi de leur retrait brutal, à la faveur d'investissements plus profitables[11].

Comme le montre Raghuram Rajan, l'ancien chef économiste du FMI[12], l'humiliation subie par l'Indonésie en 1998 illustre de manière exemplaire le phénomène : l'afflux de capitaux étrangers en quantité inouïe pour y financer des investissements pharaoniques passait par des prêts de court terme (mais de grande taille) accordés aux banques indonésiennes et libellés en roupies. Le court-termisme des crédits accordés permettait de retirer ce capital à la moindre alerte, la devise choisie, de se protéger contre toute tentative de dévaluation de la roupie et contre une inflation non maîtrisée. Enfin, passer par la médiation de petites banques locales permettait de bénéficier indirectement de la garantie de l'État indonésien. D'où venait l'argent investi ? Non pas des profits des grandes multinationales, encore moins de l'épargne des retraités occidentaux, mais de la création monétaire par de grandes banques du bassin atlantique nord (HSBC par exemple). Car lorsqu'une banque accorde un prêt,

[10] *Cf.* Dani Rodrick, « Who Needs Capital-Account Convertibility ? », Harvard University, 1998.
[11] *Cf.* P. Krugman, *op. cit.*
[12] *Fault Lines. How Hidden Fractures Still Threaten the World Economy*, Princeton University Press, 2010.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page142

elle crée l'essentiel de la monnaie correspondante. Or la garantie de l'État indonésien a considérablement réduit l'attention portée par les grandes banques occidentales à la solvabilité des gigantesques projets financés. Quant aux banques indonésiennes, elles ont rapidement été dépassées par l'ampleur et la complexité des projets pour lesquels elles recevaient cette manne venue de l'étranger. Lorsqu'il est apparu que plusieurs de ces projets conduiraient au naufrage, les banques occidentales ont immédiatement retiré leurs capitaux et l'Indonésie a connu la pire crise économique de son histoire depuis la guerre : une chute de 25 % de son Pib en un an et la nécessité de se conformer à un plan d'ajustement structurel dévastateur pour obtenir des prêts d'urgence du FMI. Depuis lors, l'Indonésie a réorienté son modèle économique sur des projets locaux financés par des banques locales.

Cet exemple, parmi bien d'autres, montre que les investissements à l'étranger ne sauraient constituer une légitimation de la mobilité du capital, même dans l'intérêt bien compris des pays du Sud. C'est sur cet arrière-fond, à la fois analytique et historique, que doit s'interpréter la parole forte du cardinal Bergoglio. Chacune de ces crises a dévasté l'économie réelle du pays concerné[13].

Communauté de biens communs ?

Celui qui allait devenir pape met en avant un concept devenu étranger aux débats économiques contemporains : celui de la communauté productrice de richesse. Par-delà ses effets dévastateurs, la fuite des capitaux serait la violation d'un droit aussi inaliénable que la propriété privée : celui, pour une communauté, de jouir des fruits de sa création de richesse. On songe, bien sûr, au scandale répété des paradis fiscaux qui, jusqu'en Europe, dérobent aux citoyens une partie significative du produit de leur labeur[14]. Mais la parole du cardinal argentin peut s'entendre comme plus exigeante encore : non seulement, dérober un revenu à l'administration fiscale d'un pays est un péché, mais faire transiter des capitaux hors du pays où ils ont correspondu à une création de richesse en est un aussi – quand bien même un tel transfert serait parfaitement légal.

(13) Notons, pour autant, que le lien qui unit mobilité du capital et krachs financiers ne passe pas nécessairement par des marchés financiers dérégulés. Bien sûr, ces derniers facilitent les transferts de capitaux et rendent les capitaux nomades encore plus volatiles. Mais les pays où ceux-ci s'investissent seraient exposés à un risque semblable de retrait massif et soudain quand bien même les marchés n'offriraient pas les services sophistiqués (et dangereux) que leur dérégulation a permis.

[14] *Cf.* J. Merckaert, « Paradis fiscaux : l'industrie du secret », *Revue Projet*, n° 334, juin 2013.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page143

Ce jugement s'appuie sur la notion de « dette sociale », que Jorge Bergoglio évoque un peu plus loin : « Dans tout usufruit, il faut tenir compte de cette dimension, celle de la dette sociale » (p. 167). Le concept pourrait s'expliciter de la manière suivante : toute création de richesse a nécessairement été précédée par une création de monnaie *ex nihilo*. Celle-ci constitue une dette pour les emprunteurs, qui ne peuvent s'en acquitter que grâce à la création de richesse à laquelle ils contribuent. Cette vérité élémentaire était déjà soulignée avec force par Schumpeter notamment[15] : un entrepreneur créateur de richesse est avant tout quelqu'un qui a des idées mais qui n'a pas d'argent. C'est le secteur bancaire, par le pouvoir de création monétaire qui lui a été octroyé par le prince, qui consent, ou non, à financer le projet de l'entrepreneur. Les intérêts de la dette qu'il rembourse constituent un usufruit qui revient *in fine* au prêteur : aux créanciers de la banque et à ses actionnaires. Cet usufruit, dit Bergoglio, est en réalité une « dette sociale » due par les bénéficiaires de l'usufruit à l'ensemble de la collectivité qui a rendu possible la création de richesse. Ne pas réinvestir cet usufruit dans le pays où vit cette collectivité, et le transférer ailleurs, est une manière de ne pas s'acquitter de cette dette sociale.

Sans doute comprend-on, dans ce récit, qu'il est indispensable de remettre à sa place la création monétaire : celle-ci, en effet, précède toujours la création de valeur – contrairement à la légende, si souvent répétée, selon laquelle les dépôts feraient les crédits[16]. La force de cette dernière thèse est d'évacuer entièrement l'origine de la monnaie : si l'on croit que tout crédit est nécessairement précédé par un dépôt, on s'interdit de comprendre que l'argent créé à l'occasion d'un crédit (qui rend possible un investissement productif) appartient bel et bien à la communauté à qui la banque à l'origine du prêt a accordé sa confiance. En créant effectivement cette valeur, la communauté a validé *ex post* l'acte de crédit (aux deux sens du terme) qui lui avait été accordé. Elle a, du même coup, conféré sa valeur à la monnaie créée[17]. Sans quoi, la monnaie créée par le secteur bancaire serait restée un signe sans contrepartie réelle, une promesse non réalisée. Inversement, lorsque l'investissement financé au moyen du crédit ne produit pas la richesse attendue, le défaut de remboursement réduit la valeur de la

(15) *The Theory of Economic Development : An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest, and the Business Cycle*, Harvard University Press, 1934.
[16] *Cf.* G. Giraud, *Illusion financière. Pourquoi les chrétiens ne peuvent pas se taire*, L'Atelier, 2013.
[17] *Cf.* G. Giraud, « L'Église face aux dérives du capitalisme », *Christus*, n °238, mai 2013, pp. 220-227.

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page144

monnaie créée. Quand la richesse a bien été produite, l'usufruit du crédit initial appartient par conséquent à la communauté qui lui a donné sa valeur. Dit autrement, la monnaie créée par le secteur bancaire est un bien commun[18] à la collectivité entière qui, en produisant de la richesse grâce à cette monnaie, lui confère en retour sa valeur.

Si, au contraire, tout crédit était précédé par un dépôt venant de nulle part, dont la valeur reposerait « ailleurs » (sur quel actif réel ?), il serait alors apparemment légitime de soustraire ce capital d'une communauté où il n'était qu'en transit. Mais cette seconde conception n'est possible qu'à condition de falsifier, comme on le fait si souvent, l'origine de la monnaie. Elle est essentiellement affaire de crédit, de foi. Voilà pourquoi sa négation est un péché[19]. Reste que l'idée qu'une communauté soit l'authentique propriétaire du bien commun monétaire qui a rendu possible la richesse créée en son sein pose une question politique difficile (notamment aux citoyens européens) : quelles sont les frontières de cette communauté ?

(18) *Cf. Illusion financière, op. cit.*

[19] « Le contraire du péché n'est pas la vertu mais la foi », Kierkegaard, *Traité du désespoir*, Gallimard, 1961 [1849, traduit du danois par Knud Ferlov et Jean J. Gateau].

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page145

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page146

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page147

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page148

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page149

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page150

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page151

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page152

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page153

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page154

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page155

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page156

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page157

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page158

Notes

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page159

livre_contrat_social_Mise en page 1 27/10/2015 11:36 Page160

Achevé d'imprimer
4e trimestre 2015
Imprimerie de la Centrale - 62302 Lens
Tél. : 03 21 69 88 44